



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 février 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 28 janvier 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, et S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, ainsi que des déclarations faites par LL. EE. M. Ralph Gonsalves, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Saint-Vincent-et-les Grenadines ; M. Simon Coveney, Ministre des affaires étrangères et de la défense de l'Irlande ; M. Marcelo Ebrard Casaubón, Ministre des relations extérieures du Mexique ; M^{me} Ine Eriksen Søreide, Ministre des affaires étrangères de la Norvège ; M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie ; M. Rein Tammsaar, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Estonie ; M. Mohammed Ali Nafti, Ministre d'État aux affaires étrangères de la Tunisie ; et par les représentantes et représentants de la Chine, de la France, de l'Inde, du Kenya, du Niger, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam à l'occasion de la visioconférence sur « La situation au Moyen-Orient, y compris la questions palestinienne », tenue le mardi 26 janvier 2021. Des déclarations ont également été faites par S. E. M. Riad al-Malki, Ministre des affaires étrangères et des expatriés de l'État observateur de Palestine, et le représentant d'Israël.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil concernant cette visioconférence, les délégations et entités suivantes ont présenté des déclarations écrites, dont le texte est également joint : Argentine, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Costa Rica, Cuba, Équateur, Égypte, Union européenne, Indonésie, République islamique d'Iran, Japon, Jordanie, Koweït, Liban, Malaisie, Maroc, Namibie, Pérou, Qatar, République de Corée, Arabie saoudite, Afrique du Sud, République arabe syrienne, Turquie et Émirats arabes unis.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Tarek Ladeb



Annexe 1**Exposé de M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient**

Je suis honoré de prendre la parole au Conseil de sécurité pour la première fois en ma qualité de Coordonnateur spécial du Secrétaire général pour le processus de paix au Moyen-Orient et de la confiance que m'ont accordée le Secrétaire général, les parties et les membres du Conseil en me confiant ce rôle.

Je remercie les Gouvernements palestinien et israélien de leur accueil chaleureux, et j'attends avec intérêt nos réunions initiales dans les jours et les semaines à venir.

Je m'associe au Secrétaire général pour saluer l'adoption du décret présidentiel publié par le Président Mahmoud Abbas annonçant l'organisation d'élections législatives, présidentielle et au Conseil national palestinien cette année. La tenue d'élections en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, et à Gaza marquera une avancée cruciale vers l'unité palestinienne et donnera un regain de légitimité aux institutions nationales, notamment un parlement et un gouvernement démocratiquement élus en Palestine. L'ONU se tient prête à appuyer les efforts visant à permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits démocratiques. Les élections sont un élément essentiel de l'édification d'un État palestinien démocratique fondé sur la primauté du droit et l'égalité des droits de tous. Les pourparlers qui doivent se tenir prochainement au Caire en vue de régler les questions en suspens relatives à la tenue d'élections seront importants pour faire avancer le processus préparatoire prévu.

La crise liée à la maladie à coronavirus (COVID-19) continue de faire de nombreuses victimes dans le territoire palestinien occupé et en Israël. Les efforts concertés visant à contenir et à stopper la propagation du virus ont permis de faire baisser le nombre total de cas actifs en Cisjordanie et à Gaza, mais le coût en vies humaines et en moyens de subsistance reste élevé, en particulier dans la bande de Gaza.

En conséquence de la propagation de la pandémie, les autorités israéliennes et palestiniennes ont élargi ou renforcé les restrictions de mouvement dans la plupart des régions durant la période considérée, ce qui a eu une incidence profonde sur la vie quotidienne et a limité l'accès aux services de base.

L'ONU et ses partenaires continuent de soutenir les efforts du Gouvernement palestinien visant à contrôler la pandémie de COVID-19 en acheminant des équipements de protection individuelle, des appareils d'oxygénothérapie, du matériel de dépistage et d'autres fournitures essentielles.

Grâce aux efforts de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'UNICEF, l'ONU aide également le Gouvernement à se préparer pour recevoir et administrer les vaccins. Le Gouvernement palestinien s'efforce de s'approvisionner en vaccins et espère recevoir l'appui du système de garantie de marché du COVAX pour un accès mondial aux vaccins. Les premières livraisons de vaccins destinés aux groupes prioritaires sont attendues durant le premier semestre de 2021.

Dans le même temps, Israël a lancé une campagne de vaccination à grande échelle pour ses citoyens et ses résidents. Dans ce contexte, l'ONU continue d'encourager Israël à contribuer à répondre aux besoins prioritaires des Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés et à appuyer la mise à disposition de vaccins contre la COVID-19 en règle générale. Cela sera essentiel dans le contexte des vastes efforts que déploient les deux Gouvernements pour maîtriser la pandémie, et c'est également conforme aux obligations d'Israël en vertu du droit international.

Israël collabore étroitement avec l'ONU et ses partenaires depuis le début de la pandémie pour veiller à ce que du matériel et des fournitures soient acheminés dans toute la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, et Gaza. Il est important de maintenir le même niveau d'engagement et de coopération en ce qui concerne la livraison des vaccins.

Comme je l'ai indiqué au début de ma déclaration, le Président Abbas a publié un décret présidentiel attendu depuis longtemps le 15 janvier annonçant que des élections législatives, présidentielle et au Conseil national palestinien seraient organisées dans le courant de l'année. Selon ce décret, les élections législatives se tiendraient le 22 mai et seraient suivies de l'élection présidentielle le 31 juillet et des élections au Conseil national palestinien le 31 août.

Je note également l'amendement apporté à la loi électorale afin d'élever le quota de la représentation des femmes de 20 à 26 %. Je me félicite de cette mesure et je m'associe à l'appel que le Secrétaire général adressé aux autorités palestiniennes afin qu'elles prennent des mesures supplémentaires pour faciliter, renforcer et appuyer la participation politique des femmes, notamment en tant qu'électrices et candidates, tout au long du cycle électoral.

L'ONU continue de collaborer avec la Commission électorale centrale palestinienne pour appuyer la tenue d'élections libres et régulières et se tient prête à apporter son concours à la Commission et au peuple palestinien alors que les projets d'élections progressent.

Par ailleurs, le 23 décembre 2020, la Knesset israélienne a été dissolue après n'avoir pas réussi à adopter un budget, et des élections législatives sont prévues le 23 mars.

Fait inquiétant, le 17 janvier, les autorités israéliennes ont présenté des plans pour la construction d'environ 800 logements dans des implantations de la zone C. Le lendemain, 18 janvier, les autorités israéliennes ont lancé des appels d'offre pour la construction d'environ 1900 logements dans la zone C et de 210 logements supplémentaires à Jérusalem-Est. La majorité des logements pour lesquels le processus avance et qui ont fait l'objet d'un appel d'offres concernent des colonies situées dans des zones reculées au cœur de la Cisjordanie occupée. Plus de 200 logements se trouvent dans des avant-postes illégaux que les autorités israéliennes sont en train de régulariser rétroactivement dans la loi israélienne.

Le 19 janvier, la cour de district de Jérusalem a rejeté une demande d'injonction provisoire visant à geler la procédure d'appel d'offres portant sur quelque 1 200 logements à Givat Hamatos. La période de soumission à l'appel d'offres était arrivée à échéance le 18 janvier et les offres retenues ont été annoncées le 20 janvier.

Je rappelle que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et qu'elles constituent un obstacle majeur à la paix. Elles compromettent les chances de parvenir à la solution des deux États. J'exhorte le Gouvernement israélien à mettre fin à toutes les activités de peuplement dans le territoire occupé, y compris à Jérusalem-Est.

Au cours de la période considérée, les autorités israéliennes ont démolit, saisi ou forcé les propriétaires à démolir 71 structures appartenant à des Palestiniens, dont 19 constructions résidentielles, provoquant le déplacement de 73 Palestiniens, dont 17 femmes et 37 enfants. Ces démolitions et saisies étaient motivées par l'absence de permis de construire délivrés par Israël, dont l'obtention est pratiquement impossible pour les Palestiniens. Les forces israéliennes ont également rasé au bulldozer des terres agricoles et plus de 2000 arbres appartenant à des Palestiniens, au prétexte qu'ils avaient été plantés sur des terres domaniales.

Le 23 décembre, le Tribunal de première instance de Jérusalem a statué en faveur d'une organisation de colons, confirmant un ordre d'expulsion contre quatre familles palestiniennes dans le quartier Batan el-Haoua du village de Silwan, à Jérusalem-Est.

J'exhorte Israël à mettre fin aux démolitions et aux confiscations des biens palestiniens, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international, et à permettre aux Palestiniens de la zone C et de Jérusalem-Est de développer leurs communautés.

Des incidents violents se sont malheureusement poursuivis tout au long de la période considérée. Le 25 décembre, les militants palestiniens de Gaza ont tiré deux roquettes en direction d'Israël, lesquelles ont toutes deux été interceptées par le système Dôme d'acier. Le 26 décembre, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont riposté contre ce qu'elles ont déclaré être des cibles du Hamas à Gaza. En conséquence, trois civils palestiniens ont été blessés, dont une fille de 6 ans, et des structures civiles ont été endommagées.

Les 18 et 19 janvier, trois nouvelles roquettes ont été tirées depuis Gaza en direction d'Israël. Deux d'entre elles ont terminé leur course dans la mer au large de la côte sud d'Israël, tandis que la troisième aurait atterri dans un champ, ne faisant ni dégâts ni blessés. Les FDI ont riposté en frappant ce qu'elles ont déclaré être des cibles du Hamas dans la bande de Gaza, sans qu'aucun blessé ne soit signalé.

Le 23 janvier, une explosion qui aurait été provoquée par des matériaux stockés dans une maison de Beït Hanoun a fait 47 blessés, dont 19 enfants et 15 femmes.

En ce qui concerne maintenant la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, deux Palestiniens, dont un enfant, ont été tués après qu'ils auraient livré une attaque contre des Israéliens, et 63 autres Palestiniens ont été blessés, dont deux enfants et deux femmes, dans le cadre d'affrontements, d'attaques, de perquisitions et d'autres incidents. Huit Israéliens, dont deux soldats, deux femmes et un enfant, ont été blessés par des Palestiniens durant la période considérée.

Le 21 décembre, une Israélienne de 52 ans a été retrouvée tuée dans une forêt près de la colonie de Tal Menashe, en Cisjordanie occupée, après avoir été attaquée avec une pierre. Le 24 décembre, les forces israéliennes ont arrêté un Palestinien dans le village de Toura, près de Jénine, parce qu'elles le soupçonnaient d'avoir commis ce meurtre dans le cadre d'une attaque préméditée. D'après les autorités israéliennes, il a ensuite avoué le meurtre. Quatre autres Palestiniens ont également été arrêtés dans cette même affaire.

Le 21 décembre, un Palestinien de 17 ans a ouvert le feu à un poste de police israélien dans la vieille ville de Jérusalem ; il a ensuite été abattu par les forces de sécurité israéliennes.

Le 1^{er} janvier, un Palestinien a été touché par des balles réelles par les forces israéliennes dans la communauté d'Al-Rakeez, dans le sud de la Cisjordanie, pendant un différend qui opposait des Palestiniens aux forces israéliennes concernant la saisie d'un générateur d'électricité ; il est maintenant paralysé. Une première enquête interne des Forces de défense israéliennes a conclu que les tirs étaient accidentels et s'étaient produits alors que les soldats craignaient pour leur vie ; cette version est contestée par des témoins oculaires palestiniens. Les FDI ont ouvert une nouvelle enquête sur l'incident.

Le 5 janvier, un Palestinien a été tué par balle par les forces de sécurité israéliennes au carrefour de Gush Etzion, en Cisjordanie, après qu'il aurait tenté de commettre une attaque à l'arme blanche. La dépouille de l'homme est retenue par les autorités israéliennes.

Je rappelle que les forces de sécurité israéliennes doivent faire preuve d'un maximum de retenue et ne peuvent recourir à la force létale que si c'est absolument inévitable pour protéger des vies humaines. Il convient de veiller tout particulièrement à protéger les enfants contre toute forme de violence. En outre, les tirs aveugles de roquettes en direction de centres de population israéliens sont une violation du droit international et doivent cesser immédiatement. Rien ne saurait justifier les attaques contre les civils.

Les violences liées aux colons ont augmenté tout au long de la période considérée. Cette hausse a eu lieu à la suite de la mort d'un garçon de 16 ans de la colonie de Bat Ayin, alors qu'il était poursuivi par la police israélienne qui le soupçonnait d'avoir jeté des pierres sur des Palestiniens.

Durant la période considérée, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a recensé 45 incidents durant lesquels des colons israéliens, entre autres, ont blessé des Palestiniens ou auraient endommagé leurs biens, causant 22 blessés et des dégâts matériels. Au cours de deux incidents distincts à Jérusalem-Est et à Loubban el-Charqiyé, près de Naplouse, un garçon et un homme ont été agressés physiquement et blessés.

Dans le même temps, les Palestiniens ont mené quelque 55 attaques contre des colons et d'autres civils israéliens en Cisjordanie, faisant six blessés et des dégâts matériels. Le 3 janvier, une femme a été gravement blessée par un jet de pierre alors qu'elle circulait en voiture près de Deir Nizam, dans la région de Qalqiliya.

Ceux qui commettent des violences doivent être amenés à en répondre.

Le 23 décembre, les envoyés du Quatuor pour le Moyen-Orient se sont réunis virtuellement pour discuter des perspectives de paix israélo-palestinienne et des derniers faits nouveaux sur le terrain. J'attends avec intérêt d'engager très prochainement le dialogue avec mes homologues pour identifier les mesures concrètes qui permettront de ramener les parties sur la voie de négociations constructives.

Le 11 janvier, les Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de l'Égypte, de la France et de la Jordanie se sont réunis au Caire pour discuter des moyens de faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Dans la déclaration commune qu'ils ont faite à l'issue de la réunion, les Ministres ont souligné leur appui à la solution des deux États, fondée sur les lignes de 1967, les résolutions de l'ONU et le droit international, ont rejeté les mesures unilatérales et ont exhorté toutes les parties, y compris le Quatuor, à prendre des mesures propres à promouvoir l'ouverture de négociations.

J'en viens brièvement à la région. Concernant le Golan, le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie a été maintenu dans l'ensemble, malgré les violations continues, par les parties, de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes, violations qui ont attisé les tensions.

Des frappes aériennes ayant fait des victimes et attribuées à Israël ont également été signalées sur des sites syriens les 25 et 30 décembre et les 6, 13 et 22 janvier. Le 6 janvier, le personnel de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a constaté, dans la zone d'opérations de la FNUOD, des mouvements impliquant le tir, depuis le nord-est, de munitions traçantes antiaériennes au travers de la zone de séparation ; deux de ces munitions ont explosé en plein air. Le personnel de la FNUOD a entendu des activités aériennes dans le secteur alpha et des explosions dans le secteur bravo.

La FNUOD poursuit ses activités de liaison avec les deux parties pour les rappeler à leur obligation de respecter les dispositions de l'Accord sur le dégagement et de prévenir toute escalade de la situation au-delà de la ligne de cessez-le-feu.

Au Liban, les consultations en vue de la formation d'un gouvernement se poursuivent. Les participants à la Conférence de Paris du 2 décembre 2020, coprésidée par l'ONU et la France, ont exprimé leur appui au peuple libanais et ont fait le point sur la réponse à l'explosion survenue le 4 août au port de Beyrouth. Les participants ont exprimé leur inquiétude face à l'impasse politique et à l'aggravation de la situation socioéconomique.

Si la situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban était généralement stable, les tensions sont restées élevées. Le nombre de violations de l'espace aérien libanais par Israël a augmenté, et des armes ont été pointées de part et d'autre de la Ligne bleue par les Forces de défense israéliennes et l'Armée libanaise.

Alors que les crises urgentes se succèdent, nous ne devons pas perdre de vue notre objectif global : aider les Palestiniens et les Israéliens à régler le conflit, mettre fin à l'occupation et réaliser la vision de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières de 1967, des résolutions de l'ONU et du droit international. Cette solution doit refléter le fait que les deux peuples ont un lien historique indéniable avec cette terre, que ses lieux saints sont profondément importants pour trois religions mondiales et que les deux peuples ont le droit d'y vivre en toute indépendance et en tant que peuples libres.

En dépit de difficultés notables, il reste possible de parvenir à ce résultat, et le moment présent offre des occasions uniques à ne pas manquer. Je m'associe au Secrétaire général pour saluer l'accord signé entre Israël et les Émirats arabes unis. J'espère que le caractère prometteur des accords récents conclus entre Israël et des pays arabes créera des conditions favorables à l'édification d'un Moyen-Orient plus pacifique. Toutefois, il importe que les dirigeants de tous bords se remobilisent véritablement et s'engagent de nouveau sur la voie de la négociation. Je me réjouis à l'idée de collaborer avec les Palestiniens, les Israéliens et les partenaires du Quatuor, aux côtés de l'Égypte, de la Jordanie et d'autres acteurs régionaux et internationaux, afin d'établir et de préserver les conditions nécessaires aux progrès.

Dans ce contexte, je réitère que la situation financière de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient reste très préoccupante. L'Office n'est pas seulement une bouée de sauvetage pour des millions de réfugiés palestiniens, il est également essentiel pour la stabilité régionale. Je renouvelle l'appel à l'aide du Secrétaire général.

Je prends mes fonctions avec une profonde reconnaissance pour le travail crucial qu'accomplit chaque jour le personnel de l'ONU sur le terrain, et je suis impatient de travailler avec la Coordinatrice spéciale adjointe, Lynn Hastings, et l'ensemble de la famille des Nations Unies afin d'appuyer le processus de paix et d'intensifier nos efforts collectifs pour renforcer les institutions de l'Autorité palestinienne, dans le cadre de nos mandats respectifs.

Je tiens à saluer et à remercier mon prédécesseur pour sa persévérance dans ce rôle et pour l'amitié qu'il m'a personnellement témoignée, aujourd'hui et dans mon rôle précédent. Nikolay Mladenov a placé la barre très haut par sa performance en tant que Coordinateur spécial.

J'entends poursuivre les efforts déployés par M. Mladenov pour dialoguer ouvertement et franchement avec toutes les parties. J'aiderai et j'encouragerai les Israéliens et les Palestiniens dans leur quête de paix, je les exhorterai à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales nuisibles et je les aiderai à créer un environnement propice au dialogue. Je prie humblement le Conseil d'appuyer ces efforts.

Annexe 2**Déclaration de M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes**

[Original : arabe]

Je souhaite exprimer ma sincère reconnaissance pour la convocation de cette réunion importante à un moment très opportun. Une occasion, qui pourrait être très éphémère, se présente de sortir de l'impasse dangereuse qui a bloqué le processus politique entre Palestiniens et Israéliens au cours des dernières années.

L'occupation israélienne des territoires palestiniens reste le conflit le plus long et le plus complexe et, dans le même temps, la question qui influe le plus sur les échanges au Moyen-Orient. Malheureusement, cette question centrale, dont le règlement pourrait offrir une occasion inédite de réaliser une prospérité et une stabilité réelles et durables pour tous les peuples de la région, a été, au cours des dernières années, soit négligée et délibérément laissée de côté soit abordée de façon erronée, dangereuse et irresponsable. Une question éminemment complexe n'a été abordée que d'un point de vue, et les droits ont été envisagés selon la perspective d'une partie, comme si l'autre partie, qui est sous occupation, n'existait pas ou devait se contenter d'accepter ce qui, plutôt qu'offert, lui était imposé comme un fait accompli.

Au cours des quatre dernières années, les Palestiniens ont fait l'objet de pressions sans précédent de la part du Gouvernement sortant des États-Unis. Au-delà de la sphère politique, ces pressions sont ressenties au niveau humanitaire depuis que les États-Unis ont gelé leur financement à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui représente une bouée de sauvetage et une source de stabilité pour environ 5,5 millions de réfugiés palestiniens. Malgré la gravité de ces mesures et d'autres mesures injustes, les positions politiques restent fermement ancrées et extrêmement dangereuses. Depuis des décennies, les États-Unis jouent le rôle de médiateur sur la base d'une formule qui est acceptable pour les deux parties, Palestiniens et Israéliens, à savoir la fin de l'occupation et la création d'un État de Palestine indépendant. Cette formule est connue comme la solution des deux États et, ces dernières années, elle a été marginalisée par le principal médiateur dans le processus de paix. Cette marginalisation a encouragé le Gouvernement israélien à intensifier ses activités de colonisation et à menacer de mettre en œuvre des projets dangereux et destructeurs tels que l'annexion *de jure* ou *de facto* de territoires occupés.

Le dernier Gouvernement des États-Unis a jeté de nouvelles bases d'un règlement obtenu non pas en se fondant sur les critères reconnus, ou même dans le cadre de négociations entre les parties, mais en imposant un fait accompli, comme si ce conflit n'avait pas d'histoire et que personne ne s'en souvenait, et comme si les efforts déployés par le passé en vue de parvenir à un règlement l'avaient été en vain et avaient représenté une perte de temps et d'énergie.

La communauté internationale, représentée par le Conseil, reste globalement convaincue que la solution des deux États est le seul moyen acceptable de régler le conflit entre Palestiniens et Israéliens, et considère l'établissement d'implantations en Cisjordanie et à Jérusalem-Est comme illégitime et illégale. La déclaration de Jérusalem comme capitale d'Israël reste considérée comme illégale et contraire à la logique d'un règlement négocié. La communauté internationale continue de croire que les frontières de 1967 doivent être le point de référence pour la délimitation des frontières futures entre l'État d'Israël et l'État de Palestine indépendant.

Durant la prochaine phase, toutes les parties qui aspirent à la paix au Moyen-Orient devront déployer ensemble des efforts concertés, coordonnés et communs considérables pour réaffirmer la solution des deux États, selon les critères internationaux convenus et bien connus, afin de se préparer à lancer un processus de paix sérieux assorti d'échéances claires, en vue de régler définitivement le conflit plutôt que de le gérer ou de s'en accommoder. Nous espérons que le nouveau Gouvernement des États-Unis corrigera ces mesures et ces politiques contreproductives et s'emploiera, avec l'appui des acteurs régionaux et internationaux qui ont de l'influence, à relancer le processus politique. Cela redonnera au peuple palestinien l'espoir que la communauté internationale rendra justice à sa noble ambition de liberté et d'indépendance et à sa longue lutte en vue d'y parvenir.

À cet égard, j'accueille avec satisfaction l'annonce récente par le Président de l'État de Palestine, Mahmoud Abbas, d'une date pour les élections présidentielle et législatives, ainsi que pour les élections au Conseil national palestinien, qui marqueront une avancée importante sur la voie de l'unification palestinienne. Je prie la communauté internationale de soutenir la décision palestinienne et de contribuer à l'organisation des élections dans tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui a connu trois élections palestiniennes par le passé.

Enfin, j'espère que des pourparlers directs sérieux entre les parties palestinienne et israélienne, sous les auspices de la communauté internationale et des pays arabes, pourront commencer le plus rapidement possible afin de parvenir à une solution à deux États sur le terrain, en profitant du climat favorable créé par les récents accords de paix conclus entre Israël et certains États arabes.

Je voudrais vous remercier une fois de plus, Monsieur le Président, de la tenue de cette importante réunion, exprimer ma gratitude au Secrétaire général et féliciter le nouveau Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, dont il est indubitable que la vaste expérience apportera une valeur ajoutée à l'établissement de la paix dans la région.

Annexe 3**Déclaration de M. Ralph E. Gonsalves, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Saint-Vincent-et-les Grenadines**

Je remercie S. E. M. Mohamed Ali Nafti, Ministre d'État des affaires étrangères de la République tunisienne, d'avoir organisé l'important débat public d'aujourd'hui. Je remercie également les intervenants de leurs observations éclairantes. Je souhaite par ailleurs à M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, plein succès s'agissant de faire avancer le processus de paix et de l'accompagner jusqu'à son aboutissement, conformément à son mandat.

Le conflit israélo-palestinien qui se poursuit ne peut être résolu que par des négociations de paix directes. À cette fin, nous réaffirmons le rôle important que jouent le Quatuor pour le Moyen-Orient et les acteurs régionaux dans la promotion d'un dialogue et d'un compromis efficaces pour régler les différends de longue date entre Israël et la Palestine, avec l'appui des partenaires internationaux. Afin de sortir de l'impasse entre les parties, nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Président Abbas à l'ONU pour qu'elle organise, au début de 2021, une conférence internationale afin de lancer un véritable processus de paix.

En outre, il est plus que temps de répondre à l'aspiration de longue date du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État en réexaminant la question de l'adhésion à part entière de la Palestine à l'ONU. Il s'agit également d'une composante essentielle d'une solution durable à deux États en vue de l'instauration d'une paix pérenne au Moyen-Orient. La paix et la sécurité à l'intérieur de frontières bien définies et internationalement acceptables pour Israël et la Palestine sont des conditions essentielles à tout règlement durable.

Saint-Vincent-et-les Grenadines reste profondément préoccupée par la situation critique prévalant dans le territoire palestinien occupé, qui résulte des mesures et pratiques illégales des autorités israéliennes. À cet égard, nous réaffirmons que toutes les activités de colonisation, y compris les plans récemment annoncés pour la construction de 800 unités de logement en Cisjordanie, ainsi que les appels d'offres pour la construction d'une nouvelle colonie de plus de 2 500 unités de logement, constituent des violations du droit international. Nous sommes également préoccupés par les informations faisant état de violences commises par des colons contre des Palestiniens, y compris des enfants, et appelons au respect des dispositions de la quatrième Convention de Genève et de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016).

La situation socioéconomique et de sécurité critique en Palestine, ainsi que les conséquences humanitaires qui en découlent, exigent une attention urgente. Alors que le blocus israélien, qui dure depuis 13 ans, continue de priver de leurs droits fondamentaux des millions de Palestiniens vivant dans la bande de Gaza, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé les difficultés que connaît le peuple palestinien. C'est pourquoi nous demandons la levée immédiate du blocus et de toutes les formes de coercition contre les Palestiniens. Le manque de financement sans précédent de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a entraîné une diminution importante des services vitaux fournis aux réfugiés palestiniens dans les pays voisins, notamment au Liban et en Syrie. À cet égard, nous renouvelons nos appels à la communauté internationale pour qu'une aide accrue soit rapidement distribuée aux personnes qui en ont besoin.

Par ailleurs, nous rappelons à Israël, Puissance occupante, la responsabilité juridique qui lui incombe d'accorder aux Palestiniens vivant en Cisjordanie et à Gaza des fournitures médicales et des vaccins contre la COVID-19. Si le nationalisme

en matière de vaccins peut produire des résultats à court terme au niveau national, aucun pays n'est à l'abri de la COVID-19 tant que tous les pays et toutes les personnes ne le sont pas. Nous saluons les efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour obtenir le plus grand nombre possible de vaccins, notamment par le biais du Mécanisme COVAX pour accès mondial aux vaccins. Nous saisissons cette occasion pour encourager la communauté internationale à appuyer les efforts de l'Autorité palestinienne pour l'obtention de vaccins et appelons à un soutien supplémentaire au Mécanisme COVAX. Une fois que les vaccins seront disponibles pour emploi en Palestine, le passage rapide et sans entrave par les points de contrôle israéliens sera essentiel pour permettre leur distribution sans délai.

Avant de terminer, j'aborderai la situation politique interne en Palestine. Saint-Vincent-et-les Grenadines salue les efforts que continue de déployer le peuple palestinien pour faire progresser la démocratie avec maturité et de manière bien organisée. Nous nous félicitons de l'annonce faite par le Président Mahmoud Abbas concernant la tenue des élections législatives le 22 mai, de l'élection présidentielle le 31 juillet et des élections au Conseil national palestinien le 31 août.

Saint-Vincent-et-les Grenadines reste un ferme défenseur du processus de paix au Moyen-Orient, dans le cadre du droit international. Nous continuons d'appuyer tous les efforts en vue d'une solution à deux États sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem comme capitale des deux États. Pour y parvenir, nous devons faciliter le dialogue entre Israël et la Palestine. Agissons de toute urgence pour mettre ce processus en route.

Annexe 4

Déclaration de M. Simon Coveney, Ministre des affaires étrangères et de la défense de l'Irlande

Comme ce sera ma dernière intervention pendant la présidence tunisienne, je tiens à saluer chaleureusement l'excellent travail de l'équipe à Tunis et à New York. Je voudrais également saisir cette occasion pour adresser tous mes vœux de prompt rétablissement au Ministre des affaires étrangères Jerandi.

Je salue la présence du Ministre des affaires étrangères Al-Malki et de l'Ambassadeur Erdan au Conseil. L'Irlande attend avec intérêt de travailler de manière constructive avec la Palestine, Israël et la communauté internationale dans son ensemble pendant son mandat au Conseil.

Nous souhaitons également la bienvenue au Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, et le remercions de son exposé circonstancié. Je l'assure du ferme appui de l'Irlande à l'heure où il assume ses nouvelles responsabilités.

Enfin, je me félicite de la présence du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul Gheit. L'Irlande travaille en étroite collaboration avec la Ligue et apprécie le rôle important qu'elle joue au niveau régional.

L'Irlande s'associe à la déclaration qui sera faite par le Chef de la Délégation de l'Union européenne (annexe 30).

Dans son dernier discours au Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient, le regretté Kofi Annan a rappelé à ses auditeurs que

« le conflit israélo-arabe n'est pas un conflit régional comme les autres. Aucun autre conflit n'a un tel poids symbolique et émotionnel, même pour ceux qui le vivent de loin » (*S/PV.5584, p.2*).

Ses paroles sonnent toujours juste en Irlande, où le règlement pacifique de ce conflit, qui dure depuis bien trop longtemps, suscite un grand intérêt public et politique.

L'approche de l'Irlande vis-à-vis du conflit israélo-palestinien se fonde sur le respect du droit international et des paramètres internationaux convenus. Nous sommes fermement attachés à une solution négociée de deux États mettant fin à l'occupation qui a commencé en 1967, avec Jérusalem comme capitale des deux États, sur la base du droit international, y compris toutes les résolutions pertinentes du Conseil. Nous savons que ce ne sera pas facile. Les progrès reposent sur le dialogue, et rien ne peut remplacer des négociations directes entre les deux parties.

Dans les moments les plus difficiles de notre propre processus de paix en Irlande, nous n'avons jamais perdu de vue l'importance de ce que l'on appelait alors le « devoir d'espérer ». Nous engageons le Conseil à renouveler son engagement à lutter contre les conflits les plus insolubles auxquels nous faisons face. Il est temps de porter un regard nouveau sur la manière dont nous pouvons aider les Israéliens et les Palestiniens à relancer la dynamique en vue du règlement de ce conflit.

Les mesures de confiance telles que la reprise de la coopération entre Israël et l'Autorité palestinienne en décembre, qui peuvent contribuer à consolider la confiance, sont essentielles et doivent être encouragées et soutenues. L'engagement des parties, ainsi que celui des partenaires internationaux, est essentiel afin d'ouvrir la voie au dialogue.

L'Irlande accueille avec satisfaction les accords bilatéraux entre Israël et les Émirats arabes unis, Bahreïn, le Soudan et le Maroc. Ces nouveaux

partenariats pourraient contribuer à un règlement juste et pacifique de la question israélo-palestinienne. Nous encourageons les partenaires régionaux à rechercher des moyens concrets de renforcer la confiance et la coopération entre Israël et l'Autorité palestinienne.

Nous saluons les efforts que déploient l'Égypte, la Jordanie, la France et l'Allemagne dans le cadre du format de Munich pour créer une dynamique. Nous souhaitons que le rôle du Quatuor soit renforcé, et nous comptons de nouveau sur la collaboration du Gouvernement des États-Unis.

Nous souhaitons en apprendre davantage sur la proposition du Président Abbas tendant à l'organisation d'une conférence de paix internationale et sur la manière dont une telle initiative pourrait s'aligner sur les autres efforts internationaux pour donner un nouvel élan au processus de paix.

Nous accueillons avec satisfaction le décret présidentiel publié le 15 janvier par le Président Mahmoud Abbas en vue de la tenue d'élections législatives, présidentielle et au Conseil national palestinien cette année. L'organisation d'élections en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et à Gaza constitue une avancée cruciale vers l'unité et la réconciliation palestiniennes, en donnant une voix aux Palestiniens dans tout le territoire palestinien occupé et en renouvelant la légitimité des institutions nationales, notamment un parlement et un gouvernement démocratiquement élus.

Nous nous tenons prêts à contribuer à la tenue d'élections libres, régulières et ouvertes à tous. Nous faisons également écho à l'appel lancé par le Secrétaire général aux autorités palestiniennes afin qu'elles facilitent, renforcent et appuient la participation politique des femmes tout au long du cycle électoral.

Le mois dernier, l'ancien Coordonnateur spécial, Nickolay Mladenov, a présenté un exposé au Conseil de sécurité (voir S/2020/1275) sur l'application de la résolution 2334 (2016). L'Irlande réitère sa position, selon laquelle toutes les activités de colonisation dans le territoire palestinien occupé sont illégales au regard du droit international. Les dernières décisions prises par Israël, validant les plans de construction de milliers de nouveaux logements en Cisjordanie, sont contraires au droit international.

Je suis profondément préoccupé par la décision prise par Israël la semaine dernière d'accorder un marché pour la construction de logements dans une toute nouvelle implantation à Giv'at Hamatos. J'exhorte Israël à revenir sur cette décision et à cesser toutes ses activités d'expansion des colonies, notamment à Jérusalem-Est et dans d'autres zones sensibles. La poursuite des activités de colonisation n'est pas seulement illégale, elle érode également la confiance entre les Palestiniens et les Israéliens.

L'accélération des démolitions et des confiscations de structures appartenant à des Palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est au cours des derniers mois est profondément préoccupante. Il est inacceptable de jeter dans la rue des Palestiniens déjà vulnérables en pleine période de pandémie. Nous appelons Israël à cesser les démolitions, dont le nombre en 2020 n'avait pas été aussi élevé depuis 2016, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et à autoriser les constructions légales des communautés palestiniennes.

Dans le cadre de son engagement à garantir l'application du principe de responsabilité au Conseil, l'Irlande continuera de dénoncer les actes unilatéraux qui ne respectent pas les résolutions du Conseil et sont contraires au droit international humanitaire.

Nous dénonçons aussi clairement la violence. Les tirs de missiles depuis Gaza en direction d'Israël doivent cesser ; les représailles militaires disproportionnées

d'Israël doivent cesser ; les attaques contre des civils dans les territoires palestiniens occupés, par des colons israéliens ou des Palestiniens, doivent cesser.

L'Irlande est fière d'appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dont les programmes permettent de fournir des services essentiels aux Palestiniens dans le territoire palestinien occupé et dans la région. J'en ai moi-même rencontré un grand nombre. J'exhorte d'autres acteurs dans la région et à l'extérieur, y compris le nouveau Gouvernement des États-Unis, à se mobiliser et à financer l'UNRWA. Ses travaux essentiels ont plus que jamais besoin de soutien. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation dans la bande de Gaza, où 80 % de la population dépendent de l'aide humanitaire. L'augmentation du nombre de cas de maladie à coronavirus à Gaza touche des enfants qui ont besoin de traitements médicaux vitaux. Une fois de plus, l'Irlande appelle Israël à lever le blocus illégal de Gaza.

L'Irlande se tient aux côtés des peuples palestinien et israélien qui sont aux prises avec ce virus meurtrier. Il faut, pour éliminer les pires effets de la pandémie, une coopération constructive pour appuyer une vaccination rapide, efficace et sans entrave de l'ensemble de la population en Israël comme dans le territoire palestinien occupé.

Je souhaite également aborder d'importantes questions régionales, en espérant que nous aurons de nouveau l'occasion de les examiner de manière beaucoup plus approfondie.

Nous accueillons avec satisfaction la Déclaration d'Oula, adoptée le 5 janvier par les membres du Conseil de coopération du Golfe et l'Égypte, et nous remercions tous ceux qui ont permis de franchir ce pas. La Déclaration représente une étape clef dans le renforcement de l'intégration et de la stabilité régionales, et nous espérons que des progrès pourront être accomplis et développés.

Les terribles conflits au Yémen et en Syrie continuent de causer une souffrance humanitaire et une instabilité inimaginables dans toute la région. Nous devons redoubler d'efforts pour y remédier et continuer de fournir une aide cruciale à toutes les personnes dans le besoin. Bien sûr, le moment viendra d'organiser un débat approfondi sur l'Iran et le Plan d'action global commun. Je prends note des commentaires déjà faits à cet égard, et j'attends avec intérêt un débat détaillé sur cette question à une date ultérieure.

Je vais terminer comme j'ai commencé, en citant le regretté Kofi Annan. Dans sa dernière déclaration au Conseil sur le Moyen-Orient, il a dit,

« Le Quatuor ... garde toute sa validité du fait qu'il combine de manière singulière légitimité, puissance politique et poids économique et financier. Mais le Quatuor doit faire davantage ... pour créer les conditions nécessaires à la reprise d'un processus de paix viable. ... Il doit impliquer directement les parties dans ses délibérations[...] ... [et] [d']indiquer plus clairement, d'entrée de jeu, quels sont les paramètres d'un accord de fin de partie. Et il devra être ouvert à des idées et des initiatives nouvelles » (*ibid.*, p. 5).

Je ne peux concevoir de meilleurs conseils aujourd'hui alors que nous examinons une fois de plus cette tâche importante.

Annexe 5**Déclaration de M. Marcelo Ebrard Casaubón, Ministre des relations extérieures du Mexique**

[Original : espagnol]

Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Ahmed Aboul Gheit, de leurs exposés détaillés sur la situation au Moyen-Orient, et je félicite le Secrétaire d'État tunisien, M. Mohamed Ali Nafti, de la compétence avec laquelle il assuré la présidence du Conseil de sécurité le mois de janvier. Je salue également la participation de ministres et d'autres représentants de haut niveau des membres du Conseil. Je salue la participation du Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine, S. E. M. Riad al-Malki, et de la délégation israélienne.

S'agissant du premier débat de l'année sur la situation au Moyen-Orient, il est important que nous réfléchissions à la manière dont le Conseil de sécurité peut contribuer à la reprise des négociations en vue de trouver une solution au conflit dans la région. Il est encourageant d'avoir de nouveaux acteurs au sein du Conseil et au-delà pour donner un nouvel élan et favoriser une approche collective à cette question.

Nous souhaitons donc la bienvenue à M. Wennesland, en tant que Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, et exprimons notre reconnaissance à M. Nickolay Mladenov pour les nombreuses années au cours desquelles il a exercé cette responsabilité.

Notre objectif est clair : promouvoir une solution globale et définitive du conflit fondée sur la coexistence de deux États, qui réponde aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité et permette la création d'un État palestinien politiquement et économiquement viable, vivant côte à côte en paix avec Israël à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, ainsi que le statut spécial de Jérusalem, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Il est essentiel de réaffirmer l'engagement politique en faveur de la recherche d'un règlement négocié.

La responsabilité de la reprise du processus de paix repose, en premier lieu, sur l'engagement d'Israël et de la Palestine. La communauté internationale doit encourager, faciliter et soutenir ce processus afin de garantir une paix juste et durable dans la région.

Le Mexique est particulièrement intéressé par les initiatives multilatérales visant à parvenir à une solution négociée, que ce soit par la possibilité d'une revitalisation du Quatuor ou par la convocation d'une conférence internationale sous les auspices de l'ONU, comme l'a proposé la Palestine. Toute initiative diplomatique visant à consolider la paix dans la région est la bienvenue.

Dans la conjoncture actuelle, les parties doivent s'abstenir de toute action qui entraverait le processus de paix. Le Mexique estime qu'il est essentiel de respecter les dispositions de la résolution 2334 (2016), qui souligne que l'arrêt des implantations israéliennes est fondamental pour la solution de deux États. Les activités de colonisation, en tant qu'actions contraires au droit international, y compris au droit international humanitaire, représentent un obstacle aux efforts visant à parvenir à une solution durable qui apportera la paix aux Israéliens et aux Palestiniens. Par conséquent, et conformément à ce qui précède, nous condamnons l'expansion des colonies et demandons l'arrêt immédiat de ces expansions, ainsi que l'arrêt des démolitions des structures palestiniennes, afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain.

Le Mexique espère que l'établissement récent de relations diplomatiques entre Israël et plusieurs pays arabes représente un pas important vers la stabilité et offre une occasion de renforcer la compréhension mutuelle et de relancer le processus de paix au Moyen-Orient.

Nous nous félicitons des progrès réalisés dans le cadre du dialogue intra-palestinien et soulignons l'importance de la tenue d'élections présidentielle, législatives et du Conseil national palestinien dans un avenir proche. L'appui de la communauté internationale est essentiel pour qu'un processus électoral pacifique et démocratique puisse avoir lieu.

Tant que les conditions d'une solution politique et d'une paix durable ne seront pas réunies, il sera difficile de répondre aux besoins fondamentaux de la population palestinienne. C'est pourquoi toutes les parties doivent s'abstenir d'actions violentes et veiller à ce que les droits de l'homme des Israéliens et des Palestiniens soient respectés et protégés. À cet égard, le Mexique condamne fermement les attaques menées par des organisations basées à Gaza contre Israël et les ripostes disproportionnées à ces attaques.

La situation humanitaire était déjà complexe, mais la pandémie de maladie à coronavirus a eu de graves conséquences économiques, sociales et humanitaires pour la population de Cisjordanie et surtout de Gaza. La pandémie a mis en évidence la nécessité de reprendre et d'étendre la coopération économique et financière entre la Palestine et Israël, ainsi que de faciliter le passage en toute sécurité des personnes, des biens, des équipements et fournitures médicales, et des vaccins.

Le Mexique se félicite de ce que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient fait pour répondre aux besoins fondamentaux et humanitaires des réfugiés palestiniens, principalement en Cisjordanie, dans la bande de Gaza, au Liban, en Syrie et en Jordanie. Il continue de jouer un rôle essentiel dans la fourniture de services d'éducation et de santé aux réfugiés palestiniens.

Le Mexique a récemment fourni une nouvelle contribution financière de 750 000 dollars à l'Office pour soutenir la continuité de ses opérations en faveur de la population palestinienne, l'une des plus vulnérables de la région.

En tant que pays attaché au règlement pacifique des différends, le Mexique continuera d'appuyer tous les efforts visant à établir une paix durable dans la région, fondée sur le respect mutuel et dans le plein respect de l'état de droit.

Annexe 6**Déclaration de M^{me} Ine Eriksen Søreide, Ministre des affaires étrangères de la Norvège**

Je remercie la Tunisie de son initiative et le Ministre d'État Mohamed Ali Nafti de présider la présente réunion. Veuillez également transmettre mes chaleureuses salutations, Monsieur le Président, au Ministre des affaires étrangères Othman Jerandi, à qui je souhaite un prompt rétablissement. Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé et je le félicite de sa nomination. Je voudrais également exprimer ma gratitude à M. Nickolay Mladenov pour son dévouement et sa direction compétente au cours des cinq dernières années.

En tant que membre élu du Conseil de sécurité, la Norvège s'efforcera de promouvoir la reprise des négociations sur les questions en suspens relatives au statut final. Les négociations doivent s'appuyer sur les accords précédents entre les parties et être fondées sur le droit international, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les critères convenus au niveau international. Nous étudierons les moyens par lesquels le Conseil peut être un partenaire dynamique et constructif dans ce processus.

Comme les autres membres du Conseil, la Norvège appuie résolument une solution négociée au conflit israélo-palestinien prévoyant deux États. Il est prédestiné que les Israéliens et les Palestiniens vivent côte à côte. La voie de la paix passe par la création de deux États à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. C'est le seul moyen durable de réaliser les aspirations nationales légitimes et de préserver la sécurité et la dignité des deux peuples. En outre, c'est la seule approche qui bénéficie de l'engagement des dirigeants israéliens et palestiniens et qui est soutenue par un consensus international.

Pour qu'une future solution de deux États fonctionne, elle doit être viable. Un État palestinien ne peut exister que si l'occupation prend fin et si les conditions préalables à la croissance économique sont réunies. Seule une Palestine prospère peut garantir des revenus stables à l'Autorité palestinienne. L'État palestinien a besoin d'institutions fortes et transparentes, c'est pourquoi nous devons continuer d'appuyer les réformes.

Nous nous félicitons de l'annonce des prochaines élections palestiniennes. Le peuple palestinien mérite un État démocratique, fondé sur l'état de droit, avec la sécurité, l'égalité des droits et l'égalité des chances pour tous. Un État viable exige l'unité nationale et un gouvernement unifié, responsable devant son peuple. En outre, dans l'attente d'une solution politique juste et convenue pour les réfugiés palestiniens, il est de notre responsabilité commune de veiller à ce que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dispose des ressources nécessaires pour continuer à remplir son mandat.

Les réalisations du processus d'édification de l'État palestinien méritent d'être reconnues. La coopération entre les parties est cruciale et continue. La communauté internationale demeure résolue à apporter son appui. Le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, présidé par la Norvège, reste le mécanisme central permettant aux parties et à la communauté internationale d'appuyer les institutions et les instances de coopération nécessaires à la construction d'un futur État palestinien.

Lors de la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens du 23 février, la Norvège demandera un soutien international accru à ces fins. Il est urgent de résoudre les questions fiscales en suspens, d'assurer la continuité des relations bancaires et de développer davantage

les accords de coopération. La réunion portera également sur la situation à Gaza et sur la nécessité de maintenir le calme, de permettre l'accès et la mobilité et de mener à bien les projets en cours pour construire des infrastructures de base. Des efforts supplémentaires pour combattre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en Palestine, y compris la distribution de vaccins, sont également nécessaires de toute urgence.

La Norvège a rejoint le Conseil de sécurité forte de la conviction fondamentale qu'il est possible de régler pacifiquement les conflits, même ceux qui sont bien ancrés, par le dialogue, la diplomatie au service de la paix et un soutien international coordonné. Pendant son mandat au Conseil, la Norvège mettra à profit sa longue expérience et son réseau de contacts dans la région. Notre politique consiste à dialoguer avec toutes les parties et à écouter tout le monde.

La responsabilité première de faire avancer les négociations incombe aux parties. Je les encourage à prendre des mesures propres à établir une confiance mutuelle et à favoriser un environnement propice aux négociations sur toutes les questions relatives au statut final. Il est de notre devoir, en tant que membres du Conseil de sécurité, de les soutenir. Nous devons travailler ensemble pour identifier les domaines où il existe un terrain d'entente et pour le créer là où il fait défaut.

La mobilisation de la société civile et la participation pleine, égale et significative des femmes à tous les niveaux et à toutes les phases du processus constituent un facteur de succès avéré pour la mise en place de conditions favorables à la paix. Si le Conseil de sécurité attache de l'importance au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il n'en reste pas moins que celui-ci est souvent négligé sur le terrain.

La Norvège continuera à défendre avec force le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, dans toutes les situations de conflit inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Nous continuerons à préconiser le renforcement de la protection des civils, en particulier des enfants.

Le Conseil de sécurité n'a cessé d'exprimer sa position que toutes les activités de colonisation israéliennes sur le territoire palestinien occupé sont illégales au regard du droit international. Elles compromettent gravement les perspectives d'une solution à deux États en réduisant la possibilité d'établir un État palestinien d'un seul tenant, indépendant et souverain. La Norvège est particulièrement préoccupée par les activités de colonisation en cours dans des zones clés de la Cisjordanie.

De violents conflits ailleurs dans la région ont un effet négatif sur les possibilités d'une paix négociée entre les Israéliens et les Palestiniens. De même, un conflit israélo-palestinien non résolu continue d'être un obstacle à la stabilité régionale. Cela dit, nous voyons des lueurs d'espoir dans la région. La Norvège se félicite de la normalisation des relations entre Israël et plusieurs États arabes, facilitée par les États-Unis. L'intégration régionale est essentielle pour promouvoir le développement économique et social. Les accords qui ont été conclus ne règlent pas le conflit israélo-palestinien, mais ils créent une nouvelle dynamique régionale dont nous devrions tirer parti dans nos efforts pour promouvoir la paix et la stabilité.

Une nouvelle occasion se présente pour des efforts internationaux plus larges visant à soutenir des négociations bilatérales entre Israël et la Palestine. Les modalités de ces pourparlers peuvent prendre de nombreuses formes. Le Conseil de sécurité et des initiatives telles qu'un Quatuor revigoré seront importants pour garantir un processus à la fois crédible et fructueux.

La paix entre les Israéliens et les Palestiniens est insaisissable et se fait attendre depuis trop longtemps. Conscients des défis et des obstacles, nous devons redoubler d'efforts pour garantir la reprise de négociations sérieuses. Nous n'avons pas de temps à perdre.

Annexe VII

Déclaration de M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie

[Original : russe]

Tout d'abord, je voudrais exprimer ma gratitude à nos amis tunisiens pour avoir convoqué la réunion d'aujourd'hui en temps opportun. Il est clair qu'un échange de vues franc au sein du Conseil de sécurité sur le règlement de la question du Moyen-Orient n'a que trop tardé. Il est nécessaire de revoir l'étape précédente, d'identifier les raisons de l'impasse persistante et de définir les principaux domaines de travail commun pour l'avenir.

L'objectif de parvenir à un règlement durable et global au Moyen-Orient doit rester un objectif prioritaire pour la communauté internationale. La question palestinienne continue à avoir une influence majeure sur la situation générale au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Cette région subit les conséquences désastreuses des expériences géopolitiques dans le sillage du concept d'« ordre fondé sur des règles » promu par nos collègues occidentaux.

Il est clair que les mesures visant à démanteler le cadre juridique international pour un règlement du conflit au Moyen-Orient approuvé par le Conseil de sécurité et à remplacer les efforts diplomatiques collectifs par une diplomatie de « L'art de la négociation » ne peuvent pas produire le résultat souhaité. Au contraire, de telles actions unilatérales retardent les perspectives d'un règlement juste des problèmes existants. Il est important que le processus de normalisation des relations d'Israël avec les États arabes, qui a été lancé en 2020 et que nous saluons, vise à stabiliser la région du Moyen-Orient plutôt que d'être utilisé pour mettre la question palestinienne de côté dans l'attente, selon l'expression, d'un avenir meilleur.

La première étape vers la reprise du processus de paix doit inclure la réaffirmation des résolutions du Conseil de sécurité et d'autres documents fondamentaux, y compris le mandat de la Conférence de Madrid. Cette approche se concentrerait sur les activités de colonisation illégales d'Israël, les plans d'annexion des territoires palestiniens occupés, le statut de Jérusalem, le problème des réfugiés et les frontières. Toutes ces questions devraient être déterminées par un dialogue politique direct entre les Palestiniens et les Israéliens. Les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité doivent être prises en compte. La solution à deux États reste la base d'un règlement durable qui profitera aux deux parties.

Nous sommes convaincus que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est la seule organisation qui apporte une aide efficace à des millions de réfugiés palestiniens en Cisjordanie et à Gaza, ainsi que dans les pays arabes voisins. Le soutien financier international aux activités de l'UNRWA doit se poursuivre.

En collaboration avec nos partenaires égyptiens et autres, nous continuerons à aider les mouvements politiques palestiniens à rétablir l'unité dans leurs rangs sur la base de la plateforme de l'Organisation de libération de la Palestine. Surmonter la division inter-palestinienne créera les conditions d'un dialogue sérieux avec Israël, stabilisera la situation en général et améliorera la situation humanitaire dans la bande de Gaza et ses environs.

Nous considérons qu'il est important d'intensifier dès que possible les efforts internationaux en faveur de la reprise des pourparlers directs entre Palestiniens et Israéliens afin de résoudre un certain nombre de questions fondamentales concernant le statut final. Nous sommes convaincus que, pour progresser sur cette voie, nous

devons utiliser les fonctions de médiation du Quatuor de médiateurs internationaux, seul mécanisme légitime approuvé dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que, en étroite coopération avec les parties au conflit et les principaux pays arabes, le Quatuor peut jouer un rôle efficace dans le règlement.

La Russie a été réceptive à l'initiative du Président palestinien Mahmoud Abbas de convoquer une conférence internationale sur un règlement au Moyen-Orient. Notre pays a préconisé la tenue d'un tel forum depuis le début, un fait consacré par la résolution 1850 (2008). Pour soutenir cette initiative, nous proposons d'organiser une réunion ministérielle au printemps ou à l'été 2021 avec la Russie, les États-Unis, l'ONU et l'Union européenne – en tant que membres du Quatuor – et quatre pays arabes, à savoir l'Égypte, la Jordanie, les Émirats arabes unis et Bahreïn, et bien sûr, Israël et la Palestine. Il faut également inviter l'Arabie Saoudite, car c'est elle qui a rédigé l'Initiative de paix arabe. Une telle réunion pourrait devenir une plateforme de travail pour une analyse complète de la situation et aider les parties à entamer un dialogue.

Profitant de l'occasion offerte par la réunion d'aujourd'hui, je tiens à rappeler encore une fois que la Russie est toute disposée à accueillir à Moscou un sommet israélo-palestinien, en réponse aux souhaits exprimés précédemment par les parties. Nous sommes prêts à discuter de ces propositions, et d'autres. Nous remercions les membres de tout commentaire dont ils souhaiteraient nous faire part. Nous encourageons nos partenaires régionaux et internationaux à accepter notre invitation à entamer un dialogue visant à trouver des moyens d'entreprendre une action collective, dans l'intérêt d'instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

Annexe 8

Déclaration de M. Rein Tammsaar, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Estonie

Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé. Je lui présente tous mes vœux de succès dans ses nouvelles fonctions et me réjouis de pouvoir le soutenir dans ses efforts. Je souhaite également la bienvenue au Secrétaire général About Gheit, et je le remercie de sa déclaration.

L'Estonie continue d'appuyer tous les efforts visant à reprendre des négociations constructives entre Israéliens et Palestiniens sur toutes les questions relatives au statut final, sur la base du droit international, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des paramètres convenus. Nous attendons avec intérêt de dialoguer à cet égard avec les membres du Quatuor pour le Moyen-Orient et les acteurs régionaux, notamment la Ligue des États arabes.

Nous considérons d'un œil positif la normalisation des relations entre Israël et certains États arabes, et espérons qu'elle imprimera également un élan à la relance du processus de paix au Moyen-Orient, dans la perspective de parvenir à une solution à deux États. Nous nous sommes félicités que l'Autorité palestinienne ait décidé de recommencer à se coordonner avec Israël pour les questions civiles et de sécurité, et nous appelons les deux parties à prendre des mesures supplémentaires pour améliorer les perspectives d'une reprise des négociations de paix.

Nous saluons le décret du Président Abbas concernant la tenue des élections législatives, présidentielle et au Conseil national. Il est impératif que tous les acteurs concernés appuient la tenue d'élections libres, régulières et ouvertes à tous, impliquant tous les Palestiniens dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés. Nous appelons toutes les factions palestiniennes en amont des élections à s'engager en faveur du droit international et des principes démocratiques. Nous invitons les autorités israéliennes à faciliter la tenue d'élections dans tout le territoire palestinien, y compris à Jérusalem-Est.

L'Estonie appelle toutes les parties à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales susceptibles de compromettre la viabilité d'une solution à deux États. Nous incitons à prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, de provocation, d'incitation à la violence et de destruction. Nous demandons également à Israël de mettre fin à l'expansion des colonies et aux démolitions en cours dans les territoires palestiniens occupés. Les décisions qu'Israël a prises récemment de faire progresser des projets concernant la validation et la construction de logements dans des colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, notamment à Givat Hamatos, sont préoccupantes et contraires au droit international.

Enfin, je tiens à me joindre aux autres orateurs pour rappeler le rôle important que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) joue pour la stabilité de la région, y compris par ses efforts pour atténuer l'incidence de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur les réfugiés palestiniens. Nous sommes gravement préoccupés par la situation financière critique de l'UNRWA. L'Estonie a augmenté son appui à l'UNRWA ces dernières années et exhorte tous les pays à poursuivre voire accroître eux aussi leur appui à l'Office.

Annexe 9**Déclaration de M. Mohamad Ali Al-Nafti, Secrétaire d'État auprès du Ministre des affaires étrangères, de la migration et des Tunisiens à l'étranger de la Tunisie**

[Original : arabe]

Avant tout, je tiens à transmettre à tous les membres les salutations de S. E. M. Othman Jerandi, Ministre des Affaires étrangères, de la migration et des Tunisiens à l'étranger, qui n'est pas en mesure de présider cette réunion, et à les remercier très sincèrement de leurs échanges positifs dans le cadre de l'initiative de la présidence tunisienne du Conseil de sécurité de tenir la présente réunion ministérielle. Ces échanges confirment l'importance que le Conseil de sécurité accorde aux questions relatives au Moyen-Orient, en particulier à la juste cause palestinienne.

Je souhaite la bienvenue au nouveau Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, et lui adresse tous ses vœux de succès dans l'exercice de ses fonctions. J'apprécie les informations importantes et les précieuses orientations qu'il a fournies dans son exposé qui, j'espère, marque le point de départ de la contribution recherchée pour accompagner les efforts de l'ONU et les initiatives internationales et régionales visant à promouvoir la paix au Moyen-Orient.

Au nom des autres membres du Conseil, j'adresse mes plus sincères remerciements à l'ancien Coordonnateur spécial, Nickolay Mladenov, pour ses vaillants efforts tout au long de son mandat.

Je remercie également le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul Gheit, pour les positions énoncées dans son exposé, qui reflètent le rôle important que joue la Ligue en appuyant les efforts internationaux et de l'ONU pour remédier aux problèmes dans la région, en particulier la question centrale, à savoir la question de Palestine.

La présente réunion se tient alors que la communauté internationale célèbre le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU et commémore la première séance du Conseil de sécurité en janvier 1946. Le peuple palestinien ne participe pas avec nous à ces célébrations. Depuis 70 longues années, il souffre sous le joug d'une occupation brutale, sans perdre foi dans le droit international ou dans le rôle que jouent l'ONU et ses différents organes, notamment le Conseil, dans la défense de ses droits légitimes, de sorte d'appuyer la paix et la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde.

Aujourd'hui, nous appelons à mettre fin aux souffrances du peuple palestinien, à poursuivre les efforts visant à faire cesser les politiques agressives de la Puissance occupante et à mettre fin à son recours systématique au meurtre, au déplacement et à la détention des Palestiniens en violation flagrante de tous les droits humains, à la démolition de leurs foyers, à l'expansion des colonies, à la profanation des lieux saints et à la violation du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire – autant de pratiques qui se traduisent par des tragédies et des souffrances.

En dépit de plusieurs décennies d'efforts internationaux, de dizaines de résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale et de tous les accords conclus, les Gouvernements israéliens successifs ont méprisé voire violé ces résolutions et ont pris des mesures unilatérales dans le cadre d'une politique de fait accompli, afin de modifier le statut juridique et historique des territoires palestiniens et arabes

occupés. Les nations du monde sont unanimes à reconnaître que cette situation est illégale et qu'elle menace les perspectives d'une solution juste et pacifique.

Nous devons donc nous demander si nous pouvons continuer d'accepter que le peuple palestinien et les autres peuples arabes perdent foi dans le droit international, dans l'ONU et dans la communauté internationale en général. Pouvons-nous continuer d'accepter que, depuis 70 ans, la Puissance occupante n'a pas été dûment tenue de répondre de ses violations et de son mépris des résolutions du Conseil ?

Il est inacceptable que cette situation, qui a de graves implications pour les peuples de la région et pour la paix et la sécurité internationales, se poursuive. Nous avons beau apprécier les efforts déployés pour parvenir à un règlement juste, global et durable de la question palestinienne, qui est au cœur du conflit israélo-arabe, nous continuons d'espérer que le Conseil et la communauté internationale sont prêts à faire un bond de géant dans leur approche de la juste cause palestinienne, afin de sortir de l'impasse qui prévaut depuis des années, de consacrer la volonté internationale de paix et de mettre un terme au mépris opposé aux résolutions de l'ONU.

Sous l'impulsion du Président de la République tunisienne, S. E. M. Kaïs Saïed – qui attache une importance particulière à la cause palestinienne, qu'il considère comme une cause personnelle et qui est une priorité absolue de la politique étrangère de notre pays, notamment durant notre mandat en cours au Conseil –, la Tunisie a toujours cherché à promouvoir un règlement pacifique, juste et durable de diverses questions internationales non résolues, en particulier la question de Palestine, conformément aux exigences du droit international.

Nous préconisons donc aujourd'hui une initiative internationale globale et unifiée, coordonnée par le Conseil, le Secrétaire général et le Quatuor pour le Moyen-Orient sur la base des cadres qui seront adoptés, afin de garantir la participation active et obligatoire des parties intéressées à un processus pratique visant à relancer des négociations sérieuses et crédibles selon un calendrier précis, avec la participation des Palestiniens, afin de parvenir à une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient sur la base du droit international, des résolutions internationales applicables, des paramètres convenus en vue d'un règlement, de l'Initiative de paix arabe et de la vision présentée par le Président de l'État de Palestine, Mahmoud Abbas.

Pour garantir la réussite et la viabilité de ce processus, la communauté internationale doit persuader les autorités israéliennes de respecter les résolutions de l'ONU, de mettre fin à l'occupation, de se retirer intégralement de tous les territoires arabes occupés, notamment le Golan syrien occupé, de cesser immédiatement et complètement toutes les activités de colonisation, conformément à la résolution 2334 (2016), d'abandonner définitivement leurs plans d'annexion, de lever le blocus injuste de la bande de Gaza et de mettre fin à toutes les autres formes de châiment collectif et de strangulation économique de la Palestine.

Le processus de règlement pacifique ne pourra être relancé tant que persisteront ces pratiques et ces violations, qui sont totalement contraires à la légitimité internationale et aux exigences du droit international.

Notre attachement à la paix est un choix stratégique qui reflète notre foi dans les valeurs de la vérité et de la justice et notre appui à la légitimité internationale. Ce choix n'est égalé que par notre détermination à appuyer la lutte du peuple palestinien pour le rétablissement de ses droits légitimes, qui ne disparaîtront pas avec le temps ; la création de son État indépendant et souverain sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale ; et le règlement de toutes les questions relatives au statut final, en particulier celle des réfugiés palestiniens.

Alors que la situation socioéconomique dans les territoires palestiniens occupés continue de se détériorer, et sachant que les énormes problèmes engendrés par la pandémie de maladie à coronavirus ont exacerbé la souffrance du peuple palestinien, nous espérons que les acteurs internationaux uniront leurs efforts pour aider les Palestiniens à lutter contre les effets de la pandémie, conformément à la résolution 2532 (2020), qui a été adoptée à l'unanimité au début de juillet 2020 à l'initiative de la Tunisie et de la France.

La Tunisie réitère son appui au rôle vital que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en atténuant la souffrance des réfugiés dans ses diverses zones d'opérations dans l'attente d'une juste solution. Mon pays exhorte les acteurs régionaux et internationaux à continuer de fournir une assistance et à renforcer l'action humanitaire afin de garantir la continuité des services vitaux que fournit l'Office.

Je réitère la volonté de la Tunisie d'appuyer tous les efforts pour progresser de nouveau sur la voie d'un règlement pacifique au Moyen-Orient sur la base des résolutions de l'ONU et des paramètres convenus au niveau international.

Aujourd'hui il nous incombe la responsabilité historique de renouveler notre appui aux valeurs de la vérité et de la justice et de renforcer la foi des peuples palestinien et arabes dans la légitimité internationale et le Conseil afin de maintenir la paix et la sécurité internationales, de rétablir la stabilité dans la région, de la sortir du creuset de violence et de tensions dans lequel elle languit depuis des décennies et de mettre fin à une injustice humaine de longue date qui a eu des répercussions sur plusieurs générations de Palestiniens.

Faisons du soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation une occasion historique de travailler ensemble pour bâtir une ONU plus unifiée, plus solidaire et plus prompte à réagir aux problèmes. Nous devons également saisir cette occasion pour renforcer la confiance dans le système multilatéral, bâtir un avenir meilleur pour tous nos peuples, sans exception, et réaffirmer les valeurs d'impartialité, de liberté et d'autodétermination consacrées par la Charte de San Francisco.

Annexe 10**Déclaration de M. Dai Bing, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois]

La Chine souhaite la bienvenue à S. E. M. Mohamed Ali Nafti, Secrétaire d'État auprès du Ministre des affaires étrangères de la Tunisie, qui préside la présente réunion. Nous remercions le Coordonnateur spécial, Tor Wennesland, et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul Gheit, de leurs exposés. C'est aujourd'hui la première fois que le Coordonnateur spécial, M. Wennesland, participe à une réunion du Conseil de sécurité. Nous lui souhaitons en particulier la bienvenue alors qu'il assume ce mandat important.

C'est la première fois que le Conseil de sécurité examine la question de Palestine en 2021, mais la question palestinienne est inscrite à l'ordre du jour de l'ONU pour la soixante-quatorzième année. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, nous ne manquons pas de plans ambitieux en ce qui concerne la question palestinienne, mais plutôt de courage pour tenir nos promesses et d'intégrité pour défendre la justice. Les aspirations de longue date et les exigences légitimes du peuple palestinien concernant la création d'un État indépendant ne peuvent être repoussées indéfiniment. De nouveaux changements se profilent à l'horizon dans le contexte international actuel et celui de la situation au Moyen-Orient. La communauté internationale doit saisir cette occasion pour lancer de nouvelles initiatives de paix avec un sentiment d'urgence renforcé, faire avancer de nouveau le processus de paix au Moyen-Orient et prendre un nouveau départ.

Premièrement, nous devons mobiliser des efforts diplomatiques et créer des synergies pour promouvoir le processus de paix. La Palestine et Israël sont des voisins de longue date. Ils doivent rétablir la confiance mutuelle et trouver un moyen de vivre côte à côte et de coexister dans la paix.

La communauté internationale doit renforcer la coopération, créer un mécanisme multilatéral à large participation pour promouvoir la paix et établir une synergie solide en faveur de la paix et du dialogue. Les parties qui ont une forte influence sur la question palestinienne doivent maintenir une position objective et impartiale. Elles doivent agir dans le respect des intérêts fondamentaux du peuple palestinien et des pays de la région et s'employer à faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. La Chine appuie la juste position des pays arabes sur la question palestinienne, et elle apprécie et soutient le rôle important que jouent la Ligue des États arabes et d'autres organisations régionales. Le Président Abbas a proposé d'organiser une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient cette année. Cette initiative importante mérite une suite favorable de la part de la communauté internationale.

Étant donné que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité, celui-ci est tenu d'œuvrer au règlement de la question palestinienne. Dans les circonstances actuelles, le Conseil doit écouter les voix de la Palestine et des pays de la région, ainsi que celles des organisations régionales, et promouvoir activement la reprise rapide du dialogue entre la Palestine et Israël, sur un pied d'égalité, afin de surmonter les désaccords et les facteurs de conflit.

La Chine participera activement à tous les efforts propices au règlement politique de la question palestino-israélienne et les appuiera fermement. En tant que

membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine continuera d'insister pour que le Conseil joue un rôle plus important dans le processus de paix au Moyen-Orient.

Nous avons pris note de l'annonce par la Palestine de la tenue d'élections générales cette année. La Chine se félicite de cette annonce et espère sincèrement que ces élections se dérouleront sans heurt afin de consolider la réconciliation intra-palestinienne et de protéger et promouvoir plus efficacement les intérêts du peuple palestinien.

Deuxièmement, nous devons respecter le consensus international et mettre fin aux actes qui minent la confiance mutuelle. Les résolutions pertinentes de l'ONU sur la question du Moyen-Orient, le principe de l'échange de territoires contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la solution des deux États constituent la voie à suivre, comme l'histoire le confirme. Ce sont les principes de base qui permettront de régler la question palestinienne et qu'il faut continuer d'appliquer.

La question des colonies de peuplement est l'un des aspects essentiels des négociations sur le statut final de la Palestine et est liée aux perspectives de réalisation de la solution des deux États. La résolution 2334 (2016) stipule clairement que la création de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé constitue une violation du droit international. Ces deux dernières semaines, plus de 800 plans de construction de logements dans les colonies de peuplement ont été approuvés et des appels d'offres pour la construction de plus de 2 600 logements ont été lancés. La Chine est profondément préoccupée par l'avancée continue et l'expansion significative des activités de peuplement menées par Israël et appelle à la cessation de toutes les activités de peuplement dans les territoires occupés.

Les parties concernées doivent régler la question du Territoire palestinien occupé conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et délimiter la frontière définitive entre la Palestine et Israël au moyen de négociations pacifiques. Nous appelons les parties concernées à adhérer au choix stratégique des pourparlers de paix, à accorder l'importance voulue aux résultats du dialogue existant et à s'abstenir de prendre des mesures susceptibles d'aggraver les tensions. Israël doit cesser de démolir les maisons palestiniennes et de détruire les biens palestiniens, prévenir la violence contre les civils et lever le blocus imposé à la bande de Gaza dans les meilleurs délais. Dans le même temps, le droit d'Israël à exister et ses préoccupations raisonnables en matière de sécurité doivent également être pleinement respectés et garantis.

Troisièmement, nous devons adopter une approche axée sur l'être humain et améliorer la situation humanitaire en Palestine. On ne peut pas faire abstraction des difficultés auxquelles le peuple palestinien est confronté pour assurer sa survie et son développement. Dans la situation actuelle, nous devons accorder une attention particulière aux conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la Palestine, notamment en promouvant la distribution équitable des vaccins et en aidant le peuple palestinien à faire face à la pandémie. La Chine remercie l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) qui fournit des services éducatifs et médicaux aux réfugiés palestiniens et qui contribue à améliorer la situation humanitaire en Palestine. La communauté internationale doit continuer à accroître son soutien politique et financier à l'UNRWA.

Après l'apparition de la pandémie de COVID-19, la Chine a envoyé une équipe d'experts médicaux pour aider la Palestine à faire face à la pandémie, a fourni quatre lots d'aide matérielle antiépidémique à la Palestine et des fournitures antiépidémiques destinées aux installations sanitaires de l'UNRWA et a fourni des

kits sanitaires aux réfugiés palestiniens en Palestine, en Jordanie, au Liban et en Syrie par l'intermédiaire de l'UNRWA.

La Chine est un ami sincère du peuple palestinien et a toujours suivi de près le processus de paix au Moyen-Orient. En décembre de l'année dernière, le Président Xi Jinping a envoyé un message à l'Assemblée générale à l'occasion de la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien pour la huitième année consécutive, soulignant l'appui ferme de la Chine à la juste cause du peuple palestinien en vue du rétablissement de ses droits nationaux légitimes et aux efforts visant à promouvoir le règlement pacifique de la question palestinienne. La Chine est prête à continuer à travailler en collaboration avec la communauté internationale pour promouvoir la réalisation rapide d'un règlement global, juste et durable de la question palestinienne et pour apporter des contributions positives à la paix, à la stabilité et au développement au Moyen-Orient.

Annexe 11**Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Je salue la présence de plusieurs ministres parmi nous et je remercie M. Wennesland pour son exposé. La France se félicite de sa nomination en tant que Coordonnateur spécial et l'assure de son plein soutien.

La France, comme l'Union européenne, a constamment défendu son attachement au droit international et aux paramètres agréés du règlement du conflit. Nous l'avons fait au nom du système multilatéral que nous avons ensemble érigé et qui ne peut s'accommoder d'une lecture sélective des résolutions que ce Conseil a lui-même adoptées. Mais aussi parce que ces résolutions esquissent la seule solution réaliste à ce jour pour mettre un terme au plus ancien conflit à l'ordre du jour du Conseil.

La solution des deux États a été définie dans le but d'apporter une paix juste et durable dans la région. Elle est la seule susceptible d'assurer la sécurité d'Israël, avec laquelle la France ne transigera jamais, et de respecter les droits des Palestiniens, qui sont inaliénables. Les paramètres de la résolution du conflit sont connus : deux États, vivant en paix et en sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues sur la base des lignes de 1967, ayant tous deux Jérusalem pour capitale. Il appartient aux parties et aux parties seules de reprendre les discussions sur cette base, d'y apporter ensemble les modifications qu'elles jugeront nécessaires à la paix pour clore ensemble toutes les questions du statut final.

La France est préoccupée par la multiplication des faits accomplis par Israël sur le terrain. Ces décisions remettent en cause la solution des deux États. La France condamne les décisions d'Israël de ces derniers jours visant à avancer ou approuver des milliers d'unités de logement dans les colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, y compris dans des zones particulièrement sensibles pour la viabilité d'un futur État palestinien comme Givaat HaMatos et Har Homa. Elle réitère son appel aux autorités israéliennes à ne pas mettre en œuvre ces décisions. Nous sommes très préoccupés par la hausse des démolitions et des confiscations de structures palestiniennes, y compris celles financées par la France et l'Union européenne.

La France et ses partenaires européens ne reconnaîtront aucun changement aux lignes de 1967 autre que ceux agréés entre les parties. Nous rappelons l'obligation pour tous les États de faire la distinction dans leurs échanges entre le territoire d'Israël et les territoires occupés en 1967. Cette distinction doit notamment se matérialiser dans les accords bilatéraux et tous les échanges commerciaux, par exemple à travers l'étiquetage différencié des produits en provenance des colonies de Cisjordanie et de Jérusalem-Est.

À ce moment charnière, il est urgent de créer les conditions d'une reprise des négociations directes entre les parties. C'est ce à quoi s'efforce la France, avec ses partenaires allemand, égyptien et jordanien, dans le contexte de la dynamique positive créée par la normalisation des relations entre Israël et plusieurs pays arabes. Nos ministres ont réitéré au Caire le 11 janvier leur disposition à soutenir une approche par petits pas nécessaire pour mettre en place un climat de confiance entre Palestiniens et Israéliens.

L'annonce par l'Autorité palestinienne de la reprise de sa coopération avec Israël va dans le bon sens. Une coopération accrue sera nécessaire pour répondre à la pandémie de COVID-19. La France rappelle à Israël ses responsabilités en tant que puissance occupante, notamment en matière de vaccins, au titre des conventions de

Genève. La France et ses partenaires travailleront avec tous les acteurs pour parvenir à terme à une paix juste et durable au Proche-Orient fondée sur le droit international. Nous saluons l'attachement exprimé récemment par la nouvelle administration américaine à la solution des deux États et son rejet de toute action unilatérale qui la remettrait en cause.

Dans l'attente d'une paix durable, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient continue de jouer un rôle essentiel. La France appelle tous les États Membres à contribuer à son budget qui est dans un état critique.

Enfin, la cohésion de la gouvernance palestinienne constitue un élément essentiel pour réaliser cette paix. La France a salué l'adoption par le Président Abbas du décret prévoyant la tenue d'élections législatives, présidentielle, puis du Conseil national palestinien à partir de mai prochain. Cette décision doit désormais se traduire dans les actes pour permettre l'organisation des élections dans l'ensemble des territoires palestiniens. La France appelle l'ensemble des acteurs politiques palestiniens à agir de manière constructive pour permettre au peuple palestinien de désigner ses représentants. Elle appelle les autorités israéliennes à faciliter la tenue des scrutins dans l'ensemble des territoires palestiniens, y compris à Jérusalem-Est. Aux côtés de ses partenaires européens, la France se tient prête à accompagner la préparation et l'organisation d'élections libres et impartiales dans les délais impartis.

Un sursaut de la communauté internationale est plus urgent que jamais pour préserver la solution des deux États. La France en appelle à la responsabilité de chacun et ne ménagera aucun effort pour qu'une nouvelle dynamique s'enclenche.

Annexe 12

Déclaration de la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord saluer tous les Ministres des affaires étrangères participant au présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Je tiens à féliciter et à accueillir chaleureusement le nouveau Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Je salue également la présence du Secrétaire général de la Ligue des États arabes et le remercie de son exposé.

Il est encourageant de constater des progrès encourageants, en ce qui concerne la question israélo-palestinienne. L'Inde se félicite de l'annonce de la convocation d'élections législatives, présidentielle et du Conseil national palestinien dans le courant de l'année en Palestine, et exhorte toutes les parties à prendre les mesures nécessaires pour que ces élections se déroulent sans heurts et répondent aux aspirations démocratiques du peuple palestinien.

Nous reconnaissons et saluons les efforts, entre autres, de l'Égypte dans le processus de rapprochement entre les parties palestiniennes visant à les réunir pour mettre fin à la division interne. Par ailleurs, la situation sur le terrain dans les territoires palestiniens a commencé à s'améliorer grâce à la reprise de la coopération civile et en matière de sécurité entre Israël et l'Autorité palestinienne.

La normalisation des relations entre Israël et certains États membres de la Ligue des États arabes est également un progrès important, qui a le potentiel de promouvoir la coopération régionale pour la paix, la sécurité et la prospérité. En outre, cela peut donner l'élan nécessaire à la reprise des négociations directes entre Israël et la Palestine.

L'Inde a toujours appelé à une solution juste et globale du conflit israélo-palestinien et a salué tous les efforts pacifiques visant à parvenir à une solution des deux États par le biais de négociations directes entre les deux parties. Dans ce contexte, l'Inde réitère son appui à l'appel du Président Abbas tendant à l'organisation d'une conférence de paix internationale avec la participation de toutes les parties concernées pour concrétiser la vision d'une Palestine souveraine et indépendante, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

Nous appuyons les efforts du Secrétaire général et du Coordonnateur spécial pour reprendre le processus de paix, notamment en revitalisant le Quatuor, et pour aider à la médiation des négociations de paix. Nous prenons également acte des efforts conjoints de l'Égypte, de la Jordanie, de la France et de l'Allemagne visant à renforcer l'engagement collectif de la communauté internationale à faciliter le processus de paix.

L'Inde a apporté une contribution financière annuelle renforcée de 5 millions de dollars sur plusieurs années pour appuyer le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en matière d'aide humanitaire et de services essentiels. En tant que nouveau membre de la Commission consultative de l'UNRWA, l'Inde continuera à renforcer sa contribution à l'Office.

En ce qui concerne notre engagement relatif au développement de la Palestine, l'Inde a toujours appuyé les efforts d'édification de la nation palestinienne par la mise en valeur des ressources humaines et le développement des capacités institutionnelles. Nous entreprenons actuellement plusieurs projets dans de nombreux secteurs,

notamment la santé, l'éducation et la technologie, pour un montant d'environ 72 millions de dollars. Nous offrons également plus de 250 bourses d'études aux jeunes et aux fonctionnaires palestiniens sur une base annuelle. L'Inde a également fourni à la Palestine du matériel médical et des médicaments vitaux pour aider le pays à lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

En ce qui concerne les faits nouveaux survenus au niveau régional, l'Inde se félicite de la signature de la Déclaration d'Oula, qui a inauguré un rapprochement et une réconciliation entre les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG). Nous reconnaissons le rôle clef que peut jouer un CCG unifié dans la promotion de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans la région.

Le début des pourparlers entre Israël et le Liban l'année dernière a constitué un progrès important. L'Inde espère vivement la formation rapide d'un Gouvernement au Liban à même d'offrir une certaine stabilité politique et de lutter contre les graves problèmes socioéconomiques avec lesquels est aux prises le peuple libanais. L'Inde continuera à apporter son appui au Liban en cette période difficile.

L'Inde a contribué aux efforts visant à apporter une paix et une stabilité durables dans la région par le déploiement de notre personnel dans le cadre des forces de maintien de la paix des Nations Unies, notamment au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, par une aide humanitaire importante et opportune, et par la coopération pour le développement et le renforcement des capacités. L'Inde se propose de fournir des vaccins à la région pour aider les pays à lutter contre la pandémie de COVID-19.

En conclusion, l'Inde réaffirme son engagement en faveur d'une solution juste à la question palestinienne et est prête à poursuivre son engagement dans la région, avec une foi inébranlable dans la concrétisation de la vision d'une paix et d'une stabilité durables au Moyen-Orient.

Annexe 13**Déclaration de M. Martin Kimani, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me joins aux autres pour féliciter M. Tor Wennesland pour sa nomination en tant que Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Il peut compter sur l'engagement constructif du Kenya tout au long de son mandat et dans ses efforts. Je le remercie également, ainsi que le Secrétaire général Aboul Gheit de l'exposé instructif sur les événements que traverse actuellement la région et en particulier sur la position de la Ligue des États arabes.

Le Kenya condamne toutes les violations, par toutes les parties, qui mettent en danger la paix et la prospérité des peuples de la région du Moyen-Orient.

Nous sommes préoccupés par la persistance des actes de violence et des affrontements entre les forces de sécurité palestiniennes et israéliennes et par les actes de violence mettant en cause les colons. Nous espérons que la cessation des hostilités par les deux parties et l'engagement du Gouvernement israélien en faveur de politiques, de législations et d'actions visant à la cessation immédiate des activités de colonisation ouvriront la voie à une paix juste, durable et globale dans la région.

Nous réitérons notre ferme condamnation de toute utilisation du terrorisme pour promouvoir un programme politique, quelle que soit l'urgence de ce programme.

Le caractère pratique et l'application intégrale de la résolution 2334 (2016) doivent non seulement aborder les questions des colonies de peuplement, de la continuité géographique et de la viabilité de la solution des deux États, mais aussi prendre en compte les implications socio-économiques des colonies. Tous ces éléments ont des répercussions sur la viabilité de la paix et de la sécurité dans la région.

Comme le reste du monde, les Israéliens et les Palestiniens subissent les conséquences désastreuses de la pandémie sur les ménages et sur les activités génératrices de revenus. Cette nouvelle menace vient s'ajouter aux problèmes existants dans la région.

À cet égard, les mesures susceptibles de faire obstacle à une reprise économique équitable et aux investissements nationaux, régionaux et internationaux doivent être revues afin d'atténuer les souffrances des plus vulnérables.

Nous préconisons le renforcement de la coopération entre les autorités israéliennes et palestiniennes en matière d'acheminement de fournitures essentielles, notamment des vivres et des médicaments, et de circulation des professionnels de santé et autres travailleurs essentiels en direction et en provenance de la Cisjordanie, de Jérusalem-Est et de Gaza.

En parallèle, la communauté internationale doit rester saisie de la tâche urgente qui consiste à appuyer les efforts nationaux et régionaux visant à relancer des négociations véritables en vue de parvenir à une paix globale sur la base de la vision des deux États, conformément aux frontières d'avant 1967.

Nous espérons que toutes les parties joueront le jeu, notamment en participant à la conférence internationale proposée et en appliquant les cadres normatifs convenus, les feuilles de route, la Charte des Nations Unies, le droit international et les résolutions relatives à Israël et à la question de Palestine.

Je m'associe aux autres orateurs pour saluer la participation de S. E. Riad al-Malki, Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine. Le décret présidentiel du 15 janvier sur les dates des élections constitue une avancée importante en vue de renforcer la structure gouvernementale et de promouvoir la légitimité

politique, l'espace démocratique et l'appropriation nationale pour l'ensemble du peuple palestinien.

Le Kenya salue également la normalisation des relations entre Israël et certains pays du monde arabe comme un progrès important dans la voie d'une paix durable au Moyen-Orient. La normalisation des relations entre les Israéliens et les Palestiniens en tant que deux États viables vivant côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, doit également être une priorité.

Annexe 14**Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je voudrais, tout d'abord, présenter à M. Tor Wennesland mes vœux de succès et de réussite dans ses nouvelles fonctions, qu'il entame à travers cet exposé détaillé sur la situation qui prévaut au Moyen-Orient, qu'il vient de nous faire. Je voudrais également l'assurer du plein soutien de mon pays dans l'accomplissement de sa mission en faveur d'un règlement juste et équitable du conflit israélo-palestinien. À l'endroit de son prédécesseur, M. Nickolay Mladenov, je tiens à exprimer toute notre reconnaissance pour le dynamisme et l'efficacité dont il a fait montre dans l'accomplissement de sa mission.

Le Niger a accueilli avec enthousiasme l'annonce faite le 15 janvier dernier, par le Président palestinien Mahmoud Abbas, de la tenue d'élections législatives et présidentielle aux mois de mai et juillet prochains. Mon pays se félicite de l'annonce de la tenue de ces élections, qui permettront aux Palestiniens, y compris ceux vivant en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est, de renouveler la légitimité de leurs institutions. Le compromis auquel le Hamas et le Fatah sont parvenus traduit la volonté de réconciliation et d'unité du peuple palestinien.

Nous fondons l'espoir que les prochaines élections en Palestine, comme en Israël, qui constituent une étape cruciale, pourront contribuer à améliorer les relations entre les deux pays et à la création de conditions de relance des négociations politiques en vue de la réalisation de la solution à deux États.

Il va sans dire que les élections en Palestine, pour être le succès que nous escomptons, devons bénéficier du plein soutien de la communauté internationale.

Au moment où nous enregistrons des signes de détente dans les relations entre Israël et certains pays de la région, la situation en Palestine continue, quant à elle, à se détériorer. À cet égard, le Niger déplore la poursuite de la construction de colonies de peuplement israélien dans les territoires palestiniens occupés. Cette tendance inquiétante, que nous n'avons eu de cesse de dénoncer, s'est traduite en ce début d'année par l'approbation de plans de construction d'environ 800 nouveaux logements en Cisjordanie, ainsi que par les appels d'offres pour la construction de 2 500 autres, dont 460 à Jérusalem-Est.

Nous déplorons tout autant la politique de démolition de propriétés palestiniennes menée par Israël, Puissance occupante, de même que le déplacement forcé, l'expulsion et le transfert de civils palestiniens, qui constituent une violation flagrante de la légalité internationale et des résolutions pertinentes des Nations Unies, y compris la résolution 2334 (2016). Ces pratiques, de même que la modification du statut historique et juridique de la ville occupée de Jérusalem, y compris la mosquée Al-Aqsa, sont des actes qui mettent en péril la viabilité de la solution à deux États ainsi que le retour aux frontières d'avant 1967. À ce titre, elles ne sauraient être tolérées.

Pour conclure, ma délégation voudrait exprimer sa préoccupation face à la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés du fait de la pandémie de COVID-19, aggravée par la fragilité du système de santé, l'extrême pauvreté et l'insécurité alimentaire, notamment. Le blocus de Gaza, qui dure depuis 13 ans, de même que la réduction drastique des financements accordés à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, mettent en danger les vies de milliers de Palestiniens, en majorité des femmes et des enfants. Il est temps, il est grand temps, de répondre à la demande du Président

Mahmoud Abbas visant à l'organisation d'une conférence internationale de paix impliquant toutes les parties concernées, dont le Quatuor, de façon à bénéficier de perspectives nouvelles en vue de la seule solution qui vaille : celle de la création d'un État palestinien viable dans ses frontières de 1967, vivant côte à côte et en paix avec Israël.

Annexe 15**Déclaration de M^{me} Barbara Woodward, Représentante permanente du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme d'autres l'ont fait avant moi, je tiens à remercier le Coordonnateur spécial, M. Wennesland, de son exposé et à lui souhaiter la bienvenue dans son nouveau rôle. Je remercie également le Secrétaire général de la Ligue des États arabes de s'être joint à nous aujourd'hui et de son exposé.

Je tiens en premier lieu à saluer l'annonce par le Président Abbas de dates pour la tenue d'élections législatives et présidentielle dans les territoires palestiniens occupés pour la première fois depuis 2006. Nous encourageons les dirigeants palestiniens à mettre en place des institutions solides, inclusives, responsables et démocratiques fondées sur le respect de l'état de droit et des droits de l'homme. La tenue d'élections libres et régulières est une étape importante et nécessaire.

En ce qui concerne le conflit, je souhaite commencer par réitérer la position de longue date du Royaume-Uni au sujet du processus de paix au Moyen-Orient. Nous sommes favorables à un règlement négocié permettant à Israël de vivre dans la sûreté et la sécurité aux côtés d'un État palestinien viable et souverain, sur la base des lignes de 1967 et avec les échanges de territoires convenus, Jérusalem comme capitale des deux États, et à un règlement juste, équitable, concerté et réaliste de la question des réfugiés. Le Royaume-Uni appuie les résolutions existantes du Conseil de sécurité en tant que base pour ce règlement, notamment la résolution 2334 (2016).

Compte tenu de notre attachement à la solution des deux États, nous condamnons la décision prise par le Gouvernement israélien le 20 janvier d'adjuger des contrats dans le cadre d'appels d'offres, et d'entreprendre par conséquent la construction de logements pour une nouvelle implantation à Giv'at Hamatos, située à Jérusalem-Est, une zone extrêmement sensible de la Cisjordanie. Les colonies sont illégales au regard du droit international, et elles continuent d'entraver la paix et de menacer la solution des deux États. Cette décision compromet la possibilité de pourparlers de paix futurs. Le Royaume-Uni s'est également déclaré préoccupé par l'avancement des projets de construction de 3 900 nouveaux logements Cisjordanie durant tout le mois de janvier. Nous exhortons une fois de plus Israël à cesser immédiatement l'expansion des colonies en Cisjordanie. Et nous demeurons préoccupés par les démolitions et les évictions de Palestiniens de leurs maisons.

Nous condamnons le meurtre d'Esther Horgan, qui a eu lieu lors d'un attentat terroriste présumé commis par un suspect palestinien le 20 décembre à Tal Menashe. Le Royaume-Uni condamne sans équivoque tous les actes de terrorisme, car ils compromettent gravement les perspectives de paix. Nous condamnons également les violences perpétrées par des colons israéliens contre des Palestiniens.

Ce mois-ci, le 17 janvier, des groupes de militants de Gaza ont également tiré des roquettes. Le Royaume-Uni condamne les tirs de roquettes sur les populations civiles. Toute attaque visant des civils est illégale et injustifiable. Le Royaume-Uni continue d'encourager les parties à présenter des propositions durables à long terme pour résoudre la menace que le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres militants de Gaza font peser sur la sécurité d'Israël. Nous appelons le Hamas et les autres groupes terroristes à cesser définitivement leurs incitations et leurs tirs de roquettes contre Israël. Nous continuons d'exhorter les parties à s'attacher en priorité à progresser sur la voie d'une solution durable pour Gaza et à prendre les mesures concrètes qui s'imposent pour assurer sa reconstruction et son relèvement économique.

Comme nous l'avons toujours fait, nous nous joignons aujourd'hui aux États-Unis et aux autres membres du Conseil pour rejeter les actions unilatérales des deux côtés.

Le Royaume-Uni a été un fervent partisan des récents accords de normalisation arabo-israéliens. La normalisation modifie le contexte régional et offre la possibilité d'aller de l'avant avec des avantages matériels et de nouveaux partenariats, afin de contribuer à la paix israélo-palestinienne, attendue depuis si longtemps.

Une solution à deux États est la seule solution viable à long terme. C'est la seule façon de mettre fin de façon permanente au conflit israélo-arabe, de permettre l'autodétermination des Palestiniens et de préserver l'identité juive et démocratique d'Israël.

Nous nous faisons l'écho de l'espoir de la nouvelle Administration américaine que le processus débloquera des options pour faire avancer la solution des deux États. Nous nous réjouissons de travailler avec la nouvelle Administration, aux côtés des partenaires régionaux et des dirigeants israéliens et palestiniens, pour profiter de cette dynamique positive, en contribuant à accroître la prospérité et la sécurité régionales et en progressant vers une solution au conflit. Nous continuons à soutenir cet objectif.

Annexe 16**Déclaration de M. Richard Mills, Représentant permanent adjoint des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Qu'il me soit permis tout d'abord de me joindre à mes collègues pour prendre un moment afin de souhaiter au Ministre des affaires étrangères Jerandi, qui devait nous rejoindre à l'écran aujourd'hui, un prompt et complet rétablissement de la maladie à coronavirus (COVID-19).

Je voudrais également prendre un moment pour souhaiter la bienvenue à M. Tor Wennesland, le nouveau Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. C'est un dossier compliqué qu'il a repris, mais sa grande expérience – non seulement sur les questions de paix au Moyen-Orient, mais aussi dans la région au sens large – signifie qu'il a une connaissance approfondie que les États-Unis espèrent voir contribuer à une résolution pacifique et durable du conflit. Je sais que nous avons déjà exprimé nos remerciements auparavant, mais je voudrais prendre encore un moment pour exprimer la gratitude et l'appréciation du Gouvernement des États-Unis pour le travail et le professionnalisme de Nickolay Mladenov, le prédécesseur de Tor.

Comme c'est la première fois que les États-Unis s'adressent au Conseil de sécurité sur cette question depuis l'investiture du Président Biden, et à la lumière de certains des commentaires qui ont été faits plus tôt par des collègues et nos intervenants, j'ai pensé qu'il était utile de partager avec le Conseil certains des aspects de l'approche américaine du conflit israélo-palestinien sous le Président Biden.

Sous la nouvelle Administration, la politique des États-Unis sera de soutenir une solution mutuellement convenue à deux États, dans laquelle Israël vit dans la paix et la sécurité aux côtés d'un État palestinien viable. Cette vision, comme je sais que nous venons de l'entendre, bien que soumise à de fortes pressions, reste le meilleur moyen d'assurer l'avenir d'Israël en tant qu'État démocratique et juif, tout en soutenant les aspirations légitimes du peuple palestinien à avoir son propre État et à vivre dans la dignité et la sécurité. La paix ne peut être imposée ni aux Israéliens ni aux Palestiniens.

L'engagement diplomatique des États-Unis partira du principe que les progrès durables doivent être fondés sur une consultation active des deux parties et que le succès final nécessite le consentement actif de chacune d'entre elles. Malheureusement, comme je pense que nous l'avons entendu, les leaderships respectifs sont très éloignés sur les questions de statut final, les politiques israélienne et palestinienne sont tendues et la confiance entre les deux parties est à son point le plus bas. Toutefois, ces réalités ne dispensent pas les États Membres de l'ONU de la responsabilité d'essayer de préserver la viabilité d'une solution à deux États. Ces réalités ne doivent pas non plus détourner l'attention de l'impératif d'améliorer les conditions sur le terrain, en particulier la crise humanitaire à Gaza.

Dans cet esprit, les États-Unis exhorteront le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne à éviter les mesures unilatérales qui rendent plus difficile une solution à deux États, telles que l'annexion de territoires, les activités de colonisation, les démolitions, l'incitation à la violence ou l'octroi de compensations aux personnes emprisonnées pour des actes de terrorisme. Nous espérons qu'il sera possible de commencer à travailler pour instaurer lentement la confiance de part et d'autre afin de créer un environnement dans lequel nous pourrions à nouveau contribuer à avancer vers une solution.

Afin de faire progresser ces objectifs, l'Administration Biden rétablira un engagement crédible des États-Unis avec les Palestiniens ainsi qu'avec les Israéliens. Il s'agira de renouveler les relations des États-Unis avec les dirigeants et le peuple palestiniens, relations qui se sont atrophiées au cours des quatre dernières années. Le Président Biden a clairement exprimé son intention de rétablir les programmes d'assistance des États-Unis qui soutiennent le développement économique et l'aide humanitaire au peuple palestinien et de prendre des mesures pour rouvrir les missions diplomatiques qui ont été fermées par la précédente Administration américaine. Nous ne considérons pas ces mesures comme une faveur faite aux dirigeants palestiniens. L'aide des États-Unis profite à des millions de Palestiniens ordinaires et contribue à préserver un environnement stable qui profite tant aux Palestiniens qu'aux Israéliens.

En même temps, je dois être clair : les États-Unis maintiendront leur soutien indéfectible à Israël. Sous l'Administration Biden, les États-Unis poursuivront leur politique de longue date consistant à s'opposer aux résolutions unilatérales et autres actions dans les organismes internationaux qui singularisent injustement Israël. Les États-Unis s'efforceront également de promouvoir le statut et la participation d'Israël dans les organes de l'ONU et d'autres organisations internationales. Nous espérons pouvoir coopérer avec les États Membres sur ces questions.

Enfin, je tiens également à préciser que l'Administration Biden se félicite des récents accords de normalisation entre Israël et des États Membres de l'ONU dans le monde arabe, ainsi que des pays à majorité musulmane. J'ai été très heureux d'entendre ces accords loués par d'autres intervenants avant moi. Je pense que cela reflète la compréhension de tous que la coopération pacifique entre les États Membres au Moyen-Orient est une contribution importante à la stabilité régionale.

Les États-Unis continueront à engager instamment d'autres pays à normaliser leurs relations avec Israël, et nous chercherons d'autres occasions d'étendre la coopération entre les anciens adversaires. Pourtant, nous reconnaissons que la normalisation arabo-israélienne n'est pas un substitut à la paix israélo-palestinienne. Le conflit entre Israéliens et Palestiniens n'est peut-être pas la principale ligne de faille au Moyen-Orient, mais sa résolution serait néanmoins très bénéfique pour l'ensemble de la région. Les États-Unis espèrent que la normalisation pourra se poursuivre de manière à débloquer de nouvelles possibilités de faire progresser la solution à deux États.

En conclusion, je voudrais ajouter un commentaire sur la référence au Quatuor faite par les orateurs précédents : les États-Unis se réjouissent de travailler avec Israël, les Palestiniens, les membres du Conseil de sécurité, le Quatuor et le nouveau Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient au cours des prochaines années.

Annexe 17**Déclaration de M. Hai Anh Pham, Chargé d'affaires par intérim du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais remercier M. Tor Wennesland pour son premier exposé et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions de Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient. Il peut compter sur le plein appui du Viet Nam dans l'exercice de ces fonctions.

Je salue la présence de S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, de S. E. M. Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères et des expatriés de l'État de Palestine, et de l'Ambassadeur Gilad Erdan, Représentant permanent d'Israël, à la présente séance.

Le Viet Nam se félicite de l'annonce récente par l'Autorité palestinienne de la tenue d'élections législatives et présidentielle dans le courant de l'année. Ces élections attendues depuis longtemps marqueront une étape importante pour renforcer la solidarité entre les Palestiniens et les aider à surmonter de multiples défis et à réaliser des progrès dans le cadre du processus de paix. Le Viet Nam est convaincu que le bon déroulement de ces élections contribuera à la stabilité dans la région et à la réalisation d'une solution juste, durable et globale à la question de Palestine. À cet égard, le Viet Nam appelle l'ONU et toutes les parties concernées à appuyer les efforts déployés par les Palestiniens pour organiser des élections libres et régulières avec la participation de tous les électeurs qui remplissent les conditions requises dans tous les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est.

Cela fait longtemps que le processus de paix au Moyen-Orient n'avance pas et la situation est loin de s'améliorer. Au cours des dernières années, la violence n'a jamais cessé de faire des victimes parmi les civils, dont beaucoup d'enfants et de femmes. Nous condamnons toutes les attaques dirigées contre des civils. La situation humanitaire ne s'est guère améliorée. Les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), ont continué à être violées. Les Palestiniens croient de moins en moins en la possibilité d'une solution durable et juste.

Le Viet Nam appuie toutes les initiatives et mesures, par toutes les parties concernées, susceptibles de contribuer à inverser ces tendances négatives. Une nouvelle dynamique en faveur de la reprise du processus de paix suscite de nouveaux espoirs. Nous appelons le Quatuor à jouer un rôle actif et plus dynamique dans ce processus. Nous encourageons également les pays et les organisations de la région, notamment la Ligue des États arabes, à déployer des efforts soutenus pour contribuer au processus de paix. Toutes les parties concernées doivent prendre des mesures concrètes pour renforcer les espoirs du peuple palestinien.

Dans le même temps, nous voudrions exprimer de nouveau nos préoccupations face à la récente expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie, notamment l'annonce par le Gouvernement israélien, au début de ce mois, du plan de construction de 800 logements dans les colonies de peuplement et d'autres logements, comme l'a indiqué le Coordonnateur spécial. Ces activités constituent une grave violation de la résolution 2334 (2016) et d'autres résolutions connexes, sapent les espoirs de parvenir à une solution des deux États et rendent pratiquement impossible la création d'un futur État palestinien d'un seul tenant. Nous nous joignons aux autres États Membres de l'ONU pour demander à Israël de cesser immédiatement toutes ses activités illégales de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est.

Les problèmes liés au processus de paix sont encore aggravés par les problèmes humanitaires. La communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour contribuer au règlement de la crise humanitaire dans les territoires palestiniens

occupés. Le Viet Nam demande de nouveau qu'une aide humanitaire indispensable continue d'être fournie au peuple palestinien, y compris aux réfugiés palestiniens. Nous sommes conscients du rôle important que jouent l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ainsi que d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, pour atténuer les souffrances des Palestiniens et nous appelons au renforcement de l'appui apporté à l'UNRWA pour lui permettre de poursuivre ses programmes vitaux et de continuer à contribuer à la stabilité régionale. Compte tenu des problèmes de financement actuels, nous demandons instamment à la communauté internationale de fournir à l'UNRWA les fonds nécessaires pour assurer la continuité de ses opérations, qui sont indispensables.

Pour terminer, le Viet Nam voudrait réaffirmer sa solidarité et son appui sans faille au combat juste que mène le peuple palestinien pour ses droits inaliénables, ainsi qu'à la solution des deux États et à la création d'un État de Palestine indépendant, vivant côte à côte avec l'État d'Israël sur la base des lignes d'avant 1967 et ayant Jérusalem-Est pour capitale.

Annexe 18**Déclaration de M. Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères et des expatriés de l'État de Palestine**

Je voudrais tout d'abord féliciter la Tunisie pour la compétence avec laquelle elle dirige les travaux du Conseil de sécurité et la remercier d'avoir convoqué ce débat public de haut niveau, et souhaiter à mon frère Othman Jerandi un prompt rétablissement. Je souhaite également un prompt rétablissement au Président du Mexique. Espérons que cette année marquera la fin de cette terrible pandémie. Je tiens à indiquer à cet égard que la Puissance occupante n'a fourni aucun vaccin au peuple palestinien sous occupation jusqu'à présent, en soutenant qu'elle n'est pas obligée de le faire.

Je voudrais également remercier le Ministre des affaires étrangères Lavrov pour sa participation à la présente séance et saisir cette occasion pour remercier la Russie pour le rôle de premier plan qu'elle joue au sein du Quatuor dans des circonstances extrêmement difficiles, ainsi que le Président Poutine pour ses efforts incessants visant à rapprocher les parties. Je tiens également à remercier les Ministres des affaires étrangères de l'Irlande, du Mexique et de la Norvège, des collègues avec lesquels j'ai coopéré étroitement pour faire avancer la cause de la paix, et le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Estonie, de leur participation à la présente séance.

Je voudrais en outre féliciter M. Tor Wennesland, qui a pris ses fonctions de Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec lui dans le cadre de ses nouvelles fonctions pour faire avancer une paix juste. Je souhaite également la bienvenue à mon frère, M. Aboul Gheit, qui reste un défenseur infatigable de la paix.

Je tiens également à exprimer notre gratitude aux États qui ont récemment terminé leur mandat au Conseil de sécurité, à savoir l'Allemagne, la Belgique, la République dominicaine, l'Indonésie et l'Afrique du Sud, en les remerciant pour leur engagement en faveur du droit international et de la paix et pour leur appui aux droits du peuple palestinien. Je voudrais également exprimer nos félicitations à l'Inde, à l'Irlande, au Kenya, au Mexique et à la Norvège et leur souhaiter plein succès alors qu'ils entament leur mandat au Conseil.

Le compte à rebours pour l'effondrement de la solution des deux États a commencé. Certains disent qu'il est déjà trop tard. Il est de notre responsabilité collective de sauver la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967 avant qu'il ne soit trop tard. Certains se demandent si c'est le bon moment pour faire la paix. Cependant, les raisons mêmes qui montrent combien il sera difficile de parvenir à la paix, notamment la situation sur le terrain, la méfiance et les mesures unilatérales illégales, doivent inciter la communauté internationale à s'engager davantage, et non moins, d'autant plus que nous convenons tous que le temps presse.

Quel était le niveau de confiance lorsque les parties au conflit se sont rencontrées à Madrid il y a 30 ans ? Étaient-elles prêtes à négocier ? Dans quelle mesure le Premier Ministre israélien de l'époque, M. Yitzhak Shamir, était-il prêt à faire la paix ? Dans quelle mesure les Palestiniens étaient-ils heureux du fait que l'Organisation de libération de la Palestine ne puisse même pas envoyer sa propre délégation ? À quoi ressemblait la situation sur le terrain ?

Le monde a décidé qu'il était temps de régler le conflit, et qu'il n'allait pas accepter une réponse négative. Je peux dire avec certitude aux membres du Conseil que sans Madrid, il n'y aurait pas eu Oslo. La dynamique de paix est quelque chose

que nous créons, pas quelque chose que nous attendons, et je sais que la volonté de voir la paix régner ne manque pas autour de cette table et au-delà.

Nous réitérons donc notre appel en faveur d'une approche collective mobilisant la communauté internationale et démontrant sa détermination à parvenir à la paix. Dans ce contexte, nous appelons à la revitalisation du Quatuor et de sa collaboration avec les partenaires et les parties, ainsi qu'à la poursuite de la mobilisation du Conseil de sécurité. Nous réitérons également notre appel en faveur de l'organisation d'une conférence de paix internationale qui puisse marquer un tournant dans ce conflit, comme l'a fait la Conférence de Madrid il y a trois décennies, et du lancement de négociations sur le statut final basées sur des mandats et critères internationaux. Notre appel en faveur d'un engagement multilatéral n'est pas une tentative d'é luder les négociations bilatérales, mais plutôt un effort pour en garantir le succès.

Quelqu'un ici pense-t-il qu'Israël a vraiment abandonné ses projets d'annexion ? Ou la réalité est-elle que ce pays mène à bien ces plans sur le terrain en ce moment même, comme semblent le confirmer l'installation de plus de 3 000 nouveaux logements dans les colonies au cours des dernières semaines, l'accélération du rythme des démolitions de maisons palestiniennes et le déplacement de notre peuple, sachant que la violence perpétrée par les colons atteint un niveau sans précédent et que les provocations sur les lieux saints, en particulier au Haram el-Charif, se multiplient ?

L'objectif d'Israël a toujours été le même : accaparer un maximum de terres palestiniennes avec un minimum de Palestiniens. Le résultat de cette politique est connu : des millions de Palestiniens subissent l'oppression, la discrimination et une ségrégation flagrante, sont privés de leurs droits les plus fondamentaux et du contrôle sur leurs terres, leurs ressources, leurs frontières et leur vie. Qui accepterait cela ? Nous ne le pouvons pas. Et vous ? La question reste donc de savoir comment convaincre Israël de choisir la paix, et non l'annexion, ou, pour citer l'ancien Président des États-Unis Jimmy Carter, la paix, et non l'apartheid.

En 2016, le Quatuor a souligné la nécessité urgente de prendre des mesures énergiques afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain afin d'« éviter que la solution d'un seul État ne s'ancre dans une réalité d'occupation et de conflit perpétuels qui est incompatible avec la réalisation des aspirations nationales » (*S/2016/595, annexe, p. 3*) des peuples palestinien et israélien. En réponse à la détérioration rapide de la situation sur le terrain, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2334 (2016), une feuille de route pour préserver la solution des deux États et parvenir à la paix.

Dans son discours expliquant pourquoi les États-Unis n'ont pas eu recours au veto, le Secrétaire d'État Kerry a expliqué que la solution des deux États était dans l'intérêt non seulement des Palestiniens, des Israéliens, de la région et de la communauté internationale, mais aussi des États-Unis. Il a souligné que « la décision critique concernant l'avenir – un État ou deux États – est en réalité prise sur le terrain chaque jour », notant que « le statu quo mène à un État et à l'occupation perpétuelle, mais la plupart font semblant de l'ignorer ou ont abandonné tout espoir que quelque chose puisse changer », ajoutant qu'« avec cette résignation passive, le problème ne fait qu'empirer, les risques s'accroissent et les choix se réduisent ».

Cette évaluation lucide sur l'urgence d'agir pour sauver la solution des deux États a été suivie de quatre années pendant lesquelles l'Administration Trump a utilisé la puissance et l'influence des États-Unis pour appuyer les efforts illégaux d'Israël visant à asseoir son occupation et son contrôle, rompant ainsi avec des décennies de diplomatie américaine. Même les plus vulnérables, à savoir les millions de réfugiés palestiniens, n'ont pas été épargnés lorsque l'Administration Trump a cessé de financer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), cherchant à faire s'effondrer

l'Office malgré le consensus international sur son rôle indispensable en attendant une solution juste. Et si ces ressources considérables étaient utilisées pour faire progresser la liberté, la justice et la paix, au lieu de l'annexion et de l'apartheid ?

Les quatre dernières années ont mis à l'épreuve notre détermination collective, mais le consensus international a perduré et a prévalu. Les membres du Conseil, du Quatuor, du groupe de Munich et de la communauté internationale dans son ensemble se sont opposés à l'annexion, ils ont réaffirmé leur appui aux droits des Palestiniens, soutenu l'UNRWA et continué à œuvrer pour une paix juste et durable. Le temps est venu de guérir et de réparer les dégâts laissés par la précédente Administration américaine.

Le Président Abbas a félicité le Président Biden pour son élection et a exprimé notre espoir d'une reprise des relations et d'une collaboration constructive. Nous attendons avec impatience l'annulation des mesures illégales et hostiles prises par l'Administration Trump, et nous nous réjouissons de travailler ensemble pour la paix. Nous saluons la décision de la nouvelle Administration de rejoindre l'ordre international fondé sur des règles, et espérons que les États-Unis joueront un rôle important dans les efforts multilatéraux en faveur de la paix au Moyen-Orient.

L'heure n'est pas à la résignation passive, mais à l'action résolue. Faute de quoi, il ne sera pas possible d'inverser les tendances négatives sur le terrain, en premier lieu les activités de colonisation illégales, ni de reprendre des négociations sérieuses sur le statut final. La détérioration de la situation sur le terrain est directement liée aux tentatives d'une partie de préjuger de l'issue des négociations et de la dicter, mettant en œuvre une annexion qui détruirait toute perspective d'un État de Palestine souverain et d'un seul tenant, tout en prétendant accepter la solution des deux États.

Certains demandent : que peut-on faire qui n'ait pas déjà été essayé ? Mais le monde a-t-il vraiment utilisé tous les outils dont il dispose pour mettre fin à cette occupation et à ce conflit ?

Comment le monde gère-t-il les autres conflits ? Est-ce qu'il dit que les parties doivent négocier, puis attend qu'elles soient prêtes et qu'elles se mettent d'accord ? Ou bien trouve-t-il les ressources nécessaires pour pousser les parties à négocier et à éviter des actions unilatérales illégales, notamment en faisant respecter les obligations de tiers ? Se contente-t-il de condamner les violations, ou s'assure-t-il que leur coût dépasse largement leurs avantages en créant des incitations au respect des obligations et des mesures dissuasives en cas de violation ? Le Conseil, en adoptant ses résolutions, les accompagne-t-il des moyens d'assurer leur mise en œuvre conformément aux devoirs que lui impose la Charte, ou bien offre-t-il ses résolutions comme un simple conseil aux parties qui peuvent décider de le suivre ou non ?

Puisque les deux parties se disent engagées en faveur de la paix, pourquoi ne pas permettre le déploiement d'observateurs internationaux véritablement habilités à évaluer le respect des engagements ? Pourquoi craindre les conséquences pour quiconque enfreint ses obligations légales ? Pourquoi ne pas mener des négociations sur le statut final sous les auspices de la communauté internationale ? Pourquoi rejeter l'idée de délais contraignants ? C'est la voie à suivre pour changer la réalité dramatique qui règne en Palestine. Nous sommes prêts à jouer notre rôle, et nous continuerons à remplir nos obligations.

Une nation entière aspire à la liberté, et il faut répondre à ses appels. Nous ne demandons rien de plus que ce que la Charte des Nations Unies prescrit pour tous les peuples, et nous n'accepterons rien de moins. Nous ne pouvons accepter un avenir fait de murs et de blocus, d'humiliation et d'assujettissement. Nous ne ménagerons aucun effort pour promouvoir un État de Palestine indépendant, souverain, viable, d'un seul tenant et démocratique, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est

pour capitale. Nous le ferons en recourant uniquement à des moyens pacifiques, même dans les circonstances les plus difficiles.

Alors que nous poursuivons notre long voyage vers la liberté et la paix, nous demandons une protection immédiate pour notre peuple, qui a également droit à la sécurité, jusqu'au moment où nous pourrions assurer sa protection en tant qu'État souverain.

Le Président Abbas a publié un décret appelant à des élections législatives et présidentielle en Palestine, ainsi qu'à des élections au Conseil national palestinien. Cela fait partie intégrante des efforts visant à reprendre notre vie démocratique et à réaliser la réconciliation et l'union nationales. Nous remercions tous ceux qui appuient ces efforts et demandons le soutien et le concours de la communauté internationale pour garantir l'intégrité des élections, notamment en aidant à éviter et à supprimer tout obstacle israélien à leur déroulement, y compris à Jérusalem-Est, ainsi que le respect des résultats.

Durant cette période de campagnes électorales, certains, pour tenter de gagner des voix, restent attachés au droit international, à la solution des deux États et à des moyens pacifiques, alors que d'autres annoncent des implantations, promeuvent l'annexion et persistent dans leurs provocations. Puissent les gens ne pas se laisser duper par les maux de la démagogie, de la suprématie et de la domination et choisir au contraire de s'engager dans la voie de l'égalité des droits, du respect mutuel et de la dignité commune ! Avec votre aide, puisse notre avenir être empreint de liberté, de sécurité et de prospérité pour tous, un avenir de paix, et non d'apartheid !

Annexe 19**Déclaration de M. Gilad Erdan, Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je saisis cette occasion pour saluer les nouveaux membres du Conseil de sécurité et le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, et leur souhaiter bonne chance dans leurs fonctions respectives. J'espère que leur arrivée contribuera à débarrasser le Conseil de ses vieilles habitudes et de sa subjectivité à l'encontre d'Israël pour mettre l'accent sur la réelle menace à la paix et à la sécurité : le régime tyrannique de Téhéran.

Demain, ici à l'ONU et dans le monde entier, nous commémorerons la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste et pleurerons le meurtre inimaginable de 6 millions de juifs. De fait, 76 ans après la libération d'Auschwitz, où trois de mes grands-parents et des millions d'autres ont connu le pire enfer sur terre, il existe un autre régime génocidaire qui incarne parfaitement les mots et les actions des nazis.

L'Iran n'essaie pas de cacher sa volonté de détruire le seul État juif au monde, de répandre l'antisémitisme, de nier l'Holocauste et même de proposer des lois appelant à la destruction d'Israël d'ici à 2041. Comment est-il possible que la proposition du Parlement iranien d'annihiler un État Membre ne figure pas au premier rang des priorités du Conseil ? En particulier à la veille d'une journée aussi importante, alors que nous commémorons l'Holocauste et que vous direz certainement tous « plus jamais ça ! » ? Le survivant de l'Holocauste et lauréat du prix Nobel, Elie Wiesel, a très justement dit, « J'ai appris à croire les menaces de mes ennemis avant les promesses de mes amis ». J'espère que vous démentirez l'avertissement de Wiesel.

L'Iran doit occuper une place importante dans les déclarations des membres du Conseil de sécurité aujourd'hui, car il incarne la principale force qui met en danger et déstabilise le Moyen-Orient, et il n'existe pas de pire menace à la paix et à la sécurité dans le monde. Le régime ne se contente pas de menacer Israël. Il passe son temps, depuis qu'il a signé le Plan d'action global commun (PAGC), à renforcer ses capacités nucléaires et à consolider ses connaissances, montrant ainsi clairement qu'il n'a pas renoncé à devenir une puissance nucléaire.

Comme l'indique un rapport récent de l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Iran poursuit ses activités clandestines, notamment sur des sites contaminés, et il a même créé dernièrement les infrastructures nécessaires pour produire de l'uranium métallique, une matière sensible qui pourrait être utilisée dans une ogive nucléaire. Ces exemples ne sont que les derniers d'une longue liste de violations qui ne laissent planer aucun doute quant aux intentions de l'Iran. Nous ne pouvons permettre au régime le plus dangereux au monde de se procurer la plus dangereuse des armes.

Ce ne sera pourtant pas au centre de l'attention dans le cadre du débat sur le Moyen-Orient organisé par une institution chargée de promouvoir la paix et la sécurité. C'est absurde.

Je tiens à être clair : Israël n'a rien contre le peuple iranien. Lui aussi est victime de l'idéologie extrémiste du régime. Le Président Rouhani et le Ministre Zarif sont responsables de milliers d'exécutions et de violations graves des droits fondamentaux de leurs propres citoyens. En effet, il est impossible pour quiconque de rester insensible face au meurtre brutal de Rouhollah Zam.

Rouhollah était un journaliste de 47 ans marié et père de deux enfants. Il a été forcé de s'enfuir de chez lui après avoir exprimé son opposition au régime iranien.

Rouhallah a continué de diffuser la vérité sur l'Iran depuis la France, où il vivait en tant que réfugié. Il a été de nouveau appâté au Moyen-Orient, où il a été enlevé. Des photos publiées ultérieurement par le Corps des gardiens de la révolution l'ont montré les yeux bandés. En Iran, il a fait l'objet d'un simulacre de procès et a été reconnu coupable du crime insensé de « corruption sur Terre ». Il a, comme on s'y attendait, été condamné à mort. En dépit d'une campagne mondiale, Rouhallah a été exécuté et, face aux critiques, le Président Rouhani a défendu ce meurtre barbare comme étant « légal ».

Des milliers d'Iraniens paient le prix de la complaisance de la communauté internationale en ce qui concerne les graves violations des droits de l'homme commises par le régime et son comportement inhumain. La manière dont opère le régime des Ayatollahs rappelle la période la plus sombre de l'histoire. Nous devons tous nous en rappeler demain en commémorant l'Holocauste.

La réalité en 2021 n'est pas la réalité de 2015. Ce que nous savons tous aujourd'hui sur l'Iran n'est pas ce que la communauté internationale savait lorsqu'elle a signé l'accord nucléaire avec l'Iran. Nous savons maintenant que, contrairement à la condition fixée par les signataires, l'Iran n'a pas profité de la levée des sanctions pour améliorer la vie de ses citoyens, préférant au contraire intensifier ses activités malveillantes. Plutôt que d'utiliser les dividendes de l'accord nucléaire pour bâtir des écoles et des hôpitaux, il a construit un arsenal de missiles. Plutôt que d'utiliser ses ressources pour lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19), il les a gâchées pour financer ses agents terroristes et miner la paix et la sécurité.

L'Iran ment depuis longtemps à la communauté internationale. On ne peut pas lui faire confiance. Comme le prouvent les archives iraniennes secrètes révélées par Israël, l'Iran a menti à la communauté internationale lorsqu'il a signé l'accord. Il n'a pas divulgué son programme massif d'armes nucléaires, tentant de le dissimuler afin de pouvoir l'utiliser une fois que les clauses de « caducité » de l'accord auraient expiré.

L'Iran a trompé le monde lorsqu'il a signé l'accord, et il continue de tromper le monde aujourd'hui. Le régime estime que ses violations récentes et son comportement de voyou forceront la communauté internationale à lever les sanctions et à revenir au PAGC. Le Conseil ne doit pas céder à ce chantage nucléaire et ne doit pas lever les sanctions.

Comme le prouve le comportement du régime, les sanctions ont des répercussions sur l'économie iranienne. Elles doivent être utilisées pour que l'Iran ait une raison de renoncer à son comportement destructeur et d'abandonner ses ambitions nucléaires. Avant la conclusion de l'accord, nous avons tous constaté que l'Iran n'avait accepté de s'asseoir à la table des négociations que lorsqu'il avait été confronté à la combinaison fondamentale de sanctions paralysantes et d'une menace militaire crédible.

Revenir au PAGC et renoncer à cet avantage, même dans le but de jeter les bases d'un accord futur, serait une erreur. Cela éliminera toute possibilité de parvenir à un règlement à long terme assorti de mécanismes d'application concrets et efficaces et garantissant la paix dans la région.

Nous nous félicitons de la volonté de la communauté internationale de bloquer l'accès de l'Iran aux armes nucléaires, mais nous estimons qu'une fois que les sanctions auront été levées et que l'économie de l'Iran commencera à se relever, celui-ci n'aura plus aucune raison de négocier. Si l'on revient au PAGC, tout ce que l'Iran à faire, c'est attendre l'expiration automatique des restrictions dans moins de 10 ans.

Il est incontestable que le PAGC n'empêche pas l'Iran d'acquérir des capacités nucléaires. Il ne fait que le retarder de quelques années. Malheureusement, cela

donne à un régime tyrannique, génocidaire et voyou une légitimité internationale pour devenir une puissance nucléaire une fois que l'accord arrivera à expiration. La vitesse et l'efficacité frappantes avec lesquelles le régime est parvenu à rétablir sa capacité à produire de l'uranium mettent en évidence les lacunes de l'accord.

Encore une fois, le Conseil de sécurité ne doit pas permettre au régime le plus dangereux au monde de posséder l'arme la plus dangereuse au monde. Israël sait comment protéger ses citoyens, et il ne permettra jamais que l'Iran devienne une puissance nucléaire ou un pays dépassant le seuil nucléaire. À cet égard, nous apprécions l'engagement pris par le Président Biden et son administration de veiller à ce qu'une telle situation ne se produise jamais. Nous travaillerons ensemble pour réaliser cet objectif important.

Avec la venue de nouveaux États Membres au Conseil de sécurité, je nourris l'espoir que l'approche du conflit israélo-palestinien va changer. Je suggère que le Conseil discute des véritables obstacles à la paix, à savoir l'incitation palestinienne et la culture de la haine. Depuis des années, l'incitation palestinienne contre Israël empêche toute possibilité de réconciliation, avec les terribles conséquences que l'on sait. Même en 2020, alors que nous luttons tous contre la pandémie, il y a eu des centaines de tentatives d'attaques terroristes palestiniennes contre des Israéliens. Il y a quelques semaines à peine, une Israélienne, Esther Horgan, mère de six enfants, a été brutalement assassinée alors qu'elle était sortie faire un jogging.

À maintes reprises, Israël a exprimé sa volonté de négocier et de trouver une solution viable au conflit. Nous sommes un peuple dévoué à la paix. Nous prions pour la paix. Nous enseignons à nos enfants l'importance de la paix. Israël a démontré à plusieurs reprises qu'il fera la paix dès lors qu'il a un partenaire prêt à s'investir. C'était vrai il y a plusieurs décennies lorsque nous avons fait la paix avec l'Égypte et la Jordanie et c'est vrai aujourd'hui alors que nous multiplions les accords de paix.

Le Conseil de sécurité doit encourager les Palestiniens à rejoindre eux aussi le cercle de la paix. La seule façon de parvenir à la paix est de mener des négociations bilatérales directes sans conditions préalables. Si le Président Abbas était vraiment sérieux au sujet de la paix, il cesserait d'inciter à la violence. Il ne ferait pas tout son possible pour trouver de nouveaux moyens de poursuivre sa politique du « payer pour tuer », notamment en essayant de créer une nouvelle banque pour transférer des fonds aux terroristes. Il viendrait à la table des négociations sans faire de demandes scandaleuses et n'appellerait pas à l'organisation d'une autre conférence internationale inutile. Tout appel à une telle conférence n'est qu'une distraction. Ce n'est qu'une autre forme de la politique de rejet pratiquée par les Palestiniens. Abbas s'est soudain rappelé qu'il se soucie des valeurs démocratiques. Après avoir évité d'organiser des élections pendant 15 ans, ce n'est pas un hasard s'il a choisi d'annoncer son intention de le faire au moment où la nouvelle Administration prenait ses fonctions.

Le Moyen-Orient d'aujourd'hui n'est pas le Moyen-Orient d'hier. Il n'est plus tenu en otage par les Palestiniens. Grâce aux Accords d'Abraham, les choses ont changé pour le mieux. Ils offrent des possibilités incroyables à toutes celles et ceux qui les ont acceptés. Ces possibilités sont encore plus vastes que la coopération économique et culturelle déjà en place. Elles apportent la stabilité et un nouvel espoir pour l'avenir de la région. Les Palestiniens disent aux États Membres qu'ils veulent la paix, alors qu'ils expliquent pourquoi ils ont qualifié les accords de paix de « trahison » et de « coup de poignard dans le dos ». Qu'ils expliquent pourquoi ils se sont joints à l'Iran pour s'opposer à ces accords.

Enfin, je voudrais faire voler en éclats la dernière « diffamation du sang » propagée par les Palestiniens : je veux parler des accusations fausses et grotesques concernant la campagne de vaccination de la population par Israël. Grâce à la

combinaison gagnante des premières mesures essentielles prises par le Premier Ministre Netanyahu, au système national de soins de santé et à la résilience et à l'expérience de la population dans les situations d'urgence, Israël mène une campagne de vaccination fructueuse qui inclut toutes les composantes de la société israélienne. Nous partageons également ce que nous avons appris avec d'autres pays.

Israël est connu pour donner un coup de main quand et où il le peut. La COVID-19 ne fait pas exception. Pour nous, la vie humaine prime sur tout. Au cours des six derniers mois, le Ministère israélien des affaires étrangères a fourni une aide de plusieurs millions de dollars pour aider les pays dans leur lutte contre la pandémie. En outre, depuis le début de la pandémie, Israël travaille en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies pour aider les Palestiniens, en formant les personnels médicaux et en leur fournissant des équipements essentiels. Ces efforts ont été salués par le précédent Coordonnateur spécial, M. Mladenov.

Conformément aux accords internationaux, c'est à l'Autorité palestinienne qu'incombe la responsabilité d'assurer les soins de santé de sa population ; il en va de même du système éducatif. L'Autorité palestinienne a informé Israël de son intention d'acheter des vaccins au Gouvernement russe, et Israël a annoncé qu'il faciliterait leur transfert. Voilà les faits. Quiconque se joint à la campagne palestinienne de mensonges soit ne connaît pas les faits, soit est motivé par des considérations politiques ou l'antisémitisme. Il y a une longue histoire d'utilisation de toute crise qui se présente pour propager l'antisémitisme et blâmer les Juifs. J'espère qu'à la veille de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, les membres du Conseil vérifieront les faits et ne permettront pas que cette tradition de l'intolérance se perpétue.

Annexe 20**Déclaration de la Mission permanente de l'Argentine auprès
l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

L'Argentine comprend que la seule solution au conflit israélo-palestinien réside dans des négociations entre les deux parties en vue de parvenir à un accord sur les questions relatives au statut final telles que définies dans les Accords d'Oslo, à savoir Jérusalem, les réfugiés, les colonies de peuplement, les frontières et les mesures de sécurité.

L'Argentine est favorable à un règlement pacifique, définitif et global de la question palestinienne, fondé sur la solution des deux États, les frontières de 1967 et les décisions prises par les parties dans le cadre du processus de négociation, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. L'Argentine est convaincue du rôle important que l'ONU peut jouer dans la recherche d'une solution au conflit. C'est pourquoi nous remercions M. Nickolay Mladenov de son travail inlassable en tant que Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et saluons la nomination de son successeur, M. Tor Wennesland, à qui nous adressons tous nos vœux de succès.

Dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous tenons à souligner l'importante contribution de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui a permis d'empêcher une nouvelle détérioration de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés, lesquels sont particulièrement vulnérables aux conséquences négatives de la pandémie. C'est pourquoi, aujourd'hui plus que jamais, nous réaffirmons la nécessité pour la communauté internationale d'élaborer des réponses appropriées afin de garantir que l'UNRWA dispose des fonds nécessaires pour pouvoir continuer à fournir ses services à plus de 5 millions de réfugiés palestiniens.

L'Argentine réaffirme son appui au droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant et viable reconnu par tous les pays, ainsi qu'au droit de l'État d'Israël de vivre en paix avec ses voisins, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

L'Argentine redit également sa préoccupation face à la poursuite de l'expansion des colonies israéliennes illégales dans les territoires palestiniens occupés et demande qu'il y soit mis fin. Comme l'Assemblée générale l'a souligné à maintes reprises, les colonies de peuplement sont contraires au droit international, constituent un obstacle à la paix, sapent la perspective d'une solution permettant aux deux États de vivre dans la paix et la sécurité, et encouragent par conséquent la perpétuation d'un statu quo intenable. La gravité de la situation a été reconnue par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2334 (2016), dont nous réaffirmons pleinement les dispositions.

En outre, l'Argentine condamne les tirs de roquettes lancés depuis Gaza contre des civils en Israël, ainsi que tous les actes de violence du Hamas et d'autres groupes armés. Les dirigeants palestiniens doivent répondre sincèrement aux préoccupations israéliennes en matière de sécurité.

S'agissant de la situation à Jérusalem-Est, l'Argentine réaffirme le statut particulier de Jérusalem, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité, et, à cet égard, elle rejette toute tentative unilatérale de le modifier, en particulier en ce qui concerne la vieille ville, qui a une signification particulière pour les trois grandes religions monothéistes.

La Ville sainte doit être un lieu de rencontre et de paix. Elle doit garantir aux juifs, aux musulmans et aux chrétiens le libre-accès aux lieux sacrés. Toute tentative de nier ou de relativiser le sens profond de ces lieux et leur lien historique avec l'une des trois religions monothéistes est totalement inacceptable et ne contribue nullement à la recherche d'une solution au conflit, car elle renforce les préjugés et la méfiance entre les parties. L'Argentine estime que Jérusalem est l'une des questions dont le statut final doit être réglé par les parties dans le cadre de négociations bilatérales.

En ce qui concerne le Golan syrien, l'Argentine maintient sa position de principe concernant l'illégalité de l'acquisition de territoires par la force et le respect de l'intégrité territoriale des États. Nous sommes fermement attachés au principe de règlement pacifique des différends, et nous attachons donc de l'importance à la recherche d'une solution négociée au conflit entre la Syrie et Israël en vue de mettre fin à l'occupation des hauteurs du Golan dans les plus brefs délais, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et au principe de l'échange de territoires contre la paix.

Enfin, l'Argentine encourage une fois de plus les Palestiniens et les Israéliens à reprendre les pourparlers de paix, en agissant de bonne foi, avec souplesse et conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, afin de parvenir à un accord sur les questions en suspens relatives au statut final de la Palestine sous tous ses aspects.

Annexe 21**Déclaration de la Mission permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de faire cette déclaration à l'occasion du débat trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, au nom du Mouvement des pays non alignés.

La question de Palestine est une préoccupation historique et revêt une importance capitale pour le Mouvement des pays non alignés, et c'est avec un profond regret que nous voyons passer une autre année sans qu'il soit remédié à cette injustice. La situation sur place, qui représente une question de paix et de sécurité internationales et qui constitue la pierre angulaire de la paix dans la région du Moyen-Orient, reste critique et intenable, et elle continue donc d'exiger l'attention immédiate de la communauté internationale.

Lorsque l'on fait le bilan de l'année 2020, les statistiques sont affligeantes. Dans la bande de Gaza, 49 Palestiniens, dont 13 enfants et trois femmes, ont été tués par les forces d'occupation israéliennes en conséquence de frappes aériennes ou durant des manifestations, des affrontements, des opérations militaires et d'autres incidents, et 2940 Palestiniens ont été blessés, dont 434 par des balles réelles. En Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, 22 Palestiniens ont été tués par balle, dont une femme, et 3802 Palestiniens ont été blessés, dont 801 enfants. En 2020, il a été établi que les autorités d'occupation israéliennes avaient démolé ou saisi 593 structures en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, provoquant le déplacement de 687 personnes, dont 347 enfants et 177 femmes, et en touchant 18 860 autres.

En réfléchissant à cette sombre réalité, le Mouvement des pays non alignés saisit cette occasion pour réitérer sa solidarité constante avec le peuple palestinien, qui continue de subir cette injustice tragique, son appui indéfectible à ses droits inaliénables, notamment à l'autodétermination, et sa volonté de soulager sa détresse et de parvenir à un règlement juste, durable et pacifique de la question de Palestine sous tous ses aspects. Cette solution est bien connue et doit être conforme au droit international, aux résolutions pertinentes de l'ONU et à la Charte des Nations Unies. Les outils fournis par la diplomatie multilatérale représentent les moyens de parvenir à cette solution, qui ne peut être imposée unilatéralement, par la force ou injustement. Il est plus que temps d'activer ces outils pour servir la justice et la paix. C'est le seul moyen de mettre fin au conflit.

Le Conseil de sécurité a une responsabilité claire de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales. En conséquence, il doit s'acquitter des devoirs que lui a confiés la Charte et prendre des mesures pour garantir la mise en œuvre de ses résolutions, qui non seulement constituent le fondement d'un règlement pacifique du conflit, mais qui sont aussi juridiquement contraignantes pour tous les États Membres de l'ONU. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que cet organe est depuis trop longtemps incapable de s'acquitter de son mandat sur cette question importante. En cette période critique, cela exige de prendre des mesures immédiates pour amener Israël, Puissance occupante, à répondre de ses violations. L'absence de justice ne fait que renforcer l'impunité et déstabilise davantage la situation sur le terrain, ce qui réduit considérablement les perspectives de paix.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés déplorent l'intransigeance persistante d'Israël ainsi que ses politiques et mesures illégales, qui compromettent gravement la recherche d'une solution pacifique au conflit israélo-palestinien. Le Mouvement réitère sa grave préoccupation face à la détérioration

continue de la situation sur le terrain dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en particulier la bande de Gaza, où le blocus israélien illégal et étouffant a imposé une situation humanitaire catastrophique et des conditions socioéconomiques déplorables, qui n'ont fait que s'aggraver en raison de la pandémie.

Le Mouvement des pays non alignés reste convaincu que la résolution 2334 (2016) représente le parcours le plus viable vers la paix, car elle énonce les exigences et les paramètres essentiels à la réalisation de la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, conformément aux critères de paix adoptés de longue date par la communauté internationale, aux résolutions pertinentes de l'ONU, aux principes de Madrid, notamment le principe de l'échange de territoires contre la paix, à l'Initiative de paix arabe et à la feuille de route du Quatuor. Nous demandons donc qu'elle soit intégralement et effectivement mise en œuvre.

Israël doit être contraint à cesser totalement toutes ses activités de colonisation illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, les démolitions de maisons et de biens palestiniens, les déplacements forcés de civils palestiniens, tous ses actes de violence, de provocation et d'incitation contre les civils palestiniens ainsi que ses autres violations des droits de l'homme, dont un grand nombre pourraient constituer des crimes de guerre.

Israël doit s'acquitter pleinement de ses devoirs et de ses responsabilités en vertu du droit international, notamment ses obligations juridiques découlant de la quatrième Convention de Genève en tant que Puissance occupante. Il doit cesser immédiatement toutes ses politiques et mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère, l'identité et le statut juridique des territoires occupés. Il doit également respecter le statu quo historique dans les lieux saints de Jérusalem-Est occupée, y compris le Haram el-Charif. Le Mouvement des pays non alignés réitère également son appui à la Jordanie, qui est chargée de préserver et d'administrer les lieux saints islamiques et chrétiens de Jérusalem, y compris le Haram el-Charif, ainsi qu'à la tutelle hachémite historique des lieux saints, qui est exercée par S. M. le Roi Abdullah II ibn Al Hussein de Jordanie.

Le Mouvement des pays non alignés salue les efforts de S. M. le Roi Mohammed VI en tant que Président du Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique. Le Mouvement se félicite de l'Appel pour Al-Qods/Jérusalem, signé à Rabat le 30 mars 2019 par S. M. le Roi Mohammed VI du Maroc et S. S. le pape François, soulignant le rôle important que joue Al-Qods/Jérusalem en tant que ville de tolérance et de respect mutuel entre les peuples des trois religions monothéistes et la nécessité de préserver ses spécificités et ses caractéristiques en tant que ville de coexistence pacifique.

Le Mouvement des pays non alignés exige une fois de plus qu'Israël respecte la résolution 497 (1981) et se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Les membres du Mouvement des pays non alignés condamnent la déclaration faite par le Président des États-Unis d'Amérique le 21 mars 2019, concernant le Golan syrien occupé, ainsi que la proclamation unilatérale et arbitraire qui a suivi sur la reconnaissance du plateau du Golan comme faisant partie d'Israël, et appellent le Conseil de sécurité à assumer sa responsabilité en condamnant clairement cette déclaration et cette proclamation provocatrices.

En l'absence d'une solution, les États membres du Mouvement renouvellent leur appel à la poursuite de la fourniture de l'assistance humanitaire et socioéconomique nécessaire au peuple palestinien, y compris aux réfugiés palestiniens. Le Mouvement exprime sa profonde gratitude pour le travail inestimable accompli et l'assistance essentielle fournie par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les

réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient aux réfugiés de Palestine (UNRWA), se félicite de la prorogation de son mandat jusqu'au 30 juin 2023 et exhorte les donateurs à fournir l'appui financier dont il a besoin en ce moment crucial.

Enfin, le Mouvement réaffirme à nouveau sa solidarité permanente avec le peuple palestinien et son appui inébranlable à sa juste cause, et réitère sa volonté de continuer à renforcer et à coordonner les efforts internationaux visant à promouvoir un règlement juste, durable, global et pacifique de la question de Palestine dans tous ses aspects, y compris le sort des réfugiés palestiniens, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Nous espérons sincèrement que cette année verra des progrès tangibles dans la quête héroïque du peuple palestinien pour obtenir justice et réaliser ses droits inaliénables et ses aspirations nationales légitimes, notamment son droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance dans son État souverain et indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Annexe 22**Déclaration de M. Jamal Fares Alrowaiei, Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la Mission permanente de la République tunisienne, d'avoir organisé l'important débat public d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Je félicite également Tor Wennesland de sa nomination au poste de Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de toutes les tâches qui lui ont été confiées. Je remercie sincèrement son prédécesseur, Nickolay Mladenov, des efforts appréciés qu'il a déployés tout au long de son mandat.

Le Moyen-Orient est confronté à de nombreux défis et menaces, étant donné la persistance des conflits armés dans divers pays de la région, ainsi que l'ingérence étrangère dans les affaires d'un certain nombre d'entre eux, entraînant l'affaiblissement, voire l'effondrement des institutions étatiques et créant un environnement propice à l'émergence de groupes terroristes qui continuent de menacer la sécurité de la région et la stabilité de ses peuples. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a également contribué à accroître les souffrances des populations. Dans la plupart des pays de la région, le secteur de la santé est en déclin à la suite d'années de conflit, et l'assistance médicale est difficile à fournir à ceux qui en ont besoin en raison des conditions sur le terrain. C'est pourquoi le Royaume de Bahreïn réaffirme son appui à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial et souligne l'importance de régler les conflits et les différends par un dialogue constructif et des moyens pacifiques, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, de manière à contribuer à l'élimination des causes de tension dans la région.

La région du golfe Arabique a été témoin d'une évolution importante avec les résultats du Sommet du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, qui s'est tenu en Arabie saoudite, reflétant la détermination des pays membres du Conseil à promouvoir des mesures collectives et à relever les défis qui pourraient entraver son action afin de réaliser les aspirations des peuples du Golfe. La déclaration d'Oula représente également un pas important vers le renforcement de la stabilité régionale et l'intégration du Golfe, ce qui contribuera à l'établissement de la sécurité et de la stabilité au Moyen-Orient.

Se fondant sur la sage vision de S. M. le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa, le Royaume de Bahreïn souligne l'importance d'encourager la communauté internationale à élaborer une vision globale permettant de relever les défis politiques, économiques, sanitaires et de sécurité, à commencer par l'établissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité. C'est pourquoi, conformément à sa politique immuable de promotion d'une culture de paix, de coexistence, de tolérance, de compréhension, d'acceptation d'autrui et de respect des pays voisins, le Royaume de Bahreïn a signé une déclaration de paix avec Israël, suivie de mémorandums d'accord entre les deux pays dans un certain nombre de domaines. Ces mémorandums établissent une coopération bilatérale fructueuse et offrent des possibilités de consolider les efforts visant à instaurer une paix juste et globale dans la région et à renforcer la confiance régionale, afin de progresser vers le règlement du conflit israélo-palestinien sur la base de la solution des deux États, conformément aux résolutions du mandat international convenu et de l'Initiative de paix arabe.

Les milices houthistes, soutenues par l'Iran, continuent de commettre des actes de terrorisme lâches contre le Royaume d'Arabie saoudite. Le Royaume de Bahreïn condamne fermement ces attaques terroristes répétées et appuie l'Arabie saoudite dans toutes les mesures qu'elle prend pour préserver sa sécurité nationale.

Sur le plan politique, nous apprécions les efforts sincères des Saoudiens qui ont contribué à la mise en œuvre de l'Accord de Riyad par les parties yéménites, représentées par le Gouvernement légitime et le Conseil de transition du Sud. Cet accord est essentiel pour renforcer et unifier les efforts menés par les Yéménites pour lutter contre ces milices terroristes et réaliser les aspirations du peuple yéménite.

Pour terminer, les défis complexes et interdépendants auxquels est confronté le Moyen-Orient nous obligent à agir collectivement dans le respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, dont le plus important est la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, en honorant notre engagement en faveur des relations de bon voisinage et du respect mutuel et en résolvant les crises de manière pacifique afin que la région puisse connaître la paix et la stabilité.

Annexe 23**Déclaration de M^{me} Rabab Fatima, Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à féliciter la Tunisie de sa direction compétente des travaux du Conseil de sécurité en janvier. Je saisis également cette occasion pour féliciter chaleureusement M. Tor Wennesland de sa nomination au poste de Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient. Je remercie les intervenants de leurs exposés détaillés au Conseil aujourd'hui.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant du Niger au nom de l'Organisation de la coopération islamique et par le représentant de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés (annexe 21). J'aimerais ajouter les observations suivantes à titre national.

L'année 2020 a été extrêmement difficile pour le monde entier en raison des graves conséquences de la pandémie sur la santé humaine et de ses effets dévastateurs sur les économies nationales. La pandémie a déchiré le tissu de toutes les sociétés du globe, y compris dans les territoires palestiniens occupés. Israël avait l'obligation de protéger la santé et la sécurité de toutes les personnes dans les territoires occupés sous son contrôle, mais il a lamentablement échoué. La situation ne pourrait être plus grave pour le peuple palestinien, car Israël, Puissance occupante, continue d'exploiter la pandémie pour promouvoir agressivement ses projets de colonisation et d'annexion, consolidant ses 53 années d'occupation militaire du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est.

Au cours de l'année 2020, les forces de sécurité israéliennes ont tué plus de 70 personnes, dont des femmes et des enfants, en ont blessé des milliers d'autres et ont déplacé de force de nombreux Palestiniens innocents de Cisjordanie, y compris de Jérusalem-Est. Ce sont là autant de démonstrations de la brutalité dont font preuve les autorités israéliennes d'occupation, reflétant un système d'occupation qui œuvre principalement à la démolition des structures au lieu de planifier pour répondre aux besoins présents et futurs de la population palestinienne.

Malgré les appels répétés aux autorités israéliennes pour qu'elles cessent leurs activités de colonisation, une nouvelle autorisation a été donnée le 17 janvier 2021 pour la construction de quelque 780 logements dans les colonies de Cisjordanie. Faisant écho à l'appel lancé le 18 janvier par le Secrétaire général, nous exprimons notre profonde préoccupation face à la décision de poursuivre les activités de colonisation, qui constitue une violation flagrante du droit international. Nous engageons la communauté internationale à obtenir d'Israël qu'il cesse ses violations systématiques du droit international humanitaire et des principes des droits de l'homme.

Je voudrais soulever un point crucial concernant la gestion de la maladie à coronavirus (COVID-19). Des inquiétudes ont été exprimées quant à la manière discriminatoire dont les autorités israéliennes ont mis en œuvre la politique de vaccination depuis le début du déploiement des vaccins contre la COVID-19, au mépris de leurs obligations en matière de soins de santé des Palestiniens. Nous appelons les autorités israéliennes à honorer sans plus tarder les obligations que leur impose le droit international à l'égard de la population occupée de Gaza et de Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, en assurant la fourniture de vaccins à toutes les personnes se trouvant dans le territoire sous leur contrôle, ainsi qu'aux prisonniers et détenus palestiniens dans les installations israéliennes. La différence d'accès à la vaccination entre les Israéliens et les Palestiniens en pleine pandémie est déplorable et inacceptable.

Le Bangladesh réaffirme son appui indéfectible au peuple palestinien et souscrit pleinement aux appels visant à garantir ses droits inaliénables, y compris les droits à l'autodétermination, sur la base de la solution des deux États dans les frontières d'avant 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale d'un État palestinien. En outre, nous demandons que le caractère sacré des lieux saints islamiques et chrétiens, en particulier la mosquée Al-Aqsa, soit à tout prix préservé.

Le Bangladesh se félicite de l'annonce récente concernant la tenue des élections législatives, présidentielle et du Conseil national palestinien le 22 mai, le 31 juillet et le 31 août 2021, respectivement. Nous espérons que tous les pays appuieront ce processus électoral pour assurer la réconciliation nationale palestinienne.

La communauté internationale, y compris l'ONU, a exprimé à plusieurs reprises par le passé de graves préoccupations concernant les cycles de violence, les allégations d'usage excessif de la force par les forces israéliennes et les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans le territoire palestinien occupé. Aucune suite n'a été donnée à ces préoccupations, qui restent par conséquent valables même aujourd'hui faute de mesures punitives fortes.

Pour changer le cours des choses, la responsabilité et la fin de l'impunité doivent devenir des priorités immédiates pour la communauté internationale. L'impunité pour les violations continues d'Israël n'a fait qu'encourager ces pratiques, qui compromettent toute perspective de solution équitable et pacifique, comme le stipulent les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016) et d'autres initiatives de paix.

La communauté internationale, le Conseil de sécurité en tête, doit agir pour faire répondre de leurs actes les responsables de toutes les violations israéliennes et assurer la protection du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé. La communauté internationale doit veiller à ce que le peuple palestinien jouisse de ses droits, en utilisant tous les mécanismes juridiques internationaux, y compris, si nécessaire, des sanctions, pour mettre fin à l'occupation de l'État de Palestine.

Durant la célébration, l'année dernière, du soixante-quinzième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, nos dirigeants ont lancé un appel au règlement de la crise palestinienne. Nous ne pouvons plus rester les bras croisés.

Annexe 24**Déclaration de la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Brésil remercie la Tunisie d'avoir organisé ce débat trimestriel sur la situation au Moyen-Orient.

Le règlement du conflit israélo-palestinien reste pertinent pour la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Dans le prolongement de l'élan suscité par la signature des Accords d'Abraham, nous encourageons les parties à reprendre les négociations et à participer à de nouveaux efforts diplomatiques placés sous le signe de la créativité afin de parvenir à un règlement juste et global. Le Brésil réaffirme son appui à une solution négociée de deux États, avec Israéliens et Palestiniens vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Le renforcement des institutions palestiniennes est une étape cruciale pour parvenir à une solution fondée sur deux États démocratiques et souverains. C'est pourquoi nous saluons l'annonce faite par l'Autorité palestinienne concernant la tenue d'élections législatives et présidentielle dans le courant de l'année.

Nous avons également pris note de l'appel urgent lancé par le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en faveur de l'obtention de fonds supplémentaires. En tant que membre de la Commission consultative de l'UNRWA, le Brésil réaffirme sa volonté de coopérer avec l'Office, en fonction de ses capacités, comme nous l'avons fait tout au long de l'année 2020.

Le conflit en Syrie continue à faire de plus en plus de victimes. Selon le dernier Aperçu de la situation humanitaire mondiale, plus de 75 % de la population syrienne a désormais besoin d'une aide humanitaire. La situation est aggravée par la propagation de la pandémie et ses effets sur le bien-être économique des populations les plus vulnérables. Compte tenu de cette sombre réalité, il convient de s'assurer que les dérogations pour raison humanitaire sont bien appliquées à tout programme de sanction concernant la Syrie, afin d'éviter que l'accès aux denrées alimentaires et aux fournitures sanitaires essentielles ne soit compromis. La protection des civils, y compris le personnel humanitaire et médical, et le respect du droit international humanitaire doivent également rester des priorités.

Le Brésil réaffirme son appui aux efforts déployés par l'Envoyé spécial Geir Pedersen pour faciliter une solution au conflit par la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Nous avons pris note de la quatrième série de réunions de la Commission constitutionnelle, au début du mois de décembre, et espérons que ses membres pourront faire des progrès substantiels au cours de leur prochaine session. Le Brésil reste convaincu que seul un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens sous l'égide de l'ONU, en tenant dûment compte de la préservation de l'intégrité territoriale de la Syrie, apportera une paix durable et soulagera les souffrances de la population syrienne.

Concernant la situation au Yémen, le Brésil condamne fermement l'attaque qui a eu lieu à Aden le 30 décembre, visant le Cabinet nouvellement formé. Blesser et tuer des civils innocents est inacceptable en toutes circonstances, et cela doit cesser.

Cette attaque est un rappel tragique de la nécessité de progresser sur le chemin de la paix au Yémen. Nous exhortons toutes les parties à renoncer à l'escalade de la violence et à participer de bonne foi à des pourparlers directs sous la houlette de l'Envoyé spécial Martin Griffiths, qui bénéficie de notre plein soutien. En outre, nous

appelons les parties à garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave, ainsi qu'à respecter leurs obligations en vertu du droit humanitaire.

Nous avons pris note de la décision des États-Unis de désigner les houthistes comme organisation terroriste. Nous saluons l'engagement de ce pays à garantir la poursuite sans entrave de l'aide humanitaire et des importations commerciales.

Le Brésil se félicite du rapprochement tant attendu entre le Qatar et l'Arabie saoudite, qui ont rouvert leur espace aérien et leurs frontières le 4 janvier dernier. Cet événement marque la résolution de la crise diplomatique entre certains pays du Conseil de coopération du Golfe. Nous saluons également les efforts de médiation déployés faits par le Koweït et les États-Unis pour mettre fin à ce différend qui a duré trois ans et demi.

Le Brésil suit de près l'évolution des pourparlers entre les Libyens et se félicite des discussions constructives qui se sont tenues à Genève ce mois-ci dans le cadre du Forum de dialogue politique interlibyen. Nous espérons que les progrès réalisés sur le plan politique rejailliront sur la situation sur le terrain, en contribuant à consolider un cessez-le-feu durable et global. L'embargo sur les armes est également un élément indispensable à la désescalade du conflit, et nous appelons une nouvelle fois à sa pleine application.

Au moment d'examiner la situation au Moyen-Orient, nous devons garder à l'esprit que la stabilité politique et la prospérité économique à long terme sont interdépendantes et se renforcent mutuellement. Les efforts déployés en faveur du règlement pacifique des conflits doivent s'accompagner d'initiatives visant à promouvoir la croissance socioéconomique, qui sont essentielles à la construction de sociétés résilientes et inclusives.

En outre, il est important de souligner que les communautés religieuses minoritaires sont souvent celles qui subissent des violences et des persécutions, en particulier en période de conflit. La sauvegarde de la liberté religieuse doit par conséquent rester une priorité absolue, afin que ces communautés puissent continuer à vivre dans leur propre pays et à pratiquer leur foi dans la paix et la dignité.

Enfin, après presque 10 ans de direction brésilienne du Groupe d'intervention navale de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, nous voudrions saisir cette occasion pour remercier le Conseil de sécurité et tous ceux qui ont collaboré avec les soldats de la paix brésiliens pendant cette période. Le Brésil reste prêt à coopérer de manière constructive avec tous ses partenaires pour oeuvrer en faveur d'un Moyen-Orient plus pacifique et plus prospère.

Annexe 25**Déclaration de M. Cheikh Niang, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien**

Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je voudrais tout d'abord féliciter la Tunisie de sa présidence compétente du Conseil de sécurité ce mois-ci et remercier le Ministre des affaires étrangères Othman Jerandi de sa présence à la réunion d'aujourd'hui, gage de l'appui de longue date à la cause palestinienne de la Tunisie, qui siège notamment au Comité.

Je tiens à saluer la présence à ce débat de M^{me} Ine Eriksen Søreide, Ministre des affaires étrangères de la Norvège, et de M. Riyad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine.

Le Comité voudrait féliciter l'Inde, l'Irlande, le Kenya, le Mexique et la Norvège de leur accession au Conseil et leur souhaiter plein succès dans l'exercice des responsabilités qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies.

Je tiens à remercier M. Nickolay Mladenov, ancien Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de ses efforts inlassables et de son engagement en faveur d'une solution juste et durable entre Israéliens et Palestiniens.

De même, je souhaite la bienvenue au nouveau Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, à qui le Comité souhaite de réussir à mener le processus de paix à son terme tant attendu et légitime : une paix juste qui garantira le respect des droits inaliénables du peuple palestinien, dont le droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Le soutien du Comité à ses efforts ne faiblira pas.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a fragilisé encore la situation socioéconomique, humanitaire et politique dans le territoire palestinien occupé, que les restrictions draconiennes en matière de circulation et d'accès imposées depuis des décennies par Israël, Puissance occupante, ne font qu'aggraver.

Nonobstant la pandémie, Israël a continué d'étendre son réseau de colonies illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et alentour et Bethléem. La dernière annonce porte sur la construction de près de 800 logements en Cisjordanie et la prétendue « régularisation » rétroactive, en vertu du droit israélien, de deux implantations sauvages supplémentaires. Ces décisions ont été largement dénoncées par la communauté internationale. Il s'agit de la première annonce de l'année encourageant l'implantation de colonies illégales, après le record établi par la campagne de colonisation menée par Israël en 2020, comme l'attestent les rapports de différentes organisations, dont l'organisation israélienne La paix maintenant. Par ailleurs, la nouvelle route ouverte dans la région de Jérusalem, séparant les Palestiniens et les colons juifs sur toute sa longueur, et surnommée « la route de l'apartheid » y compris par les médias et les groupes israéliens de défense des droits de l'homme, prouve une fois de plus que l'annexion perdue et reste une priorité pour le Gouvernement israélien.

Qu'il me soit permis de réaffirmer dans les termes les plus énergiques que les colonies de peuplement israéliennes dans les zones occupées sont illégales au regard du droit international, comme le réaffirme, entre autres, la résolution 2334 (2016), et constituent un obstacle à la paix. Le Comité demande à Israël de mettre immédiatement un terme à la construction et à l'expansion des colonies et à toutes les mesures d'annexion *de facto*.

Le Comité souligne en outre le paragraphe 5 de la résolution, qui demande aux États Membres de faire une distinction, dans leurs échanges, entre le territoire de l'État d'Israël et le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, notamment en ce qui concerne les activités de peuplement. Cela s'appliquerait également à l'étiquetage des produits en provenance des colonies israéliennes.

Alors que la pandémie de COVID-19 touche la population civile palestinienne, le Comité se fait l'écho des inquiétudes exprimées par de nombreuses personnes quant à la manière dont les autorités israéliennes distribuent le vaccin contre la COVID-19, au mépris de leur devoir d'assurer la santé publique dans les territoires occupés. Le Comité appelle Israël, Puissance occupante, à respecter immédiatement les obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire en fournissant des vaccins à la population palestinienne sous son contrôle à Gaza et en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, ainsi qu'aux prisonniers et détenus palestiniens enfermés dans les prisons israéliennes.

Comme Israël n'est pas amené à répondre de ses actes, ses mesures prises pour acquérir davantage de territoires palestiniens, les démolitions de maisons et de structures palestiniennes, ainsi que le déplacement forcé de civils palestiniens, la violence des colons et autres violations des droits de l'homme et du droit international, se poursuivent sans aucun contrôle. Le Comité appelle Israël et la communauté internationale à veiller à ce que les droits du peuple palestinien soient respectés et préservés, notamment le droit inaliénable de vivre dans la liberté et la dignité dans un État indépendant et souverain.

Le Comité soutient l'appel lancé par le Président de l'État de Palestine, Mahmoud Abbas, en faveur de l'organisation d'une conférence de paix internationale sous les auspices d'un Quatuor élargi pour le Moyen-Orient, qui permettrait aux acteurs régionaux de contribuer à faire avancer le processus de paix. Le Comité prie le Secrétaire général de donner suite à la demande qui lui a été faite de faciliter la reprise des efforts du Quatuor à cette fin. Le Comité réaffirme également l'importance du rôle que doivent jouer l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité dans la promotion d'un règlement pacifique de la question de Palestine, et demande instamment une forte mobilisation à cet égard.

Le Comité appelle toutes les parties à s'abstenir de tout acte unilatéral susceptible de compromettre la possibilité de relancer le processus de paix. Les dirigeants israéliens et palestiniens doivent saisir l'occasion de reprendre des négociations constructives afin de concrétiser la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967, conformément au droit international et aux résolutions de l'ONU sur la question. Le Comité souligne le caractère central de l'Initiative de paix arabe, des plans visant à la convocation d'une conférence de paix internationale, de la récente réunion du Quatuor pour le Moyen-Orient, ainsi que des efforts que déploient l'Égypte et d'autres acteurs pour promouvoir le processus de réconciliation entre les Palestiniens.

Le Comité s'associe au Secrétaire général pour saluer le décret publié récemment par le Président palestinien, Mahmoud Abbas, en vue d'organiser des élections législatives et présidentielle à partir de mai 2021, ce qui permettra de renouveler les piliers démocratiques d'une manière qui incarnerait et réaliserait l'aspiration de générations de Palestiniens à un avenir juste, pacifique et prospère.

Pendant ce temps, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) continue de connaître de graves problèmes financiers, comme l'a montré ces derniers mois son incapacité à payer les salaires de son personnel et à fournir une aide humanitaire et à la subsistance urgente aux réfugiés palestiniens dans le besoin, ce qui a causé une profonde anxiété

parmi la communauté des réfugiés. Le Comité appelle de nouveau les États Membres à continuer de soutenir fermement l'UNRWA et s'engage à continuer d'appuyer l'Office pour susciter la solidarité internationale avec les réfugiés palestiniens de manière durable, prévisible et prolongée.

Dans l'attente de la conférence internationale que l'on se propose d'organiser dans le courant de 2021 pour élaborer et adopter une stratégie visant à garantir la durabilité de l'UNRWA le Comité convoquera, le 23 février, une réunion virtuelle avec le Commissaire général de l'UNRWA, M. Philippe Lazzarini, en vue de mobiliser la solidarité internationale avec les réfugiés palestiniens ainsi qu'un appui en faveur de l'UNRWA.

En 2021, le Comité continuera de collaborer avec les États Membres et les groupes régionaux pour mettre à profit un appui plus vaste en faveur des nouvelles possibilités qui se présentent de promouvoir la cause palestinienne. Dans ce contexte, le Comité appuiera toutes les initiatives visant à réaliser pleinement les droits inaliénables du peuple palestinien et à parvenir à un juste règlement basé sur les résolutions pertinentes de l'ONU, qui garantissent l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité dans les frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale de l'État palestinien.

Nous devons sortir de la phase tragique que nous traversons pour entrer dans une période historique d'action audacieuse qui nous mènera à un juste règlement permettant aux Israéliens et aux Palestiniens d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux et de saisir les innombrables possibilités de bâtir un avenir brillant et prospère.

Annexe 26**Déclaration de la Mission permanente du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public important à point nommé. Je tiens à féliciter la Tunisie de sa présidence réussie du Conseil de sécurité en janvier.

Le Costa Rica accueille avec satisfaction la récente nomination de M. Tor Wennesland en tant que Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et de M^{me} Lynn Hastings en tant que Coordonnatrice spéciale adjointe pour le processus de paix au Moyen-Orient, Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice des Nations Unies pour les activités humanitaires dans le Territoire palestinien occupé. Je leur réitère également le plein appui de ma délégation dans l'exercice de leurs fonctions. Le Costa Rica salue également l'annonce récente de l'Autorité palestinienne concernant la tenue des premières élections législatives et présidentielle depuis 14 ans, en commençant par les élections législatives le 22 mai. De même, nous saluons la normalisation des relations entre Israël et les Émirats arabes unis, le Royaume de Bahreïn, la République du Soudan et, dernièrement, le Royaume du Maroc.

Néanmoins, le Costa Rica tient à souligner trois points.

Comme nous l'avons déjà déclaré au Conseil, nous sommes profondément préoccupés par la multiplication des plans d'annexion israéliens, l'expansion des colonies, les démolitions, les saisies et les évictions. Nous regrettons l'annonce récente du Gouvernement israélien concernant les plans de construction d'environ 800 logements pour des colons juifs en Cisjordanie occupée. Nous trouvons profondément préoccupantes les statistiques fournies par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, selon lesquelles 2020 a connu le deuxième plus grand nombre de démolitions de structures palestiniennes depuis qu'il a commencé à tenir ces statistiques en 2009. Nous réitérons qu'en vertu du droit international, ces colonies, ces expansions, ces démolitions et ces saisies sont toutes illégales. Nous appelons Israël à cesser immédiatement et complètement toutes ses activités de colonisation et à geler les démolitions et les saisies de structures palestiniennes.

En ce qui concerne le processus de vaccination en cours, nous demandons instamment à Israël de garantir un accès rapide, juste et équitable au vaccin pour les populations sous son occupation en Cisjordanie et à Gaza. Le droit à la santé est un droit fondamental de la personne, et Israël, loué à juste titre comme pays qui a atteint le plus fort taux de vaccination par rapport à la taille de sa population, est également tenu par la quatrième Convention de Genève de maintenir des services de santé dans le territoire palestinien occupé. Il est dans l'intérêt de tous de garantir qu'il soit répondu de manière équitable et adéquate aux besoins de ceux qui ne peuvent acheter des vaccins sur le marché mondial.

Enfin, nous nous félicitons que l'Égypte, la France, l'Allemagne et la Jordanie se soient réunies récemment pour revitaliser le Quatuor pour le Moyen-Orient et relancer les négociations de paix bilatérales. Le Costa Rica réitère qu'un règlement pacifique et équitable du conflit de longue date entre Israël et la Palestine ne peut être obtenu que par le dialogue et des négociations directes entre les parties sur la base du droit international, des résolutions du Conseil de sécurité et des paramètres convenus au niveau international, en reconnaissant que la solution des deux États est indispensable à la réalisation d'une paix globale dans la région du Moyen-Orient.

Annexe 27**Déclaration de M. Pedro Luis Pedrosa Cuesta, Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et espagnol]

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

À ce premier débat public de 2021 consacré à la situation au Moyen-Orient, nous condamnons de nouveau les attaques lancées contre l'aéroport international d'Aden le 30 décembre 2020, qui ont provoqué la mort d'au moins 30 civils et blessé des dizaines de personnes. Nous exprimons notre profonde sympathie aux familles et aux proches des victimes.

Nous saluons la décision du Qatar, de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis, de Bahreïn et de l'Égypte de normaliser leurs relations.

La pandémie nous a forcés à faire face à une nouvelle réalité qui pose des problèmes colossaux pour les systèmes de santé, les économies et nos sociétés en général. Ses multiples effets exigent de mener des interventions communes qui privilégient la coopération et la solidarité plutôt que les divergences politiques.

Nous réitérons notre profonde préoccupation face à l'impact de la maladie à coronavirus (COVID-19) dans les pays du Moyen-Orient, et nous recommandons que des efforts sérieux soient faits pour prévenir toute mesure qui pourrait provoquer une nouvelle détérioration de la stabilité et de la sécurité dans la région.

Alors que la pandémie aggrave la situation socioéconomique et humanitaire du peuple palestinien, Israël poursuit son occupation, ses politiques d'annexion, l'escalade des pratiques et mesures de colonisation illégales, notamment la construction et l'expansion des colonies israéliennes illégales dans le territoire palestinien occupé, les démolitions punitives, la saisie des ressources d'institutions palestiniennes, le déplacement forcé de centaines de civils et le blocus de la bande de Gaza.

Il est inquiétant de constater qu'une autre année s'est écoulée sans que le Conseil de sécurité ne prenne des mesures pour, conformément à sa résolution 2334 (2016), mettre fin à l'agression militaire israélienne contre le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, et à son occupation par Israël, alors que, en toute impunité, il est en train de renforcer sa politique d'expansion des colonies illégales dans le territoire palestinien occupé et menace d'annexer les territoires palestiniens de la vallée du Jourdain et d'autres pans de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est.

Nous appelons une fois de plus le Conseil de sécurité à assumer la responsabilité que lui confère la Charte des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, et à exiger d'Israël la cessation immédiate et complète de toutes ses politiques et pratiques de colonisation.

Nous réaffirmons notre plein appui à une solution globale, juste et durable du conflit israélo-palestinien, qui permette au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et de disposer d'un État indépendant et souverain à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et qui garantisse aux réfugiés le droit au retour.

Nous exprimons notre solidarité indéfectible avec le peuple et le Gouvernement palestiniens, et nous appuyons l'entrée de la Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière. Nous appuyons également l'appel de son président à tenir une conférence internationale de paix.

Nous déplorons la situation précaire dans laquelle se trouve l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient du fait du retrait de l'appui financier des États-Unis.

Les actions agressives, unilatérales et injustifiées des États-Unis au Moyen-Orient compromettent gravement les intérêts légitimes des nations arabes et islamiques et conduisent à une escalade dangereuse dans la région.

Une fois de plus, nous rejetons le prétendu « pacte du siècle », élaboré par la précédente Administration des États-Unis au mépris de la solution des deux États, laquelle jouit d'un appui historique de l'ONU, du Mouvement des pays non alignés, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et d'autres acteurs internationaux.

La décision unilatérale de l'Administration des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël, d'établir sa représentation diplomatique dans cette ville, sans tenir compte de son statut historique, et de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le plateau du Golan s'inscrit en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous réclamons une fois encore le retrait total et inconditionnel d'Israël du plateau du Golan et de tous les territoires arabes occupés.

Nous réaffirmons notre plein appui au Plan d'action global commun avec l'Iran, et réitérons que nous rejetons le fait que les États-Unis se soient retirés de cet accord, de même que nous rejetons leurs tentatives de faire fi de la validité de la résolution 2231 (2015), portant approbation du Plan par le Conseil de sécurité.

Nous appuyons la recherche d'un règlement pacifique et négocié à la situation qui a été imposée à la Syrie, dénué de toute ingérence extérieure et dans le respect total de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays. Nous réitérons notre condamnation la plus énergique des sanctions imposées à la Syrie par les États-Unis, ainsi que de leur application de la loi baptisée "Caesar Act", car elles font obstacle à la reconstruction du pays après neuf années de guerre, d'autant plus dans le contexte complexe de la pandémie de COVID-19, et portent une atteinte flagrante à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux droits humains du peuple syrien.

Il est inadmissible que certains pays se voient imposer des mesures coercitives unilatérales, qui violent les droits humains de leurs peuples, le droit international et la Charte des Nations Unies. Nous exigeons la levée immédiate et inconditionnelle de ces mesures arbitraires et illégales imposées à des États souverains. Leur application dans le contexte actuel complique davantage la lutte contre la pandémie dans les pays à l'encontre desquels elles sont prononcées.

La défense du droit à la paix reste une priorité fondamentale pour Cuba. Nous soutenons l'appel urgent du Secrétaire général à mettre fin aux conflits armés, aux hostilités et au fléau de la guerre et, au contraire, à ouvrir des possibilités pour la diplomatie et la coopération. Toutes les guerres, y compris les guerres non conventionnelles et celles dites de faible intensité, doivent cesser.

Il incombe à tous les États de défendre le multilatéralisme ainsi que les buts et principes inscrits dans la Charte, notamment le respect de l'égalité souveraine des États et de leur indépendance politique, de leur unité et de leur intégrité territoriale ; le règlement pacifique des différends ; la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États ; et l'abstention du recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales.

Annexe 28**Déclaration de la Mission permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Je tiens tout d'abord à féliciter la Tunisie de sa présidence réussie du Conseil de sécurité pour le mois de janvier.

L'Équateur prend la parole devant le Conseil pour réitérer sa position sur la question palestinienne, réaffirmer sa solidarité avec la Palestine et renouveler son engagement à atténuer la difficile situation dans laquelle se trouve son peuple, ce qui ne sera possible que grâce à une solution politique, pacifique, définitive et juste pour les parties, fondée sur l'existence de deux États : la Palestine et Israël, à l'intérieur des frontières reconnues de 1967.

Ce premier débat de l'année sur la question de la Palestine est marqué par une information inquiétante : selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), les démolitions se poursuivent à un rythme alarmant. Ces destructions de biens, parmi lesquels figurent notamment des maisons, des abris pour animaux, des latrines et des panneaux solaires, qui sont essentiels à la subsistance, au bien-être et à la dignité des membres de la communauté, sont encore exacerbées par la menace de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Dans ce contexte, la communauté internationale doit rejeter toutes les politiques liées à des implantation illégales, particulièrement s'agissant des démolitions et confiscations de structures appartenant à des Palestiniens, notamment les structures d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'aide humanitaire, dans toute la Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est.

Selon l'OCHA, en novembre 2020, 689 structures – soit plus que dans n'importe quelle année complète depuis 2016 – avaient été démolies en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, privant 869 Palestiniens d'un foyer. L'Équateur est préoccupé par la situation humanitaire, les violations des droits humains et le non-respect du droit international humanitaire dans le territoire palestinien occupé.

En outre, l'Équateur rejette toute forme d'incitation à la violence, qui éloigne toujours plus les parties d'une solution. Nous réitérons la demande faite aux deux parties, dans la résolution 2334 (2016), de faire preuve de calme et de retenue et d'agir dans le respect du droit international, notamment du droit international humanitaire.

Nous exprimons notre profonde inquiétude face aux mesures d'annexion, qui constituent de graves violations du droit international, compromettent sérieusement la perspective d'une solution à deux États et portent atteinte aux possibilités de reprendre les négociations.

Nous exhortons toutes les parties à s'employer collectivement à lancer des négociations crédibles et à intensifier les efforts diplomatiques régionaux et internationaux pour parvenir sans délai à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Enfin, le Conseil de sécurité doit veiller à mettre en œuvre la résolution 2532 (2020) de manière effective et à faire prévaloir un cessez-le-feu et un arrêt des violences dans le monde entier.

Annexe 29**Déclaration de la Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de la Tunisie à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et j'apprécie les efforts que vous déployez à la tête du Conseil dans le contexte des nombreux problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée en conséquence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Je tiens également à remercier de son exposé le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, et je lui présente tous mes vœux de succès dans ses nouvelles fonctions. L'Égypte apprécie les efforts déployés par son prédécesseur, Nickolay Mladenov, sur une période de quelque cinq années, pour régler la question palestinienne et instaurer la paix au Moyen-Orient.

L'Égypte s'associe aux déclarations du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États arabes et du Groupe islamique.

Alors que nous tenons le premier débat de l'année sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, la région continue de subir les répercussions des nombreuses crises qui l'ont frappée au cours de la décennie écoulée et continue de faire face à des crises de longue date qui entraînent l'insécurité et l'instabilité. La pandémie de COVID-19 et ses conséquences économiques, sociales et humanitaires ont aggravé la situation humanitaire et les crises au Moyen-Orient. En particulier, le fait qu'un grand nombre de citoyens arabes ont migré ou demandé l'asile au cours des 10 dernières années a accentué leurs souffrances face à de la pandémie.

L'Égypte a toujours souligné que les crises qui ont frappé le Moyen-Orient au cours de la dernière décennie ne doivent pas détourner notre attention de la question qui est au cœur de la sécurité et de la stabilité dans la région, à savoir la question palestinienne. Les peuples arabes continuent d'attendre, comme ils le font depuis des générations, la libération de tous les territoires arabes occupés en 1967, en Palestine et dans le Golan syrien occupé.

Même si le Conseil continue de suivre l'évolution de la question palestinienne, la situation s'est considérablement aggravée et les efforts internationaux n'ont pas permis d'enrayer la détérioration des conditions sur le terrain. Les activités de peuplement des Israéliens se poursuivent et même s'intensifient, comme l'illustre l'annonce de la construction de milliers de logements dans des colonies de peuplement en Cisjordanie. Ces logements isoleront plus encore la ville de Jérusalem de la Cisjordanie et compromettront les chances de réaliser la solution des deux États. Leur construction va à l'encontre du droit international et des résolutions de l'ONU, en particulier la résolution 2334 (2016). Ce projet impose un fait accompli et revient à une mise en œuvre tacite des plans d'annexion israéliens, auxquels l'Égypte et l'ensemble de la communauté internationale sont opposés.

La Puissance occupante a également continué de confisquer des terres palestiniennes, d'expulser des Palestiniens et de démolir leurs maisons. Les colons israéliens violent les droits du peuple palestinien en Cisjordanie. Les lieux saints de Jérusalem n'ont pas été épargnés. Les incursions et les violations israéliennes à Haram el-Charif se sont poursuivies en dépit de l'importance particulière que revêt ce site pour les musulmans du monde entier. Par conséquent, l'Égypte voudrait exprimer son rejet total de toute tentative visant à judaïser Jérusalem et son appui aux

efforts que déploie le Royaume hachémite de Jordanie en tant que gardien des lieux saints pour préserver le statu quo historique à Jérusalem.

Le seul moyen de remédier à la détérioration de la situation est de relancer les négociations entre les Palestiniens et les Israéliens sous les auspices du Quatuor, conformément à l'initiative du Président de l'État de Palestine, Mahmoud Abbas, visant à organiser une conférence de paix internationale. De cette manière, les négociations seraient basées sur le mandat international convenu et les résolutions internationales pertinentes, qui confirment toutes le droit du peuple palestinien à créer un État indépendant sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

L'Égypte estime qu'il importe de soutenir le peuple palestinien et de créer une atmosphère favorable à la reprise des négociations entre les deux parties en prenant des mesures concrètes sur le terrain pour atténuer les souffrances du peuple palestinien, en particulier dans le domaine humanitaire et compte tenu des répercussions de la pandémie de COVID-19. En outre, le blocus de la bande de Gaza doit être levé et les pays donateurs doivent appuyer les travaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin qu'il puisse surmonter sa crise financière et s'acquitter pleinement de son mandat, compte tenu du rôle vital qu'il joue en apportant son assistance aux réfugiés palestiniens. L'Égypte poursuivra également ses contacts avec les parties palestinienne et israélienne ainsi que tous les partenaires régionaux et internationaux, en particulier les pays du format dit de Munich, pour contribuer aux efforts du Quatuor visant à relancer les négociations.

Je ne peux qu'accueillir avec satisfaction le décret présidentiel sur la tenue d'élections législatives et présidentielle et d'élections au Conseil national palestinien. Ce décret est important en termes d'appui aux institutions de l'État palestinien et en vue de parvenir à la réconciliation nationale, en faveur de laquelle l'Égypte continue d'œuvrer.

L'Égypte appuie les appels à un cessez-le-feu mondial, notamment l'appel lancé par le Secrétaire général, pour permettre aux peuples de la région de faire face aux lourds défis liés à la pandémie et pour jeter les bases d'un processus politique global fondé sur les termes de référence définis dans les résolutions pertinentes du Conseil sur le règlement des conflits régionaux de longue date. L'ONU doit veiller à ce que les efforts visant à résoudre pacifiquement les crises en Syrie et au Yémen soient conduits par les peuples de ces pays, sans ingérence étrangère, tout en préservant la souveraineté et l'indépendance de ces pays, ainsi que l'unité et l'intégrité de leurs peuples et de leurs territoires.

L'Égypte appuie également les efforts déployés par les Envoyés spéciaux du Secrétaire général pour la Syrie et le Yémen pour parvenir à un règlement politique, conclure un cessez-le-feu global et mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil, et souligne que le Conseil de sécurité doit jouer un rôle plus actif dans les efforts visant à régler ces crises par des moyens politiques, afin de contribuer à créer des conditions propices au retour volontaire et en toute sécurité des réfugiés.

Par conséquent, l'Égypte accueille avec satisfaction la mise en œuvre de l'Accord de Riyad et la formation d'un nouveau gouvernement au Yémen. Elle condamne l'attentat terroriste odieux perpétré contre l'aéroport d'Aden, dans le but d'empêcher le Gouvernement de s'acquitter de sa mission historique au Yémen.

L'Égypte exprime de nouveau ses vives préoccupations face aux conclusions alarmantes figurant dans le neuvième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2020/531), publié en juin 2020, concernant l'origine des armes de contrebande saisies à destination du Yémen, ainsi que des missiles et des

drones utilisés lors des attaques perpétrées contre des installations vitales en Arabie saoudite en 2019. L'Égypte met également en garde contre la poursuite d'opérations qui visent des navires et compromettent la liberté de navigation internationale.

L'Égypte continue d'appuyer tous les efforts visant à parvenir à un règlement politique en Libye afin de rétablir la paix, la stabilité et la prospérité que le peuple libyen mérite, et souligne la nécessité pour les Libyens eux-mêmes d'assumer la responsabilité principale de ce processus. L'Égypte se félicite de la nomination récente de Ján Kubiš en tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye, lui souhaite plein succès dans la direction des efforts de l'ONU concernant la Libye et l'assure de son plein appui dans l'exécution de son mandat. L'Égypte tient à exprimer sa solidarité avec le peuple libyen et sa volonté de dialoguer avec les représentants de toutes les régions du pays afin d'aider ce peuple à parvenir à la paix tant souhaitée et de faire passer les intérêts de la Libye avant les intérêts politiques étroits de certaines factions. L'Égypte suit avec intérêt les résultats du Forum de dialogue politique libyen, notamment le mécanisme de sélection de l'autorité exécutive intérimaire, et espère que la période de transition se déroulera sans heurt jusqu'à la tenue d'élections dans le pays en décembre 2021.

L'Égypte appuie également le récent accord de cessez-le-feu, auquel elle a contribué en organisant une réunion des représentants de la Commission militaire mixte libyenne à Ourghada, avant leur réunion à Genève durant laquelle cet accord a été approuvé. Nous espérons que toutes les dispositions de l'accord seront mises en œuvre, en particulier le retrait de toutes les forces étrangères et des mercenaires du territoire libyen, par respect pour la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays.

Enfin, l'Égypte réitère la nécessité de poursuivre les réformes économiques en Libye afin de préserver les ressources du peuple libyen, de garantir une répartition équitable des richesses nationales et de prévenir leur détournement. L'Égypte fait tout son possible pour que ces efforts aboutissent en sa qualité de Coprésidente du groupe de travail sur l'économie, créé dans le cadre du processus de Berlin, et en apportant son appui à la Commission économique d'experts libyen à cette fin.

En ce début d'année, nous appelons de nos vœux l'instauration de la paix dans notre région, la réalisation des aspirations de nos peuples à vivre dans la sécurité, la paix et la stabilité et des efforts qui visent avant tout à construire un avenir meilleur pour les générations futures.

Annex 30**Déclaration de M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Union européenne (UE).

L'Union européenne reste unie dans sa volonté de parvenir à une solution à deux États qui réponde aux besoins de sécurité des Israéliens et des Palestiniens et aux aspirations des Palestiniens à la création d'un État et à la souveraineté, mette fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et résolve toutes les questions liées au statut permanent afin de mettre un terme au conflit.

L'Union européenne reste prête à soutenir les efforts consentis par les Israéliens et les Palestiniens pour reprendre des négociations sérieuses sur toutes les questions relatives au statut final afin de parvenir à une paix juste et durable. L'UE et ses États membres continueront à travailler activement, également sur une base bilatérale, pour appuyer tous les efforts visant à aider à la reprise de négociations sérieuses entre les parties, en travaillant avec toutes les parties prenantes concernées, y compris les membres du Quatuor et les partenaires dans la région, notamment l'Égypte et la Jordanie, qui ont récemment rencontré la France et l'Allemagne au Caire. L'UE se félicite de la nomination de M. Tor Wennesland au poste de Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et se réjouit à la perspective de travailler avec lui et de le soutenir dans l'accomplissement de son mandat, y compris dans le cadre du Quatuor pour le Moyen-Orient. L'UE est reconnaissante à M. Nickolay Mladenov pour les efforts inlassables qu'il a déployés ces dernières années en tant que Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient.

L'UE a salué l'établissement de relations diplomatiques entre Israël et un certain nombre de pays au cours des derniers mois. Elle estime que ces faits nouveaux représentent une contribution positive à la paix et à la stabilité dans la région. L'engagement pris par Israël de suspendre les plans d'annexion unilatérale de zones du territoire palestinien occupé est un pas dans la bonne direction. Il faut éviter toute décision unilatérale qui compromet une solution durable et convenue. L'UE réaffirme que toute annexion constituerait une violation grave du droit international.

Elle est fermement opposée à tout acte compromettant la viabilité de la solution des deux États et exhorte les deux parties à démontrer, par leurs politiques et les mesures qu'elles prennent, un attachement sincère à la solution des deux États afin de rétablir la confiance et d'ouvrir la voie à la reprise de véritables négociations.

L'Union européenne réaffirme sa ferme opposition à la politique de colonisation menée par Israël, qui est illégale au regard du droit international, et aux mesures prises dans ce contexte, telles que les démolitions et les confiscations, notamment de structures humanitaires et de projets qu'elle finance, ainsi que les expulsions et les transferts forcés. Elle demande à Israël de mettre fin à l'expansion continue des colonies et aux démolitions dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est, en particulier dans les zones sensibles telles que Har Homa, Giv'at Hamatos et la zone E1, qui mettent gravement en péril la solution des deux États. Les activités de peuplement à Jérusalem-Est compromettent gravement la possibilité que Jérusalem soit la capitale des deux États.

La violence et les pertes en vies humaines dans le territoire palestinien occupé et en Israël restent une source de profonde préoccupation pour l'Union européenne. La population palestinienne continue de faire face à des violations répétées des droits de l'homme et à des atteintes constantes à ces droits. L'UE rappelle l'importance pour les organisations de la société civile de pouvoir travailler librement, tant en Israël que dans le territoire palestinien occupé.

L'aggravation de la situation humanitaire et des droits de l'homme dans la bande de Gaza reste très préoccupante, et l'UE demande la levée du bouclage ; l'ouverture totale des points de passage tout en répondant aux préoccupations d'Israël en matière de sécurité ; et un accès sans entrave pour les acteurs humanitaires.

Elle condamne fermement les attaques à la roquette, les attaques par ballons incendiaires et les autres attaques lancées depuis la bande de Gaza contre des civils en Israël, ainsi que les attentats terroristes et toute autre forme de violence, y compris l'augmentation continue des incidents commis par les colons, et les incitations de toutes parts. Tout en rappelant le droit d'Israël de défendre ses intérêts légitimes en matière de sécurité, l'Union européenne attend des autorités israéliennes qu'elles respectent pleinement leurs obligations au titre du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, surtout en ces temps difficiles de pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cela vaut également pour les détenus palestiniens dans les prisons israéliennes.

Le Conseil législatif palestinien a été dissous en décembre 2018. Des institutions démocratiques palestiniennes fortes, inclusives, responsables et effectives, fondées sur le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, sont essentielles à la solution des deux États. Dans ce contexte, l'UE se félicite du récent décret-loi du Président Abbas sur la tenue d'élections législatives, présidentielle et du Conseil national palestinien dans les prochains mois, à commencer par les élections législatives du 22 mai. C'est une évolution importante, car des institutions démocratiques participatives, représentatives et responsables sont la clé de l'autodétermination et de la construction de l'État palestinien. L'Union européenne appelle toutes les factions palestiniennes à affirmer sans équivoque, en amont des élections, leur attachement aux principes démocratiques. Elle est prête à coopérer avec les acteurs concernés pour soutenir le processus électoral. Elle appelle également les autorités israéliennes à faciliter la tenue d'élections sur l'ensemble du territoire palestinien.

L'UE rappelle qu'une solution durable au conflit doit être trouvée sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des paramètres convenus au niveau international, avec l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et dans la reconnaissance mutuelle, avec Jérusalem comme capitale des deux États. L'UE réaffirme son engagement fondamental en faveur de la sécurité d'Israël, y compris en ce qui concerne les menaces actuelles et émergentes dans la région.

Elle réitère sa profonde et sincère reconnaissance à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche – Orient (UNRWA) et à son personnel dévoué pour le travail qu'ils accomplissent dans des conditions extrêmement difficiles et éprouvantes. L'UNRWA est un fournisseur essentiel de services vitaux pour des millions de réfugiés palestiniens et une force stabilisatrice dans la région. Tant qu'une solution juste, équitable, convenue et réaliste à la question des réfugiés palestiniens conformément au droit international n'aura pas été trouvée, l'UNRWA reste indispensable pour assurer la protection nécessaire et les services essentiels aux réfugiés palestiniens, et nous continuerons à soutenir l'Office dans tous ses domaines d'intervention, y compris à Jérusalem-Est. L'UE se félicite du soutien financier supplémentaire apporté par d'autres donateurs, dont certains sont nouveaux, et invite tous les partenaires à accroître leurs contributions à l'UNRWA.

J'en viens maintenant à la situation en Syrie.

Après une décennie de conflit, la violence et l'instabilité en Syrie continuent de causer d'énormes souffrances, et des millions de personnes sont toujours déplacées. Les violations du droit international, y compris les atteintes aux droits de l'homme et

au droit international humanitaire, par toutes les parties, en particulier par le régime syrien et ses alliés, se poursuivent.

La crise continue d'avoir de profondes répercussions sur la stabilité globale de toute la région. Le pays demeure dévasté sur le plan humain. Le fardeau que fait peser la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) aggrave encore la situation.

Dans le nord-ouest, la situation reste instable. L'UE demande une nouvelle fois à toutes les parties de maintenir le cessez-le-feu actuel afin de garantir la protection des civils au sol et contre les frappes aériennes.

Elle continue d'appeler le régime syrien et ses alliés à respecter pleinement le droit international humanitaire et, en particulier, à cesser définitivement les frappes aériennes et les bombardements aveugles sur les civils et les travailleurs humanitaires. L'UE note également avec préoccupation l'insécurité qui règne actuellement dans le nord-est de la Syrie et réitère son appel à la mise en œuvre d'un cessez-le-feu national, conformément à la résolution 2254 (2015).

L'Union européenne insiste par ailleurs sur le fait que le régime syrien doit coopérer pleinement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), notamment dans le cadre de ses enquêtes sur l'utilisation d'armes chimiques durant le conflit, et elle déplore le manque de coopération du régime syrien, comme le montre le rapport du Directeur général de l'OIAC publié le 14 octobre à la suite de la décision du Conseil exécutif datant de juillet 2020. Conformément à cette décision, c'est dorénavant à la Conférence des États parties qu'il incombe de décider de la voie à suivre. Nous accueillons avec satisfaction le projet de décision intitulé « Contre la détention et l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne », et nous appelons tous les États parties à honorer leurs responsabilités et à défendre la crédibilité de la Convention sur les armes chimiques. Le respect du droit international humanitaire doit être garanti à tout moment et en toutes circonstances. Nous réaffirmons que l'emploi d'armes chimiques constitue une violation du droit international, qu'il est inadmissible en tout lieu, à tout moment et en toutes circonstances et qu'aucune impunité ne peut être et ne sera tolérée pour l'emploi de ces armes.

Bien que l'Union européenne ait salué la décision prise par le Conseil de sécurité le 11 juillet 2020 de proroger l'autorisation de fournir une aide humanitaire transfrontières aux populations dans le besoin en Syrie pour une nouvelle période de 12 mois (résolution 2533 (2020)), elle trouve décevant que cette autorisation ne concerne qu'un seul et unique point de passage dans le nord-ouest. Il sera essentiel de renouveler la décision du Conseil de sécurité d'autoriser l'acheminement d'une aide transfrontières en juillet 2021. L'Union européenne exige de nouveau que toutes les parties au conflit, en particulier le régime syrien, accordent aux convois et aux acteurs humanitaires un accès sûr, sans entrave et durable à tous les Syriens qui en ont besoin dans l'ensemble du pays.

La Turquie est un partenaire clef de l'Union européenne et un acteur extrêmement important dans le contexte de la crise syrienne et dans la région. Les préoccupations que nourrit la Turquie concernant sa sécurité face à la situation dans le nord-est de la Syrie doivent être réglées par des moyens politiques et diplomatiques, et non par des manœuvres militaires, et dans le respect du droit international humanitaire.

L'Union européenne reste attachée à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'État syrien, et rappelle que le règlement durable du conflit passe par une transition politique véritable, comme le prévoient la résolution 2254 (2015) et le communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) négocié par les parties syriennes dans le cadre du processus de Genève dirigé par l'ONU.

Tous les responsables de violations du droit international et du droit des droits de l'homme, dont certaines pourraient constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, doivent être traduits en justice. L'Union européenne demande de nouveau que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation en Syrie. En l'absence de voies de recours à la justice internationale, la poursuite des crimes de guerre relevant de la juridiction nationale, lorsque cela est possible, comme par exemple en Allemagne, et l'initiative des Pays-Bas, qui ont invoqué la responsabilité de la Syrie dans les violations des droits de l'homme, représentent une contribution importante au triomphe de la justice. En outre, nous continuerons d'appuyer les efforts visant à collecter des éléments de preuve en vue d'engager des poursuites judiciaires à l'avenir, notamment ceux du Mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie. L'Union européenne accueille également avec satisfaction le rapport de la Commission d'enquête et s'avoue préoccupée par ses conclusions.

L'Union européenne apporte tout son soutien aux efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Geir Pedersen, et se félicite de la création de la Commission constitutionnelle dirigée par les Syriens sous les auspices de l'ONU. Un quatrième cycle de pourparlers s'est déroulé en décembre dernier, en dépit des problèmes que pose la pandémie de COVID-19. L'Union européenne juge encourageant que les parties ont décidé de se réunir cette semaine pour un cinquième cycle. L'Union européenne exhorte le régime syrien à participer aux travaux de la Commission de bonne foi et dans le but d'accomplir des progrès urgents et concrets sur le plan de la réforme constitutionnelle. L'Union européenne rappelle une nouvelle fois que tous les éléments de la résolution 2254 (2015) doivent être mis en œuvre, y compris pour ce qui est de la question des détenus et des personnes portées disparues et de la création d'un environnement sûr et neutre pour la tenue d'élections libres et régulières sous la supervision de l'ONU.

En ce qui concerne la situation des réfugiés et des personnes déplacées, l'Union européenne reste profondément préoccupée par les informations faisant état de transformations sociales et démographiques dans toutes les zones de la Syrie et par les vagues de déplacements massifs, notamment dans certaines parties du nord-ouest et du nord-est. L'Union européenne réaffirme que le retour de ces personnes dans leurs régions d'origine ne peut être encouragé que si elles le font de leur plein gré, en toute sécurité et dans la dignité, conformément aux paramètres définis par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et au droit international. Les causes profondes de la crise des réfugiés et des déplacés doivent être éliminées par l'application de la résolution 2254 (2015).

Conformément aux conclusions du Conseil de l'Union européenne, celle-ci ne sera disposée à contribuer à la reconstruction de la Syrie que lorsqu'une transition politique globale, véritable et inclusive, conforme à la résolution 2254 (2015) et au processus de Genève, sera fermement engagée.

Annexe 31**Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens en premier lieu à féliciter S. E. M. Tor Wennesland de sa nomination en tant que Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient. Je lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de sa mission, et l'assure de notre appui. Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes de leurs exposés. Malheureusement, ces exposés continuent de faire état d'une situation catastrophique sur le terrain. Je vais faire trois observations pertinentes.

Premièrement, toutes les formes de violence, les provocations et l'expansion illégale des colonies dans le territoire palestinien occupé doivent cesser. Ma délégation est consternée par la poursuite des actes de provocation et de violence contre les civils palestiniens ainsi que par les évictions forcées et les démolitions de maisons, d'écoles et d'infrastructures de subsistance par la Puissance occupante. L'Indonésie condamne la violence sous toutes ses formes et demande instamment que l'on rompe le cercle vicieux de la violence et des provocations.

En outre, les autorités israéliennes continuent de commettre des violations et de bafouer totalement le droit international après avoir approuvé une nouvelle expansion illégale des colonies. Nous exigeons que les autorités israéliennes annulent ces décisions et cessent immédiatement toutes leurs activités illégales de colonisation. Nous exhortons de nouveau la communauté internationale à réaffirmer l'illégalité des colonies. Ces colonies sont illégales et constituent une violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016).

Deuxièmement, il importe de fournir le vaccin contre la maladie à coronavirus à la population palestinienne. Nous demandons instamment aux autorités israéliennes de cesser leur distribution discriminatoire et inéquitable des vaccins, qui exclut jusqu'à présent des millions de Palestiniens. Nous exigeons qu'Israël, Puissance occupante, honore l'obligation qui lui incombe, au regard du droit international, de protéger la vie et la sécurité de la population palestinienne en lui fournissant ce vaccin d'une importance vitale.

Nous exhortons également la communauté internationale, notamment par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et de l'Organisation mondiale de la Santé, à continuer d'apporter leur assistance aux Palestiniens et à ne laisser personne de côté. À cet égard, l'Indonésie exhorte une fois de plus la communauté internationale à appuyer pleinement le travail essentiel qu'accomplit l'UNRWA en première ligne face à la crise en fournissant des services éducatifs, médicaux et sociaux.

Troisièmement et enfin, je souhaite parler de notre appui au bon déroulement des élections. L'Indonésie accueille avec satisfaction le décret présidentiel publié récemment par le Président Mahmoud Abbas concernant la tenue d'élections législatives, présidentielle et au Conseil national palestinien à partir du mois de mai.

Nous appuyons les efforts visant à garantir la réussite des élections, et nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel ces élections constitueront une avancée cruciale vers l'unité palestinienne et apporteront un renouveau de légitimité pour les institutions nationales, notamment un parlement et un gouvernement élus démocratiquement en Palestine.

Nous jugeons encourageante la poursuite des pourparlers de réconciliation intrapalestiniens et nous soulignons l'importance que revêt l'unité au sein de la Palestine afin de créer un environnement ouvert et propice au processus de paix.

Pour terminer, nous exhortons une fois de plus la Puissance occupante à respecter le droit international, en particulier le droit international humanitaire, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous appelons la communauté internationale à exiger l'application du principe de responsabilité et à veiller à ce que toute violation commise par la Puissance occupante soit suivie de conséquences. L'Indonésie a toujours apporté son appui à la cause palestinienne, un appui qui fait partie intégrante de sa politique étrangère. Nous soutenons la lutte des Palestiniens pour obtenir un État indépendant d'un seul tenant dans les frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale.

J'assure une fois de plus les membres du Conseil que l'Indonésie restera ferme et inébranlable dans son soutien à la cause palestinienne.

Annexe 32**Déclaration de M. Majid Takht Ravanchi, Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Pour les Palestiniens, l'an 2020 s'est terminé avec la poursuite de l'occupation de leurs terres et des brutalités commises par la Puissance occupante. Le meurtre de plus de 70 Palestiniens, dont près de 20 femmes et enfants, les blessures infligées à plus de 6 740 autres, dont un grand nombre de femmes et d'enfants, la démolition ou la saisie de plus de 590 structures palestiniennes, ainsi que le déplacement de près de 690 personnes, ne sont que la partie émergée de l'iceberg des mesures d'oppression mises en œuvre par les forces israéliennes contre les Palestiniens en 2020. La Puissance occupante a également poursuivi ses activités de colonisation illégales et déclaré sa politique illégale d'annexion de nouvelles parties de la Palestine, ainsi que le maintien du blocus inhumain de la bande de Gaza.

En 2020, les difficultés et les souffrances des Palestiniens se sont multipliées et ont été encore exacerbées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le régime israélien a également poursuivi son aventurisme militaire et ses pratiques déstabilisatrices dans la région, notamment en envahissant certains pays de la région, en particulier la Syrie. Il a également continué d'agiter le spectre du recours à la force et menacé ouvertement et à maintes reprises les États de la région. Qui plus est, la Puissance occupante a entamé l'année 2021 en se livrant à une nouvelle série de brutalités contre les Palestiniens, notamment en entravant leur accès aux vaccins contre la COVID-19, et en poursuivant ses activités subversives et perturbatrices dans la région.

Toutes ces politiques et pratiques sont contraires aux principes et normes de base du droit international et constituent une violation flagrante des buts et principes de l'ONU. La question palestinienne, la crise la plus longue du monde, figure en tête de l'ordre du jour de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité depuis la création de l'ONU, mais au cours des 75 dernières années, le Conseil de sécurité a été incapable de mettre fin à l'occupation de la Palestine, qui dure depuis des décennies, de protéger les droits fondamentaux de millions de Palestiniens opprimés chez eux et à l'étranger ou de demander des comptes à un régime d'occupation qui a commis sans vergogne les quatre principaux crimes internationaux, non pas une mais plusieurs fois.

Il va sans dire que la raison pour laquelle le Conseil a manqué à ses devoirs est la protection absolue et systématique que les États-Unis offrent au régime israélien, en violation du droit international et des principes d'humanité et de moralité. L'inaction du Conseil de sécurité depuis des décennies a fortement encouragé le régime israélien à poursuivre effrontément tous ses actes illégaux et ses pratiques inhumaines, et ce, en toute impunité. J'en veux pour preuve le meurtre de quelque 100 000 Palestiniens et Arabes depuis 1948, comme l'a récemment indiqué le Président du Bureau central palestinien de statistique.

De même, au cours de la même période, le régime israélien a poursuivi le nettoyage ethnique systématique et la discrimination raciale contre les Palestiniens, la judaïsation intensive et systématique de la Palestine, notamment en modifiant la composition démographique et l'identité islamique et arabe d'Al-Qods al-Charif, ainsi que la confiscation systématique des terres et la démolition des maisons palestiniennes. Et la liste ne s'arrête pas là.

L'inaction de l'ONU, en particulier du Conseil de sécurité, qui est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a gravement érodé la confiance

placée en lui et entraîné une crise de crédibilité et de légitimité de cet organe. Cette inaction ne peut pas durer indéfiniment et doit donc cesser. Le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière à cet égard et doit agir de manière décisive pour résoudre la question de Palestine conformément aux principes de la justice et du droit international.

La communauté internationale doit également faire tout ce qui est en son pouvoir pour régler cette crise, prévenir une nouvelle détérioration et empêcher qu'elle n'ait des conséquences négatives sur la paix et la sécurité régionales et internationales. À cette fin, les États-Unis doivent être contraints de mettre un terme à leur politique irresponsable d'appui sans réserve aux actes illégaux du régime israélien et à leur protection absolue et systématique d'Israël contre les critiques du Conseil de sécurité.

En outre, il faut contraindre le régime israélien à mettre fin à l'occupation de tous les territoires palestiniens, du Golan syrien occupé et de certaines zones du Liban, et à cesser toutes ses activités déstabilisatrices dans la région, notamment la violation systématique de la souveraineté de la Syrie et du Liban. Il faut également contraindre le régime israélien à mettre un terme à la construction et à l'expansion des colonies, ainsi qu'au blocus inhumain de la bande de Gaza.

Je tiens à rappeler que la République islamique d'Iran continue d'appuyer la juste cause du peuple palestinien et le plein exercice de tous ses droits inaliénables, y compris son droit inhérent à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien indépendant sur toute la Palestine, avec Al-Qods al-Charif pour capitale.

Aujourd'hui, le représentant du régime israélien a fait des déclarations sans fondement sur le programme nucléaire iranien et, brandissant des allégations fabriquées de toutes pièces, a désespérément tenté de présenter les activités nucléaires pacifiques de l'Iran comme une menace, dans le seul but de détourner l'attention du développement par Israël de centaines d'armes nucléaires, qui continuent de menacer la paix et la sécurité de la région et au-delà.

De même, nous rappelons qu'au cours des cinq dernières années, le régime israélien, en violation flagrante de la résolution 2231 (2015), n'a ménagé aucun effort pour détruire le Plan d'action global commun ni manqué aucune occasion de le faire. La tromperie et le fait de se poser en victime sont des éléments ingénieux de la politique étrangère d'Israël qui les utilise pour couvrir son oppression et ses crimes contre les Palestiniens, ainsi que ses politiques déstabilisatrices dans la région. Le Conseil de sécurité doit donc faire preuve de vigilance face aux intentions malveillantes et à la campagne de désinformation du régime israélien.

Dans le même temps, nous nous réservons la possibilité d'exercer notre droit naturel de légitime défense et de répondre vigoureusement à toute menace, y compris celles formulées aujourd'hui par le représentant du régime israélien, en violation flagrante de l'Article 2, paragraphe 4, de la Charte des Nations Unies, qui exige du Conseil de sécurité qu'il tienne ce régime pour responsable de ces menaces.

Annexe 33**Déclaration de M. Ishikane Kimihiro, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord féliciter M. Mladenov à l'occasion de l'achèvement de sa mission de Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient. Le Japon a eu le privilège de travailler en étroite collaboration avec lui et a beaucoup apprécié son dévouement à la réalisation de la paix dans la région. Je tiens également à saluer la nomination de M. Wennesland en tant que nouveau Coordonnateur spécial, et attends avec intérêt de travailler avec lui.

Avant toute chose, je tiens à réaffirmer l'engagement du Japon à appuyer la solution des deux États, fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et sur les paramètres convenus au niveau international. Bien qu'il y ait quelques signes positifs, tels que la reprise de la coopération financière entre les deux parties, la situation sur le terrain reste préoccupante. Le Gouvernement israélien poursuit ses activités de colonisation, dont la publication de l'appel d'offres pour environ 1 200 logements à Jérusalem-Est en novembre dernier et la décision en janvier de procéder à la construction de quelque 800 logements qui sont pour la plupart situés au cœur de la Cisjordanie occupée. Le Gouvernement japonais déplore vivement la poursuite des activités de colonisation par le Gouvernement israélien malgré les appels répétés de la communauté internationale, y compris du Japon, à geler ces activités, qui sont contraires au droit international et compromettent la viabilité de la solution des deux États. Le Japon renouvelle son appel au Gouvernement israélien pour qu'il gèle complètement ces activités.

La réconciliation intra-palestinienne est un autre impératif pour parvenir à la solution des deux États. À cet égard, le Japon se félicite du décret présidentiel du 15 janvier annonçant l'organisation d'une série d'élections en Palestine. Le Japon estime que la tenue de ces élections marquera une étape importante vers l'établissement d'un futur État palestinien démocratique et indépendant. La coopération positive de toutes les parties concernées, y compris les factions palestiniennes et le Gouvernement israélien, est essentielle au bon déroulement des élections. Le Japon espère vivement que les élections seront libres, régulières et inclusives et qu'elles seront ouvertes aux résidents palestiniens de la bande de Gaza et de Jérusalem-Est. Le Japon continue d'appuyer la Palestine dans sa quête d'unité à travers ces élections et poursuivra sa coopération constructive en vue de la réalisation de la paix au Moyen-Orient.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de poser de graves risques pour la sécurité humaine, menaçant la survie, les moyens de subsistance et la dignité des personnes partout dans le monde. La Palestine ne fait pas exception, mais la pandémie exacerbe plus encore les difficultés du peuple palestinien. Le Japon apprécie hautement le travail irremplaçable qu'accomplit l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en faveur du peuple palestinien et salue son action visant à atténuer les effets négatifs de la COVID-19. C'est pourquoi nous avons accru notre aide à l'UNRWA depuis le déclenchement de la pandémie COVID-19, la contribution totale du Japon en 2020 s'élevant à plus de 30 millions de dollars.

Plus récemment, le Japon a décidé d'apporter une contribution supplémentaire de 1,5 million de dollars en décembre pour l'aide humanitaire, notamment pour la fourniture de nourriture et de trousse de vêtements d'hiver, ainsi que l'assistance dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Un exemple sur lequel je souhaite particulièrement appeler l'attention est l'application mobile « Your Health with UNRWA » (Votre santé avec l'UNRWA), développée avec la contribution du Japon et lancée en octobre dernier. L'application permet à tous les Palestiniens

enregistrés d'accéder en ligne à leur dossier médical et aux documents relatifs aux soins de santé. Le Japon espère que le projet permettra de ne laisser personne de côté sur le plan sanitaire afin de parvenir à une couverture médicale universelle en Palestine.

Reconnaissant les aspirations de longue date des Palestiniens à la création d'un État, le Japon continuera d'aider les parties à instaurer la confiance et d'appuyer les efforts des Palestiniens en vue de l'édification de leur État. À cette fin, nous continuerons de promouvoir nos propres initiatives, telles que le Couloir pour la paix et la prospérité et la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine.

Une fois de plus, je voudrais exhorter les deux parties à reprendre les négociations directes, en saisissant toutes les occasions possibles, et j'espère vivement que nous verrons cette année de nouveaux progrès vers la réalisation de la paix au Moyen-Orient.

Annexe 34**Déclaration de M. Ayman Safadi, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés du Royaume hachémite de Jordanie**

[Original : arabe]

Je tiens à féliciter S. E. M. Othman Jerandi de l'accession de la République tunisienne à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je félicite également les cinq nouveaux membres non permanents du Conseil pour la période 2021-2022, à savoir l'Inde, l'Irlande, le Kenya, le Mexique et la Norvège.

J'exprime ma plus vive appréciation et mon plus grand respect aux cinq membres dont le mandat vient de s'achever pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Je remercie également Nickolay Mladenov de l'action sincère qu'il a menée en tant que Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et attends avec intérêt de travailler avec Tor Wennesland pour créer de réelles perspectives d'une paix juste et durable dans la région.

Le Conseil se réunit pour discuter de la situation au Moyen-Orient, à un moment où il faut faire plus d'efforts pour protéger le processus de paix et le droit des peuples de toute la région à vivre en paix et en sécurité. Une paix juste et durable fondée sur le droit international est la seule façon de parvenir à la solution des deux États. C'est un choix stratégique arabe, une nécessité régionale et internationale, et un droit pour tous les peuples de la région.

La Jordanie continuera à ne ménager aucun effort pour parvenir à une paix juste et globale, qui doit se traduire par un État palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières du 4 juin 1967, conformément à la solution des deux États et au droit international, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël.

Cependant, les chances de parvenir à la solution des deux États, et donc à une paix globale et durable, s'éloignent de jour en jour en raison de la poursuite des activités israéliennes illégitimes qui sapent cette solution et le principe de la terre contre la paix, sur lequel repose le processus de paix.

La poursuite de la construction et de l'expansion des colonies viole le droit international et compromet les chances de paix, et la communauté internationale doit prendre clairement position contre ces activités. Les violations qui continuent d'être commises à l'intérieur et autour de la mosquée Al-Aqsa et du Haram el-Charif contreviennent également aux obligations juridiques d'Israël en tant que Puissance occupante et constituent une provocation susceptible d'entraîner une escalade. Des mesures efficaces doivent être prises pour mettre fin aux violations et protéger ainsi le droit à la paix.

Un effort réel et efficace est nécessaire pour relancer des négociations sérieuses afin de créer un horizon politique permettant de restaurer la confiance dans le processus de paix et de réaliser les progrès nécessaires vers la solution des deux États. Aucune paix durable et globale ne peut être obtenue sans la fin de l'occupation sur la base de la solution des deux États et de l'Initiative de paix arabe, qui reste la proposition la plus complète pour mettre un terme au conflit et faire respecter le droit de la région et de ses peuples à une paix véritable. Cette paix permettrait d'orienter toutes les énergies vers le développement et un avenir fait de possibilités et

de réalisations plutôt que d'oppression et de conflits. Le Quatuor doit jouer son rôle essentiel dans ces efforts.

La persistance de l'impasse dans laquelle se trouvent les efforts visant à régler le conflit israélo-palestinien constitue une menace à laquelle il faut faire face par une action collective qui redonne espoir en la viabilité du processus de paix et empêche le désespoir de prendre racine et le conflit de s'aggraver. La Jordanie restera une force pour une paix juste et œuvrera avec ses sœurs, ses frères et ses amis, avec vous tous, pour y parvenir. La Jordanie continuera également à protéger les lieux saints islamiques et chrétiens de Jérusalem et à préserver leur identité arabe, islamique ou chrétienne, ainsi que leur statut juridique et historique, une priorité à laquelle le Royaume se consacre de tout cœur, sous la conduite et la surveillance directes du gardien des sites, S. M. le Roi Abdullah II ibn Al Hussein.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) doit continuer à fournir ses services aux réfugiés, en attendant un règlement qui respecterait leur droit au retour et à l'indemnisation conformément aux résolutions internationalement reconnues, en particulier la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, dans le cadre d'un règlement global du différend sur la base de la solution des deux États mettant fin à l'occupation qui a commencé en 1967. La Jordanie continuera à coopérer avec ses partenaires de la communauté internationale et à faire tous les efforts possibles pour mobiliser un soutien politique et financier international en faveur de l'UNRWA, afin qu'il puisse continuer à remplir ses fonctions, conformément au mandat que lui a confié l'ONU, pour plus de 5,5 millions de réfugiés palestiniens.

En octobre 2020, aux côtés de la Suède, la Jordanie a accueilli une réunion du groupe de Stockholm pour un dialogue stratégique sur l'UNRWA, afin de discuter des moyens d'appuyer durablement l'Office. Nous espérons que tous les États honoreront le plus tôt possible leurs engagements et qu'ils les augmenteront si possible, afin de garantir que l'UNRWA puisse continuer de fournir ses services et de s'acquitter de ses tâches, notamment s'agissant de répondre aux besoins urgents découlant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Les défis sont énormes, mais ils deviendront inévitablement plus graves encore si le processus reste paralysé, les efforts déployés pour trouver une solution juste de la question palestinienne étant bloqués par les actions israéliennes. La paix ne sera pas obtenue en perpétuant l'occupation, en détruisant l'espoir et en démolissant des foyers. Œuvrons de concert pour faire évoluer cette situation en créant des conditions propres à assurer la reprise des négociations le plus rapidement possible, afin de parvenir à une paix juste.

Annexe 35**Déclaration de la Mission permanente du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je voudrais tout d'abord féliciter la délégation tunisienne pour la réussite de sa présidence du Conseil de sécurité ce mois, et pour sa gestion sage et compétente des affaires du Conseil. Je présente à la Tunisie et à tous les membres du Conseil tous nos vœux de succès dans leurs tâches et responsabilités en ce début d'année chrétienne.

Je voudrais également féliciter Tor Wennesland de sa nomination au poste de Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Nous l'appuyons, de même que tous les efforts visant à apaiser la situation et à rétablir la stabilité face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en cours en Palestine et dans le reste du monde. Je me dois également d'exprimer tous nos remerciements à Nickolay Mladenov pour ses efforts inlassables tout au long de son mandat de Coordonnateur spécial. Nous lui souhaitons tout le succès possible dans ses prochaines fonctions.

En ce début d'année 2021, nous tenons notre première réunion de l'année sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, alors que la communauté internationale est de plus en plus préoccupée par la détérioration constante des conditions dans le territoire palestinien occupé. Au moment où les autorités palestiniennes tentent de contenir la propagation de la COVID-19 et de surmonter la pénurie aiguë d'équipements médicaux, de médicaments et de vaccins qui résulte des restrictions imposées par Israël, Puissance occupante, nous prenons note avec regret des récents rapports de l'ONU qui confirment l'augmentation sans précédent des violences contre le peuple palestinien et les campagnes d'arrestations et de démolitions de structures et de biens palestiniens, lesquelles ont atteint des niveaux records au cours de l'année écoulée.

Il ne fait aucun doute que l'absence de responsabilisation et l'impunité conduiront – où que ce soit, et à quelque époque que ce soit – à la perpétration de nouveaux crimes. C'est le cas dans les territoires palestiniens occupés, où la population souffre au quotidien de la criminalité. La communauté internationale doit exiger que les auteurs de ces crimes et violations rendent des comptes et qu'Israël s'acquitte de ses obligations légales.

Il est regrettable que nous commencions cette année au même point où nous avons fini 2020 : Israël, Puissance occupante, continue d'ignorer les résolutions internationales et d'approuver la construction de milliers de logements supplémentaires dans les colonies de peuplement illégales en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Le Secrétaire général et la communauté internationale ont condamné ces autorisations et activités au motif qu'elles compromettent la solution des deux États et bafouent la résolution 2334 (2016), le droit international, les droits humains et la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Les autorités israéliennes ont annoncé la semaine dernière qu'elles avaient autorisé la construction de 800 logements supplémentaires dans des colonies illégales de Cisjordanie, après avoir autorisé la construction de milliers de logements ce mois-ci. Cette situation s'inscrit en violation flagrante de la résolution. Les pratiques israéliennes illégales doivent cesser et toutes les résolutions pertinentes du Conseil doivent être appliquées.

Contrairement aux pratiques israéliennes, l'Autorité palestinienne a ouvert l'année 2021 avec la publication, par le Président de l'État de Palestine, Mahmoud Abbas, d'un décret concernant la tenue d'élections législatives et présidentielle et

au Conseil national palestinien. Nous présentons au peuple palestinien nos vœux de succès et d'une unité durable, et espérons qu'il parviendra à franchir cette étape importante sur la voie de la réconciliation palestinienne.

L'État du Koweït, qui défend depuis longtemps les droits du peuple palestinien, renouvelle son attachement à la position arabe, islamique et internationale, à savoir que la cause palestinienne est centrale pour le monde arabe et pour l'identité arabe de Jérusalem-Est occupée. Nous réaffirmons notre attachement à la paix en tant que choix stratégique, ainsi qu'à un règlement du conflit israélo-arabe conforme au droit international, aux résolutions internationales pertinentes qui font autorité, au principe de l'échange de territoires contre la paix et à l'Initiative de paix arabe de 2002, afin que le peuple palestinien puisse jouir de tous ses droits politiques légitimes et établir un État indépendant sur ses terres, avec Jérusalem pour capitale.

Annexe 36**Déclaration de M^{me} Amal Mudallali, Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous félicitons la Tunisie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et nous remercions l'Afrique du Sud de sa présidence productive au mois de décembre.

Nous saisissons cette occasion pour féliciter les nouveaux membres du Conseil de sécurité et leur souhaiter plein succès durant leur mandat. Nous rendons hommage aux membres sortants et les remercions de leur contribution au Conseil et au maintien de la paix et de la sécurité.

Le Liban ne peut que souligner l'engagement historique et de longue date de la Tunisie en faveur de la cause palestinienne et, à cet égard, nous nous félicitons que le présent débat soit axé sur la nécessité de mobiliser un appui propre à l'obtention d'une solution juste et pacifique pour la Palestine. Il s'agit de la paix la plus ardemment attendue au monde.

Il y a quelques jours, nous avons commémoré, aux États-Unis d'Amérique, la journée célébrant Martin Luther King. Fervent défenseur de l'égalité des droits et de la justice, Martin Luther King a mis le doigt sur l'élément qui revêt le plus d'importance pour la paix lorsqu'il a déclaré : « Une véritable paix ne réside pas uniquement dans l'absence de tension, mais dans la présence de la justice ».

Pour les Palestiniens, ces dernières décennies ont été caractérisées par la présence de l'injustice plutôt que de la justice, la dernière en date étant l'approbation, par les autorités israéliennes, de 800 nouveaux logements dans des colonies de peuplement, au mépris constant de la légalité internationale et dans le cadre d'un effort incessant visant à spolier les Palestiniens de leur droit inaliénable à se doter d'un État palestinien indépendant et viable, dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et à vivre dans la paix et la dignité.

Comment espérer qu'il en soit autrement alors qu'on a laissé Israël agir en toute impunité ?

À maintes reprises, le Liban a demandé au Conseil de sécurité de contraindre Israël à respecter ses obligations légales et de ne pas se contenter de condamner les violations constantes du droit international par Israël.

Un regain d'espoir pointe désormais qu'une approche nouvelle et plus équilibrée sera appliquée pour trouver au conflit israélo-arabe une solution basée sur la légalité internationale et sur les résolutions pertinentes de l'ONU. De fait, nous espérons que la nouvelle Administration au pouvoir à Washington, qui a annoncé sa volonté de donner la priorité aux droits humains et à la légalité internationale, appréhendera de nouveau le Moyen-Orient à travers le prisme de ces deux principes importants. La récente déclaration sur le conflit israélo-palestinien du candidat au poste de Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, M. Anthony Blinken, et son affirmation selon laquelle les Palestiniens ont droit à leur État grâce à la solution dite des deux États, seule façon de répondre aux aspirations des deux parties, sont un pas dans la bonne direction. Il a souligné l'importance de s'assurer qu'aucune des parties ne prenne de mesures qui rendent plus difficile la réalisation de cet objectif. C'est très encourageant.

La tenue récente de la réunion ministérielle du Caire sur le processus de paix au Moyen-Orient, qui réunit l'Égypte, la Jordanie, la France et l'Allemagne, a constitué un autre pas important dans la bonne direction. Le communiqué final a véritablement saisi l'essence d'une paix globale dans la région en rappelant que le

règlement du conflit israélo-palestinien sur la base de la solution des deux États est une condition indispensable.

Le Liban se félicite également de la récente annonce par le Président palestinien, Mahmoud Abbas, de la tenue d'élections présidentielle et parlementaires en mai et juillet respectivement, et considère qu'il s'agit d'un pas supplémentaire dans la bonne direction vers l'unité palestinienne dont le besoin se fait cruellement sentir.

Alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, son rôle et celui du Conseil de sécurité – faire respecter le droit international et tenir les engagements historiques pris envers le peuple palestinien et ses droits – est plus important que jamais. Il est tout aussi important de faire comprendre à Israël ses obligations en tant que Puissance occupante envers le peuple palestinien dans tous les domaines, y compris la santé publique et la vaccination.

Nous tenons également à féliciter M. Tor Wennesland, de la Norvège, pour sa récente nomination en tant que nouveau Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et lui souhaitons bonne chance dans sa nouvelle entreprise. Nous saluons également le travail de son prédécesseur, M. Nikolay Mladenov.

Le temps presse si la communauté internationale veut préserver ce qui reste de la base d'une solution juste et globale fondée sur deux États et la formule « terre contre paix ». Les paramètres d'une solution sont bien connus et leur fondement est toujours le même que celui des résolutions 242 (1967), 338 (1978) et d'autres résolutions pertinentes, notamment la résolution 2334 (2016), et l'Initiative de paix arabe.

Au milieu de cette terrible pandémie et de la douleur et des pertes que le monde entier subit, le peuple libanais connaît un autre sort. Chaque jour, les avions de chasse israéliens volent très bas au-dessus de Beyrouth et de tout le Liban. Ils volent jour et nuit, privant le peuple libanais épuisé, traumatisé par l'explosion du port de Beyrouth, une pandémie et une situation financière débiliteuse, d'un repos bien nécessaire.

La seule option dont disposait le Liban pour protester contre les violations israéliennes était de faire appel au Conseil de sécurité par le biais de plusieurs plaintes déposées auprès de ce dernier. Ces violations israéliennes non seulement terrorisent les civils et mettent en danger la sécurité de l'aviation civile, mais elles violent également les résolutions des organes de l'ONU, en particulier la résolution 1701 (2006).

En 2020, les violations israéliennes de notre espace aérien se sont élevées à 2 022, dont 216 par des avions de guerre et 1 804 par des avions de reconnaissance. Cela s'ajoute aux 600 violations territoriales et 520 violations maritimes durant la même année. Plus récemment, et ce fait est alarmant, l'armée israélienne a kidnappé un berger libanais le 12 janvier et l'a relâché trois jours plus tard.

Il est grand temps que cette auguste instance prenne au sérieux les violations israéliennes et agisse pour y mettre fin. Ignorer les souffrances quotidiennes du Liban revient à ignorer les principes et les objectifs sur lesquels l'Organisation et le Conseil ont été construits. Cela ne contribue ni à la paix ni à la sécurité au Liban et dans la région.

La situation dans l'ensemble de la région n'est guère mieux. Les gens sont privés de leur droit de vivre en paix et en sécurité. Les conflits longs et nombreux dans la région exigent un nouvel élan pour passer du mode de gestion des crises à l'action.

Toutes ces questions sont sur la table du Conseil de sécurité. Il est grand temps de trouver des solutions permanentes pour que cette région puisse vivre en paix et en sécurité, et que le potentiel de ses peuples se réalise grâce à un nouvel espace de paix.

Annexe 37**Déclaration de M. Syed Mohamad Hasrin Aidid, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat public. La Malaisie s'associe aux déclarations prononcées par les représentants du Niger, au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir annexe 14), et de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir annexe 21).

Qu'il me soit permis d'adresser les sincères félicitations de ma délégation à l'Inde, à l'Irlande, au Kenya, au Mexique et à la Norvège, qui entament ce matin leur important voyage en tant que membres élus du Conseil de sécurité pour la période 2021-2022.

Je tiens également à féliciter M. Tor Wennesland pour sa nomination en tant que Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne. Je tiens à l'assurer du plein soutien de la Malaisie au moment où il assume ces importantes responsabilités.

La Malaisie voudrait également saisir cette occasion pour féliciter M. Nickolay Mladenov pour son engagement et ses contributions durant son mandat de Coordonnateur spécial. Nous lui souhaitons plein succès dans ses activités futures.

La situation en Palestine, ainsi qu'au Yémen et en Syrie, reste une source de grande préoccupation pour la communauté internationale. Il est très regrettable qu'Israël poursuive ses actes de provocation et de violence en toute impunité, aggravant encore la détérioration de la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé et le Golan syrien occupé.

Au fil des ans, nous avons entendu les avertissements répétés du Secrétaire général et du Coordonnateur spécial à propos de l'expansion continue des colonies israéliennes illégales. Année après année, ces avertissements semblent ne pas avoir rencontré d'écho, contribuant à perpétuer l'occupation israélienne du territoire palestinien. Nous condamnons également les actes de violence perpétrés par des colons israéliens contre des Palestiniens. La Puissance occupante doit fournir la protection nécessaire à la population palestinienne et veiller à ce que les responsables de ces violations répondent de leurs actes.

La Malaisie condamne la décision d'Israël d'avancer les plans de construction de quelque 800 unités de logement en Cisjordanie occupée et son invitation aux entrepreneurs à faire des offres pour la construction de 2 527 logements, y compris dans la ville d'Al-Qods. La Malaisie considère ces actions comme une menace pour la paix qui compromet encore davantage le processus de paix visant à parvenir à une solution à deux États. Ma délégation réaffirme que la construction de colonies par Israël dans le territoire occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, est totalement illégale et constitue une violation flagrante du droit international.

La communauté internationale doit exiger d'Israël qu'il mette fin à toutes les violations et aux activités de colonisation illégales dans les territoires occupés. Israël doit être contraint de respecter pleinement toutes ses obligations telles que prescrites par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), et par le droit international ainsi que par la Charte des Nations Unies.

La communauté internationale ne peut rester indifférente et silencieuse face à la dernière agression israélienne contre les Palestiniens sous occupation. Le Conseil

de sécurité doit condamner et rejeter le plan d'annexion israélien et s'assurer que ce plan ne sera jamais mis en œuvre.

La position de la Malaisie sur la question de la Palestine reste claire. Nous continuerons à plaider pour le règlement de la question de Palestine sur la base d'un cadre international, et contre l'annexion et en faveur du droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

La Malaisie reste inébranlable dans son appui au rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment la création d'un État de Palestine indépendant et souverain basé sur les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, seule solution viable à ce conflit de longue date. Elle continuera d'apporter son concours aux efforts concrets et sincères visant à réaliser cette solution juste et durable qui, nous en sommes convaincus, contribuera grandement à la paix, à la justice et à la stabilité dans la région.

La Malaisie se félicite de l'annonce faite par le Président Mahmoud Abbas concernant la tenue d'élections législatives et présidentielle, qui débiteront respectivement en mai et juin 2021. Nous espérons que les élections en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, et à Gaza se dérouleront dans l'esprit de l'unité palestinienne et de la réconciliation nationale. Nous ne doutons pas que la communauté internationale apportera le soutien nécessaire pour faciliter la tenue des élections.

La Malaisie est convaincue qu'il est impossible de parvenir à une paix durable sans un règlement politique négocié sous la forme d'une solution à deux États. Dans ce contexte, la Malaisie souscrit à l'appel lancé par la communauté internationale, notamment le Secrétaire général, pour que le Quatuor pour le Moyen-Orient trouve une voie mutuellement acceptable qui permette aux parties de s'engager à nouveau sur la voie d'un règlement pacifique et négocié.

La Malaisie appuie également l'appel du Président Abbas à organiser une conférence internationale de paix en vue de faire progresser une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien. Nous nourrissons l'espoir qu'une telle conférence contribuera positivement à mettre fin à l'occupation illégale et à donner au peuple palestinien la liberté et l'indépendance.

La Malaisie continuera, dans la limite de ses moyens, à fournir une assistance et un soutien à l'État et au peuple palestiniens. Nous réaffirmons notre plein engagement à apporter à la cause du peuple palestinien un soutien sans faille et à lui témoigner une solidarité totale dans la réalisation de ses droits inaliénables à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance. La nouvelle année est l'occasion d'instaurer la paix dans les territoires occupés. La Malaisie travaillera en étroite collaboration avec la communauté internationale et les différentes parties prenantes pour trouver une solution pacifique, juste, durable et viable à cette question de longue date.

Annexe 38**Déclaration de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord remercier la Tunisie de sa présidence fructueuse du Conseil de sécurité ce mois-ci.

Je tiens également à féliciter le nouveau Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, et lui adresser tous mes vœux de succès dans l'exercice de ses fonctions. Je rends hommage à son prédécesseur, Nickolay Mladenov, pour les efforts inlassables qu'il a déployés au cours des dernières années.

À l'occasion de la rencontre d'aujourd'hui, le Royaume du Maroc réaffirme sa position inébranlable concernant la question palestinienne, qui repose sur la solution des deux États, telle que convenue au niveau international, ainsi que son engagement en faveur des négociations entre les parties palestinienne et israélienne comme seul moyen de parvenir à un règlement définitif, durable et global de ce conflit.

En sa qualité de Président du Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique, S. M. le Roi Mohammed VI continue d'insister vigoureusement sur la nécessité de préserver le statut spécial de la ville d'Al-Qods al-Charif, de respecter la liberté de culte pour les fidèles des trois religions monothéistes et de préserver le caractère musulman d'Al-Qods al-Charif et de la mosquée Al-Aqsa. Je souhaite rappeler l'Appel d'Al-Qods, signé par S. M. le Roi Mohammed VI et S. S. le pape François durant la visite de ce dernier au Maroc en mars 2019, visant à la conservation et à la promotion du caractère spécifique multireligieux, de la dimension spirituelle et de l'identité culturelle particulière de la Ville sainte.

Mon pays réaffirme son soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et à son mandat. L'UNRWA joue un rôle essentiel en appuyant l'éducation, la santé et les services sociaux pour des millions de réfugiés palestiniens et a continué à le faire même dans les circonstances difficiles causées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Pour sa part, l'Agence Bayt Mal Al-Qods al-Charif, bras exécutif sur le terrain du Comité d'Al-Qods, continue à soutenir les plans et projets de développement en Palestine et dans la Ville sainte afin de promouvoir l'autonomisation économique du peuple palestinien. L'Agence entend dépenser plus de 7 millions de dollars pour la mise en œuvre des projets prévus en 2021. Toujours dans ce contexte, les structures de l'Agence seront bientôt modernisées pour lui donner une nouvelle impulsion et lui permettre de poursuivre, sous la supervision personnelle de S. M. le Roi Mohammed VI, la mise en œuvre de plans et de programmes concrets dans les domaines de la santé, de l'éducation et du logement, ainsi que de toutes les formes d'assistance sociale, au profit des habitants palestiniens d'Al-Qods.

Pour terminer, je voudrais souligner la nécessité de reprendre les négociations directes entre les Palestiniens et les Israéliens afin de trouver une solution qui garantisse les droits légitimes du peuple palestinien et contribue à l'établissement de la sécurité, de la paix et de la prospérité dans la région du Moyen-Orient.

Annexe 39**Déclaration de M. Neville Gertze, Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je félicite le Président du Conseil de sécurité pour l'accèsion de la Tunisie à la présidence pour le mois de janvier 2021 et le remercie d'avoir organisé le débat trimestriel d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour remercier M. Nickolay Mladenov, ancien Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son travail au cours des cinq dernières années. Durant son mandat, M. Mladenov a cherché avec doigté à trouver une solution juste et durable à la question israélo-palestinienne. Dans le même ordre d'idées, je souhaite la bienvenue à M. Tor Wennesland, le nouveau Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, et lui adresse tous mes vœux de succès. Il peut compter sur le soutien de la Namibie pendant son mandat.

Ma délégation s'associe aux déclarations présentées par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés (annexe 21), et par le Représentant permanent du Sénégal, qui s'adresse au Conseil en sa qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (annexe 25).

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ravage le monde depuis près d'un an maintenant. Si toutes les régions du globe ont été touchées, celles qui étaient déjà vulnérables ou à risque l'ont été beaucoup plus durement. Cela est particulièrement évident dans les territoires palestiniens occupés. L'économie palestinienne, déjà fragile avant la pandémie, s'est enfoncée dans une crise encore plus profonde. Les inégalités se sont accrues et la situation humanitaire s'est aggravée.

Dans le même temps, au plus fort de la pandémie, Israël a poursuivi sa politique d'expansion des colonies et de destruction des maisons et des structures palestiniennes, déplaçant hommes, femmes et enfants. Tout récemment, les autorités israéliennes ont annoncé des plans pour la construction de quelque 800 unités de logement, dont la plupart sont situées au cœur de la Cisjordanie occupée. La Namibie exprime sa profonde inquiétude face à cette décision.

Comme l'a récemment déclaré le porte-parole du Secrétaire général,

« Le Secrétaire général réaffirme que la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international ».

Ces actions représentent un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États, et nous demandons instamment à Israël de mettre un terme à ces décisions et de les annuler.

La Namibie tient à exprimer sa préoccupation au sujet du programme de vaccination actuellement déployé par les autorités israéliennes. La communauté internationale doit continuer de rappeler à Israël l'obligation qui lui incombe en vertu du droit international, en tant que Puissance occupante, d'assurer la santé publique dans les territoires occupés. Il doit y avoir une distribution équitable des vaccins contre la COVID-19 dans les territoires occupés. Comme l'a déclaré le Président de l'Assemblée générale dans la présentation de ses priorités pour 2021 aux Membres de l'ONU la semaine dernière, les vaccins pour tous doivent être une réalité.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour l'action qu'il mène. La fourniture de services essentiels représente un élément stabilisateur dans une région qui reste en proie à la violence. L'aide d'urgence essentielle que l'Office a fournie pour aider les réfugiés palestiniens à faire face à la pandémie de COVID-19 n'a fait que renforcer l'importance de l'UNRWA. La Namibie reste préoccupée par les difficultés financières auxquelles l'Office est confronté, en particulier en cette période de pandémie mondiale.

La Namibie se félicite du décret présidentiel du 15 janvier publié par le Président Abbas sur la tenue d'élections législatives et présidentielle et au Conseil national palestinien cette année, à partir du mois de mai. Ces élections marqueront une étape cruciale vers l'unité palestinienne. La Namibie espère, comme le Secrétaire général,

« que la tenue des élections contribuera à relancer un processus vers une solution négociée prévoyant deux États, basée sur les frontières d'avant 1967, et conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, aux accords bilatéraux et au droit international ».

Je tiens également à réitérer l'appui de la Namibie à l'appel lancé par le Président Abbas en faveur de la tenue d'une conférence internationale sous les auspices du Quatuor pour le Moyen-Orient, avec une participation accrue des acteurs régionaux pour faire avancer le processus de paix.

Cela fait un an que la pandémie de COVID-19 a commencé à se propager dans le monde. À l'heure actuelle, nous avons vu le meilleur et le pire de l'humanité. Au Moyen-Orient, nous avons vu des lueurs d'espoir de coopération entre les deux parties. Alors que nous entamons une nouvelle année, avec l'espoir et l'optimisme qu'apporte la distribution des différents vaccins, nous encourageons une fois de plus les Israéliens et les Palestiniens à retourner à la table de négociation et à conclure un accord historique qui permette à Israël et à la Palestine de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité, dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale de l'État palestinien. La Namibie restera aux côtés du peuple palestinien et continuera de défendre dans toutes les enceintes son droit fondamental à l'autodétermination et à l'indépendance.

Annexe 40**Déclaration de la Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Nous nous félicitons de l'organisation de ce débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et nous remercions M. Tor Wennesland de son exposé limpide. Connaissant ses grandes qualités, nous lui souhaitons plein succès dans sa gestion de cette tâche délicate et l'assurons de notre plein appui. Par ailleurs, nous nous félicitons une fois de plus des efforts toujours constructifs et réfléchis déployés par son prédécesseur, Nickolay Mladenov.

Le Pérou suit de près l'évolution de la question palestinienne, étant donné son importance pour la stabilité du Moyen-Orient et, par extension, pour celle du monde. Nous jugeons encourageants les progrès réalisés dans le processus de réconciliation intra-palestinienne, qui ont conduit à l'annonce de la convocation, en 2021, d'élections législatives et présidentielle, les premières depuis 15 ans. Nous pensons qu'il s'agit d'une étape fondamentale vers le renforcement de la légitimité des institutions palestiniennes, qui jettera les bases d'un dialogue renouvelé avec Israël. Nous espérons que le Conseil de sécurité apportera tout l'appui nécessaire à cet égard.

Nous nous félicitons également de la reprise de la coopération entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne, qui a permis de normaliser la perception des recettes fiscales qu'Israël collecte au nom de l'Autorité, ainsi que du rétablissement des relations diplomatiques entre Israël et le Maroc, les Émirats arabes unis, Bahreïn et le Soudan, qui, nous l'espérons, aura des répercussions positives sur la paix et la sécurité dans la région.

Nous notons toutefois que ces faits nouveaux, pour continuer d'être favorables, doivent nécessairement et de toute urgence s'accompagner de la fin des pratiques croissantes de colonisation, de démolition de biens et d'expulsion dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, qui compromettent sérieusement la solution des deux États et contreviennent aux dispositions établies par le Conseil dans sa résolution 2334 (2016). Nous sommes particulièrement préoccupés par les projets d'expansion des colonies de Giv'at Hamatos, à Jérusalem-Est, et par le fait que 2020 a été l'année où l'on a compté le deuxième plus grand nombre de démolitions de structures palestiniennes depuis 2009.

Par ailleurs, nous devons continuer de condamner la répétition des attaques aveugles du Hamas et d'autres acteurs palestiniens radicaux contre la population civile, les réactions disproportionnées d'Israël et la persistance des discours belliqueux, ainsi que les graves épisodes de violence mettant en cause des colons en Cisjordanie. Nous attendons des signes concrets de retenue et d'attachement à la paix de la part des deux parties, le respect immédiat du cessez-le-feu mondial demandé par le Secrétaire général António Guterres étant essentiel.

Dans ces circonstances, nous réaffirmons notre attachement à la seule solution que nous jugeons viable et conforme au droit international : celle de deux États aux frontières sûres et internationalement reconnues, issues de négociations directes entre Israël et la Palestine sur la base des frontières en vigueur jusqu'en 1967, négociations qui doivent également aboutir à la détermination du statut final de Jérusalem.

Nous notons avec consternation la détérioration continue des conditions humanitaires à Gaza en raison de l'isolement et de l'absence de perspectives, une situation que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'a fait qu'exacerber.

À cet égard, nous saluons l'action remarquable menée par l'ONU et ses institutions pour fournir des fournitures médicales de base et transférer les patients depuis Gaza. Nous espérons que ces efforts seront complétés par un accès non discriminatoire de la population palestinienne à la vaccination, conformément aux obligations qui incombent à Israël en vertu de la quatrième Convention de Genève. Dans ce contexte, nous soulignons la situation financière critique dans laquelle se trouve l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et la nécessité de le doter de ressources stables et prévisibles afin que son travail d'assistance crucial ne soit pas interrompu.

Je conclus mon intervention en soulignant le rôle central que le Quatuor est appelé à jouer dans les efforts de reprise d'un processus de paix, aux côtés de divers pays qui participent de longue date à ce processus. Le Conseil de sécurité, conformément à l'importante responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe, doit également pouvoir parvenir à un consensus minimal et se prononcer lorsque la situation sur le terrain le justifie.

Annexe 41**Déclaration de M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Monsieur le Président, nous tenons tout d'abord à vous féliciter de vos efforts durant la présidence tunisienne du Conseil de sécurité ce mois. Nous remercions le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, de son exposé, et nous le félicitons de son accession à ce poste. Nous lui souhaitons plein succès dans l'accomplissement de la tâche gigantesque qui consiste à faire avancer le processus de paix.

Cette avancée est un objectif auquel la communauté internationale ne cesse d'aspirer et sur lequel elle insiste énormément. La présente réunion offre l'occasion de réaffirmer cet objectif commun. Les négociations entre les deux parties, palestinienne et israélienne, sont le seul moyen de mettre fin au conflit, dont le Conseil est saisi depuis des décennies et qui a causé des souffrances incommensurables.

La fin du conflit, grâce à une solution juste, globale et durable à la question palestinienne, servirait les intérêts des deux parties et contribuerait d'une manière générale à la stabilité dans la région. Cela exige un règlement qui adhère au principe de la solution des deux États sur la base du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions des organes de l'ONU, et qui, conformément à l'Initiative de paix arabe, aboutisse à la création d'un État palestinien à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. Un règlement exigerait également de mettre fin à l'occupation de territoires arabes et d'éliminer les colonies de peuplement illégales, d'apporter une juste solution à la question des réfugiés et de s'abstenir de tout acte de nature à compromettre la solution des deux États, notamment les tentatives d'annexer des terres, de saisir ou de détruire des biens, de profaner des lieux saints ou d'appliquer des politiques visant à judaïser la ville de Jérusalem, mais aussi de mettre fin aux autres pratiques de la Puissance occupante qui violent le droit international et les résolutions des organes de l'ONU. Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, tout arrangement non basé sur ces références n'apportera pas la paix souhaitée.

L'État du Qatar continue d'appuyer fermement les droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien en vertu du droit international. Il appuie la réconciliation nationale entre ses frères palestiniens. Il continue également de fournir une aide humanitaire au peuple palestinien frère afin d'atténuer les crises humanitaires et les difficultés économiques auxquelles il fait face et de créer un environnement propice à la paix, d'où son soutien constant en vue d'améliorer la situation dans la bande de Gaza, qui se détériore en raison du blocus étouffant.

Près d'une décennie s'est écoulée depuis le début de la crise en Syrie. Le peuple syrien frère a subi, et continue de subir, une souffrance humaine indicible et de graves violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Il mérite de pouvoir surmonter ces tragédies et de réaliser ses aspirations légitimes. Nous devons donc appuyer les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général visant à remédier à cette crise sur la base d'un processus politique véritable qui mènera à une transition politique conforme au Communiqué de Genève ainsi qu'à la mise en œuvre de tous les éléments de la résolution 2254 (2015), notamment la préservation de l'unité, de la souveraineté et de l'indépendance de la République arabe syrienne. Il est indéniable que les solutions militaires vont à l'encontre de cet objectif. Toutes les violations et tous les crimes contre l'humanité doivent être

condamnés, et la justice et la responsabilisation doivent être recherchées quels que soient les responsables.

En Libye, les événements récents ont donné au peuple libyen frère une lueur d'espoir quant à la réalisation de la paix, de la sécurité et de la stabilité auxquelles il aspire et qu'il mérite, et à la fin des violations, des souffrances humaines et des conditions économiques difficiles. Nous accueillons avec satisfaction les mesures prises aux fins de la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu ainsi que le lancement du dialogue politique et du dialogue économique libyens et les progrès accomplis dans ce contexte. Nous appelons à faire passer l'intérêt national au premier plan, à activer le processus politique, à organiser des élections et à parvenir à un règlement global qui préservera l'unité, la souveraineté et l'indépendance de la Libye. Nous saluons les efforts entrepris par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye à cet égard. Nous nous félicitons par ailleurs de la nomination de Ján Kubiš au poste d'Envoyé spécial du Secrétaire général. Le Qatar l'appuiera pleinement dans ses nouvelles fonctions.

Nous avons souligné à maintes reprises la volonté du Qatar d'apaiser les tensions et d'œuvrer au règlement des crises par le dialogue, conformément au principe du règlement pacifique des différends. Nous avons également souligné l'importance qu'attache le Qatar à la quête d'unité dans le Golfe, au rétablissement du tissu social des peuples de la région et à la réalisation de leurs aspirations à davantage de solidarité, de croissance et de stabilité. À cet égard, nous notons avec satisfaction que l'État du Qatar salue la déclaration d'Oula publiée le 5 janvier en marge du quarante-et-unième Sommet du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, auquel a participé S. A. le cheik Tamim bin Hamad Al-Thani, Émir de l'État du Qatar. Cette réunion s'est déroulée à un moment crucial dans la continuité du processus d'action conjointe fondé sur le cadre du Golfe, arabe et islamique, faisant passer l'intérêt supérieur au premier plan afin de renforcer les liens d'amitié et de fraternité entre les peuples et d'ancrer les principes de bon voisinage et de respect mutuel. La déclaration d'Oula vient compléter les efforts sincères dirigés par le regretté Émir du Koweït, le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, dont les fonctions ont été reprises par S. A. le cheik Nawaf Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, l'actuel Émir du Koweït. Le Qatar apprécie également les efforts déployés par les États-Unis d'Amérique pour rapprocher les points de vue.

Enfin, aujourd'hui plus que jamais, notre région doit mettre un terme aux crises et mettre en place des cadres de sécurité collective et de coopération fructueuse dans l'intérêt de ses peuples, en particulier compte tenu de la persistance des problèmes communs auxquels nous sommes tous confrontés, sans exception, notamment la crise sanitaire mondiale. De son côté, l'État du Qatar continuera de s'employer sincèrement à créer des conditions propices à la réalisation de ces objectifs au profit de son peuple et des peuples de l'ensemble de la région.

Annexe 42**Déclaration de M. Cho Hyun, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Ma délégation remercie M. Nickolay Mladenov, l'ancien Coordonnateur spécial du processus de paix au Moyen-Orient, de ses efforts et du dévouement avec lequel il s'est employé pendant plus de cinq ans à réaliser la paix et la stabilité dans la région, et elle lui souhaite plein succès dans ses entreprises futures. Nous nous félicitons également de la nomination de M. Tor Wennesland en tant que nouveau Coordonnateur spécial et nous lui réitérons notre plein appui.

La République de Corée encourage les dirigeants israéliens et palestiniens à reprendre des négociations véritables en vue de réaliser une solution à deux États qui sera conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi qu'au droit international et aux accords bilatéraux. Nous exprimons également notre appui aux efforts visant à relancer des pourparlers de paix crédibles, notamment ceux du Quatuor pour le Moyen-Orient, et nous nous associons à l'appel du Secrétaire général en faveur de l'adoption de mesures pratiques pour permettre aux parties de reprendre leur collaboration.

Nous accueillons avec satisfaction les accords respectifs conclus entre Israël et les Émirats arabes unis, le Royaume de Bahreïn, la République du Soudan et le Royaume du Maroc. Nous espérons que ces évolutions contribueront à apaiser les tensions et à renforcer la stabilité dans la région.

La République de Corée est profondément préoccupée par tous les actes de violence contre les civils et par les informations selon lesquelles les hostilités ont continué au cours des derniers mois, et elle s'associe à l'appel international en faveur d'une cessation immédiate de la violence et de l'incitation.

La République de Corée souligne l'importance que revêt le respect de la résolution 2334 (2016) et du droit international. Ma délégation estime que des mesures de confiance doivent être adoptées d'urgence afin de créer un environnement plus favorable au dialogue entre les parties en vue de réaliser une paix durable. Nous encourageons les Israéliens et les Palestiniens à intensifier leurs efforts pour promouvoir le dialogue et la coopération.

Nous accueillons avec satisfaction le décret présidentiel publié par le Président Abbas, qui annonce la tenue d'élections législatives, présidentielle et au Conseil nationale palestinien, et nous réitérons que l'unité et le consensus entre les Palestiniens sont essentiels pour parvenir à la paix et créer un État indépendant, souverain et démocratique.

La République de Corée réaffirme son plein soutien au travail réalisé par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour améliorer la situation humanitaire en Palestine, en particulier à la lumière des défis difficiles posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et salue les efforts qu'il déploie pour accroître sa transparence. En 2020, la République de Corée a fourni un million de dollars pour appuyer les activités humanitaires de l'UNRWA dans les domaines de l'enseignement primaire et professionnel, des soins de santé et des services de secours, et environ 4 millions de dollars pour aider les Palestiniens, notamment par des dons en nature de tests de dépistage de la COVID-19, ainsi que par des projets bilatéraux de coopération au développement.

La République de Corée, qui appuie fermement les efforts menés par la communauté internationale et le Conseil de sécurité pour instaurer la paix et la

stabilité dans la région, réaffirme sa volonté de continuer à jouer un rôle constructif à cette fin.

Annexe 43**Déclaration de M. Abdallah Al-Mouallimi, Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je voudrais tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de la Tunisie à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et dire l'appréciation de mon pays pour vos efforts remarquables et votre rôle constructif au sein du Conseil. Vous avez apporté des améliorations remarquables et positives aux travaux du Conseil, et nous vous souhaitons plein succès.

J'aimerais également saisir cette occasion pour remercier le précédent Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nikolai Mladenov, des efforts inlassables qu'il a déployés pendant son mandat, et pour souhaiter la bienvenue à son successeur, Tor Wennesland, et lui adresser tous nos vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Le Royaume d'Arabie saoudite est fondé sur un grand héritage de principes et de constantes qui sous-tendent sa politique étrangère, au sommet desquels réside son ambition permanente de trouver des solutions pacifiques aux conflits, tout en empêchant leur escalade par des efforts de médiation en vue d'atteindre ce noble objectif. Le Royaume affirme son attachement à la paix en tant que choix stratégique, son souci de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'intégrité des terres arabes, et son refus d'accepter tout ce qui nuit à la stabilité de la région.

Le règlement de la question palestinienne est le plus grand défi qui doit être relevé pour assurer la stabilité, la sécurité, la prospérité et le développement de la région. À cela s'ajoute le rôle destructeur de certaines forces régionales, qui font peser une menace majeure sur la sécurité et la stabilité. Ces forces poursuivent leurs programmes expansionnistes et cherchent à étendre leur influence sans se soucier des conséquences néfastes de leurs politiques hostiles sur les États de la région, en appuyant les milices armées, les groupes terroristes et les conflits sectaires. Tant que ces questions ne seront pas traitées, la région ne pourra pas avancer vers un avenir meilleur pour ses peuples, qui souffrent des ravages de la division, des conflits et de la guerre.

Le Royaume d'Arabie saoudite réaffirme son approche cohérente et ses positions fermement établies à l'égard du peuple palestinien. Cette question figure au premier rang de ses priorités et préoccupations. Le Royaume se tient aux côtés du peuple palestinien pour une solution juste et globale conformément aux résolutions de la légitimité internationale et à l'Initiative de paix arabe adoptée par la Conférence au sommet des pays arabes de 2002, qui appelle au retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et à la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem pour capitale.

Le Gouvernement de mon pays condamne la décision d'Israël d'approuver la construction de 800 nouvelles unités de colonies en Cisjordanie. Il réaffirme son rejet catégorique de cette mesure, qu'il considère comme une nouvelle violation des résolutions de la légitimité internationale, une menace pour la paix et une atteinte aux efforts en faveur de la solution à deux États. Cette décision laisse clairement apparaître qu'Israël poursuit son agression contre le peuple palestinien sans tenir compte des souffrances qu'endurent les Palestiniens génération en génération, depuis l'usurpation de leurs terres, la violation de leur dignité et la privation de leurs libertés jusqu'à leur déplacement avec, pour couronner le tout, la tentative de légitimer ces politiques hostiles.

Le Royaume renouvelle son appel à la communauté internationale et au Conseil de sécurité pour qu'ils s'opposent fermement à ces politiques israéliennes et fassent avancer le processus de paix afin de parvenir à un accord qui rétablisse les droits légitimes du peuple palestinien. Une paix juste et globale est un choix stratégique, et non une politique de fait accompli et de force brute.

Le Royaume d'Arabie saoudite condamne le lâche attentat terroriste qui a visé l'aéroport d'Aden, coïncidant avec l'arrivée d'un avion transportant des membres du nouveau Gouvernement yéménite. Il condamne également l'attaque terroriste contre le palais de Maachiq. Ces actes terroristes prennent pour cible non seulement le Gouvernement yéménite, mais aussi les espoirs et les aspirations du peuple yéménite frère. Ils constituent une tentative de saper l'Accord de Riyad, que les Yéménites ont adopté pour unifier leurs rangs, rétablir la normalité, la sécurité et la stabilité, et parvenir à une solution politique globale au Yémen.

Mon gouvernement appuie les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen en vue d'obtenir un cessez-le-feu complet et d'entamer un processus politique global afin de parvenir à la solution souhaitée sur la base des trois mandats, à savoir l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre, les résultats du Dialogue national yéménite et la résolution 2216 (2015). La milice insurrectionnelle houthiste, qui est soutenue par l'Iran, porte la responsabilité des conséquences de la crise yéménite et de l'aggravation de la situation humanitaire au Yémen. Cette milice privilégie les intérêts politiques étroits au détriment des intérêts du peuple yéménite et de la sécurité et de la stabilité régionales. Elle sert les intérêts de l'expansionnisme du régime iranien. Nous appelons le Conseil de sécurité à s'opposer fermement aux violations par les houthistes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à leurs attaques répétées contre le territoire et la population de l'Arabie saoudite.

Le Royaume poursuit également ses efforts pour mettre fin aux souffrances du peuple frère yéménite et étayer l'économie yéménite, lançant de nombreuses initiatives et mesures pour soutenir et améliorer les conditions économiques et humanitaires au Yémen. Depuis le début de la crise, le Royaume a accordé au Yémen quelque 17 milliards de dollars.

L'Iran, en revanche, continue de représenter une menace majeure pour la stabilité dans la région, y compris au Yémen. Son ingérence au Yémen a directement contribué à entraver les efforts de l'ONU visant à parvenir à une solution politique. L'Iran a fourni toutes sortes d'appui à la milice insurrectionnelle houthiste afin de semer la discorde et de miner la sécurité dans la région. La meilleure preuve en est peut-être la nomination d'un militaire membre du Corps des gardiens de la révolution islamique comme ambassadeur auprès de la milice insurrectionnelle houthiste, en violation flagrante de la résolution 2216 (2015), du droit international et des normes diplomatiques applicables.

Le Gouvernement de mon pays appelle la communauté internationale à coopérer pour faire face à la menace que les politiques de l'Iran font peser sur la paix et la sécurité internationales, en adoptant une approche globale qui porte non seulement sur son programme nucléaire, mais aussi sur ses activités expansionnistes et agressives, notamment son appui militaire et logistique aux milices terroristes, en vue de mettre fin à ses activités qui menacent la sécurité et la stabilité de la région, que ce soit au Yémen, en Syrie, au Liban ou dans d'autres États arabes. Si rien n'est fait pour contrer ces agissements, l'Iran sera encouragé à poursuivre ses politiques destructrices. Le Royaume d'Arabie saoudite croit au principe du dialogue et du règlement pacifique des problèmes et des différends. Toutefois, il estime que les appels au dialogue doivent s'accompagner d'un arrêt des menaces et des actes hostiles sur le terrain.

Le Gouvernement de mon pays espère également que la signature de la déclaration d'Oula ouvrira un nouveau chapitre pour la sécurité et la stabilité de la région et de ses peuples. Cette déclaration soulignait les liens étroits et profonds existant entre les membres du Conseil de coopération du Golfe, qui sont fondés sur la foi islamique et un destin commun.

Annexe 44**Déclaration de la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui.

L'Afrique du Sud est gravement préoccupée par les récentes déclarations du Gouvernement israélien concernant la poursuite de ses plans de colonisation en Cisjordanie occupée. Il est largement reconnu par les Membres de l'ONU et le Conseil de sécurité que les colonies israéliennes n'ont aucune validité juridique et constituent une violation flagrante du droit international, en vertu de la résolution 2334 (2016), adoptée à la quasi-unanimité.

Non seulement ces actions sont en violation patente des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité et du droit international, mais elles constituent également l'un des obstacles les plus graves à la paix entre les parties et compromettent la possibilité d'une solution à deux États. Elles illustrent en outre le mépris éhonté d'Israël à l'égard du processus de paix pourtant engagé depuis longtemps et des efforts inlassables de la communauté internationale en vue de régler ce conflit insoluble qui dure depuis des décennies.

Nous implorons le Conseil de sécurité de prendre des mesures contre cette action illégale, et appelons à mettre pleinement en œuvre la résolution 2334 (2016), ainsi que toutes les résolutions antérieures sur la question de Palestine. À maintes reprises, nous avons été témoins d'un recours flagrant aux deux poids, deux mesures en matière d'impunité et d'établissement des responsabilités sur cette question et d'autres liées aux violations israéliennes des résolutions du Conseil de sécurité, comme s'agissant du Liban et du plateau du Golan syrien. Cela porte atteinte à la crédibilité du Conseil.

Nous exhortons le Conseil à contribuer à sauvegarder les droits du peuple palestinien, à protéger ses terres et ses biens, et à apporter l'appui impartial nécessaire pour parvenir à une solution juste et durable du conflit. On a laissé s'envenimer cette plaie béante, cette tache sur la conscience du Conseil et de la communauté internationale, *a contrario* des progrès réalisés dans plusieurs autres zones de conflit dans le monde grâce à l'appel lancé par le Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et à une trêve durant cette période difficile, tandis que luttons contre une pandémie mondiale. Au contraire, désormais, le peuple de Palestine se voit confronté, en plus du fardeau de l'occupation et de l'oppression, aux répercussions négatives de la maladie à coronavirus (COVID-19).

L'Afrique du Sud salue le décret du Président Mahmoud Abbas visant la tenue en Palestine, dans le courant de l'année, d'élections législatives et présidentielle et au Conseil national palestinien. Cela illustre la volonté du peuple palestinien de faire en sorte que sa démocratie perdure malgré les défis démesurés auxquels elle est confrontée. Nous nous félicitons en outre des progrès réalisés dans le cadre des pourparlers de réconciliation entre les diverses formations politiques de Palestine et nous sommes foncièrement convaincus que ces étapes importantes sont la preuve de l'attachement des Palestiniens à la paix et au statut d'État.

Pour terminer, nous exhortons le Conseil de sécurité et la communauté internationale à appuyer les efforts visant la création d'un État palestinien viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, basées sur celles du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, au droit international et aux paramètres convenus au niveau international.

Annexe 45**Déclaration de M. Bashar Al-Ja'afari, Vice-Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la Syrie**

[Original : arabe]

Qu'il me soit permis dire une fois encore à quel point nous sommes heureux de l'accession de la Tunisie, pays frère, à la présidence du Conseil de sécurité et combien nous apprécions, Monsieur le Président, votre gestion réussie et distinguée des affaires du Conseil pour ce mois.

Je félicite également Tor Wennesland de sa nomination en tant que Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et lui adresse mes vœux de succès dans l'accomplissement de cette mission extrêmement délicate et importante.

Quelque 54 ans se sont écoulés depuis qu'Israël a occupé le territoire palestinien, le Golan arabe syrien et les terres agricoles de Chebaa, au Sud-Liban. En dépit des atroces souffrances endurées au cours de ces longues décennies, l'occupation israélienne et la menace qu'elle représente pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde entier persistent encore aujourd'hui. C'est là un signe clair que le Conseil de sécurité a manqué à la responsabilité au regard du maintien de la paix et de la sécurité internationales d'obliger Israël à respecter ses résolutions, à se conformer à la volonté de la communauté internationale et à mettre fin à son occupation, facteur principal de la persistance des tensions et des conflits dans notre région.

Depuis 54 ans, le Conseil de sécurité a échoué à demander aux autorités d'occupation israéliennes de répondre de leurs actions hostiles, de leurs violations du droit international et de la Charte des Nations Unies, et de leurs pratiques criminelles systématiques et répressives contre nos peuples dans les territoires arabes occupés. C'est le fait de la protection fournie à Israël par certains États occidentaux qui sont membres permanents du Conseil de sécurité, en particulier les États-Unis d'Amérique, qui se sont soustraits à leurs obligations et responsabilités, parmi lesquelles figurent le respect de la Charte et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et ont fait de leur statut de membre une plateforme visant à préserver et prolonger l'occupation israélienne et à faire en sorte que les représentants israéliens ne subissent ni responsabilisation ni sanction pour leurs crimes de guerre, leurs crimes contre l'humanité et leurs violations flagrantes des droits humains.

Ce n'est pas tout. Nous avons constaté un parti pris sans précédent de la part de l'Administration américaine précédente à l'égard de l'occupation israélienne et de ses divers projets, s'agissant notamment de l'approbation de mesures unilatérales provocatrices et illégales conçues pour modifier le statu quo politique et juridique dans les territoires arabes occupés. Toutefois, ces actions et décisions des États-Unis ont été accueillies avec une condamnation retentissante de la République arabe syrienne et de l'écrasante majorité des États Membres. Les décisions prises par Trump sur Jérusalem et le Golan ne sont rien d'autre que des mesures unilatérales émanant d'une partie qui ne possède ni le statut ni l'autorité politique, juridique ou morale de décider du sort de certains peuples ou de disposer de terres faisant partie intégrante des territoires de la République arabe syrienne et de la Palestine occupée.

Le mépris qu'opposent les autorités d'occupation israéliennes au droit international et aux résolutions internationalement reconnues a atteint un niveau sans précédent. Les autorités d'occupation israéliennes continuent d'intensifier leurs attaques sur le territoire de la République arabe syrienne, en violation flagrante de

la résolution 350 (1974), relative à l'Accord sur le dégagement des forces entre les deux parties. Ces derniers jours ont vu une augmentation de la fréquence des assauts israéliens contre mon pays. Le plus récent a eu lieu vendredi 22 janvier, lorsqu'Israël a mené une nouvelle attaque près de la ville de Hama, attaque qui a tué un père, une mère et deux enfants, blessé quatre autres de nos concitoyens appartenant à la même famille et détruit plusieurs logements de civils innocents.

Cette agression criminelle s'ajoute à une série de plus de 50 attaques israéliennes en moins d'un an, qui ont entraîné la mort d'un grand nombre de civils et la destruction de biens. Dans le même temps, les autorités d'occupation israéliennes continuent de pratiquer un terrorisme d'État de plus en plus marqué. Elles ont intensifié leurs violations flagrantes et systématiques des droits humains et du droit international humanitaire dans le Golan syrien, occupé depuis 1967, dans le but d'asseoir leur contrôle et d'imposer leur volonté. Parmi leurs crimes, citons la construction de colonies, la discrimination raciale, les arrestations arbitraires, la torture, le déplacement, la modification de la démographie, le vol des ressources naturelles du Golan et les tentatives d'imposer la citoyenneté israélienne par la menace et le chantage, notamment en faisant pression sur les Syriens étudiant en Europe, revenus passer leurs vacances dans le Golan syrien occupé, pour qu'ils acceptent la citoyenneté israélienne au risque, s'ils refusent, d'être empêchés de retourner terminer leurs études en Europe.

Dans le même ordre d'idées, les autorités d'occupation ont récemment mis en place des installations dans la colonie baptisée « Trump Plateau », située sur des terres appartenant au village de Qouneïtra, dans le Golan syrien occupé. En décembre dernier et ce mois-ci, des préparatifs ont été faits pour l'emménagement de 20 familles de colons israéliens dans cette nouvelle colonie, dans le cadre d'une politique d'expansion des colonies associée à la suppression de l'identité du Golan arabe syrien. Nous ne pouvons pas poursuivre sans mentionner également l'appropriation, par les autorités d'occupation, des terres et des biens de notre peuple dans le Golan syrien occupé pour y installer des éoliennes géantes. Notre peuple, qui souffre de l'occupation, s'est opposé à ce projet dans le cadre d'un vaste mouvement populaire que les forces d'occupation ont réprimé avec une violence sans précédent, qui a déjà entraîné un certain nombre d'arrestations et fait plusieurs blessés.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne appelle la communauté internationale à faire pression sur Israël, Puissance occupante, pour qu'il rouvre immédiatement et sans délai le point de passage de Qouneïtra, l'artère qui relie notre peuple du Golan syrien occupé à sa mère patrie et le poumon grâce auquel il respire.

Les détentions arbitraires et les simulacres de procès organisés par les forces d'occupation israéliennes font partie intégrante de l'éventail de crimes et de violations des droits humains qui ont été commis contre les citoyens syriens dans le Golan syrien occupé par Israël pendant son occupation de ce territoire depuis plus de 50 ans. La Syrie réaffirme son rejet de la décision arbitraire et injuste rendue par les forces d'occupation israéliennes le 10 juin dernier à l'égard de la militante patriote Nihal Sulayman al-Maqt, originaire de la ville de Majdal Chams, dans le Golan syrien occupé, et sœur du prisonnier libéré Sidqi al-Maqt, qui a été condamnée à trois ans d'emprisonnement. Nous notons que les forces d'occupation ont récemment exigé que M^{me} al-Maqt paie une amende importante et ont remplacé sa peine de prison par des travaux forcés quotidiens, pendant de longues heures. Les autorités d'occupation israéliennes ont envoyé une patrouille pour arrêter M^{me} al-Maqt et l'emmener sur le lieu où les travaux forcés devaient être effectués.

En août dernier, M^{me} al-Maqt a été transférée de force vers un lieu qui est en fait sa prison à l'intérieur de la Palestine occupée, loin de son Golan syrien occupé natal, dans le but de la séparer de sa terre et de sa famille. Les autorités d'occupation

israéliennes soumettent également M^{me} al-Maqt à des pratiques arbitraires et barbares pour faire pression sur elle, briser sa volonté et la soumettre. Le même sort a été réservé à son frère, le prisonnier libéré Sidqi al-Maqt, le Mandela syrien, qui est resté dans les entrailles des prisons des forces d'occupation israéliennes pendant 30 ans.

Le 12 janvier 2021, au nom du Gouvernement de mon pays, j'ai écrit au Secrétaire général de l'ONU pour solliciter ses bons offices en vue de la libération de M^{me} Nihal Sulayman al-Maqt et pour lui permettre de retourner auprès de sa famille et chez elle dans le village de Majdal Chams, dans le Golan syrien occupé. J'ai envoyé une lettre similaire à M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Nous attendons avec impatience leurs réponses.

À cet égard, le Gouvernement de la République arabe syrienne appelle de nouveau le Conseil de sécurité à prendre des mesures urgentes pour assurer la mise en œuvre la résolution 497 (1981) et contraindre l'entité d'occupation israélienne à mettre fin à ses pratiques de peuplement illégales et à ses mesures répressives contre notre peuple dans le Golan syrien occupé, et à se retirer de tout le Golan occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967.

À plusieurs reprises, le Gouvernement de la République arabe syrienne a exprimé ses vives protestations contre l'approche partielle et subjective adoptée par Nickolay Mladenov, le précédent Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, dans ses exposés périodiques au Conseil de sécurité. Il a délibérément omis d'évoquer la situation dans le Golan syrien occupé, les dernières pratiques criminelles agressives des autorités d'occupation israéliennes et les décisions illégales de l'administration américaine.

Je voudrais saisir cette occasion pour inviter M. Wennesland, le nouveau Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, à reconnaître les erreurs de son prédécesseur, à changer de trajectoire et à s'engager à s'acquitter de son mandat de manière impartiale, professionnelle et transparente. Nous espérons qu'il fera de la situation dans le Golan syrien occupé et de l'escalade des pratiques israéliennes contre notre peuple sur ce territoire une priorité de son mandat et de son action.

Enfin, le Gouvernement de la République arabe syrienne réaffirme que pour assurer la stabilité au Moyen-Orient et préserver la crédibilité de l'ONU, il faut prendre des mesures pour faire appliquer toutes les résolutions internationales visant à mettre un terme à l'occupation israélienne des territoires arabes, y compris le Golan arabe syrien, et à amener Israël à se retirer de ces territoires jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 497 (1981) et 2334 (2016). Par ailleurs, la Syrie réaffirme que le Golan fait partie intégrante du territoire syrien et qu'elle s'emploiera à le recouvrer pleinement par tous les moyens dont elle dispose au regard du droit international, car il s'agit d'un droit éternel et imprescriptible.

Le Gouvernement de mon pays souligne son appui au droit du peuple palestinien à l'autodétermination et de créer un État indépendant sur l'ensemble de son territoire national, avec Jérusalem pour capitale, tout en garantissant le droit au retour des réfugiés, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, adoptée en 1948. Mon pays souligne également que toutes les décisions, toutes les mesures ou tous les accords qui sont incompatibles avec les résolutions pertinentes de l'ONU ou qui ne sauvegardent pas les droits établis des Palestiniens doivent être rejetés quant à la forme et au fond et ne sont pas viables. Mon gouvernement réitère sa demande en faveur de l'octroi à la Palestine du statut de Membre à part entière de l'ONU.

Annexe 46**Déclaration de M. Feridun Sinirlioğlu, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord féliciter M. Tor Wennesland pour sa prise de fonction en tant que Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne. Nous sommes convaincus que, grâce à sa riche expérience sur cette question, M. Wennesland apportera une contribution précieuse aux efforts visant à parvenir à une solution négociée prévoyant deux États. La Turquie apportera son appui à M. Wennesland dans les efforts qu'il déploiera à cette fin.

Malheureusement, l'évolution récente de la situation sur le terrain n'est pas de bon augure pour ce qui est des perspectives de mettre fin à un demi-siècle d'occupation. L'année dernière a été marquée non seulement par les répercussions dévastatrices de l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a eu des conséquences terribles pour les Palestiniens, mais aussi par des niveaux record de violations de la résolution 2334 (2016), qui ont jeté à la rue d'innombrables Palestiniens en raison des démolitions systématiques de leurs maisons. Le nombre de structures démolies dans les territoires occupés et le nombre de Palestiniens déplacés en conséquence ont atteint leur plus haut niveau depuis ces quatre dernières années. À un moment où nous avons plus que jamais besoin de solidarité, la poursuite sans relâche de ces politiques oppressives est décourageante.

La capacité des Palestiniens à lutter contre la pandémie est compromise par le mépris constant par Israël des engagements qu'il a pris d'arrêter les démolitions et de cesser de prendre pour cible des installations critiques pendant la crise de la COVID-19. Par ailleurs, nous sommes vivement préoccupés par les informations émanant d'organisations internationales des droits de l'homme selon lesquelles Israël ne fournit pas de vaccins contre la COVID-19 aux Palestiniens dans les territoires occupés. Nous rappelons à Israël qu'en tant que Puissance occupante, il est responsable de la santé de la population palestinienne dans ces territoires.

Comme l'indiquent les rapports de l'ONU, Israël a intensifié ses actions unilatérales dans les territoires palestiniens occupés à des niveaux sans précédent, notamment par l'extension des colonies de peuplement illégales. Rien qu'en 2020, Israël a approuvé ou planifié la construction de plus de 12 000 logements. Les faits sur le terrain parlent d'eux-mêmes – il est clair qu'Israël n'a pas renoncé à ses plans d'annexion après les prétendus accords de normalisation.

Le dernier exemple en date des mesures illégales prises par Israël, Puissance occupante, au mépris total du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU, a été l'approbation de près de 800 nouvelles colonies de peuplement illégales en Cisjordanie. Cette évolution inquiétante a été dénoncée par le Secrétaire général et par l'Union européenne. Peu après, Israël a annoncé le lancement d'appels d'offres pour la construction de nouvelles colonies de peuplement illégales constituées de plus de 2 500 logements – une fois de plus, au mépris flagrant de la communauté internationale.

Cette série d'actions est un plan méthodique visant à rendre physiquement impossible la création d'un futur État palestinien d'un seul tenant, détruisant de fait la vision prévoyant deux États. Par ailleurs, Israël poursuit ses tentatives visant à modifier le statut de Jérusalem, en violation du droit international et des

résolutions pertinentes de l'ONU. Ces agissements vont à l'encontre des paramètres internationaux en faveur d'une solution viable.

Pour trouver une solution juste au conflit israélo-palestinien sur la base de paramètres internationalement reconnus, il incombe au Conseil d'empêcher Israël de poursuivre ses activités d'expansion de colonies de peuplement illégales. La communauté internationale doit clairement démontrer que les agissements illégaux d'Israël ne seront pas tolérés. Voilà 53 ans qu'Israël maintient son occupation, sans subir pratiquement aucune conséquence. Si l'impunité continue d'être tolérée, il est chimérique de s'attendre à quoi que ce soit d'autre que l'expansion des colonies de peuplement illégales en vue d'une revendication future d'annexion de jure.

La Turquie défend une solution des deux États qui permettrait de créer un État de Palestine indépendant, souverain et d'un seul tenant basé sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. L'ONU doit prendre des mesures favorables à la reprise des négociations en vue de revitaliser le processus de paix. Nous appuyons l'appel lancé par le Président Abbas au Secrétaire général pour que soit organisée une conférence internationale afin de lancer un processus de paix digne de ce nom.

Il est urgent de réaliser la réconciliation intrapalestinienne aux fins de la solution négociée des deux États. Nous nous félicitons donc des progrès réalisés dans le processus de réconciliation intrapalestinienne et de la volonté de mettre en œuvre l'accord conclu lors des négociations que nous avons accueillies à Istanbul en ce qui concerne la tenue d'élections. Nous sommes heureux de constater que le Président Abbas a publié un décret présidentiel sur les scrutins législatif et présidentiel, ainsi que sur les élections au Conseil national palestinien en Palestine. Il s'agit d'une étape cruciale vers l'unité palestinienne. Nous exhortons l'ONU et la communauté internationale à apporter leur concours à la réconciliation palestinienne et aux élections.

Les mesures prises par Israël pour consolider son annexion illégale de Jérusalem et de ses environs menacent le statut juridique de la ville, ainsi que sa composition démographique et son caractère multiculturel et multireligieux sur le plan historique. La communauté internationale doit s'abstenir de mesures qui reviendraient à tolérer ces actes illégaux. Nous sommes préoccupés par l'intention de certains pays tiers d'ouvrir une ambassade à Jérusalem ou de transférer leur ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem.

Le statut final de Jérusalem fera partie intégrante de la solution globale au conflit. L'ouverture d'une ambassade à Jérusalem constitue une violation flagrante du droit international, y compris les résolutions des organes de l'ONU. Nous notons que la résolution 478 (1980) demande le retrait de toutes les missions diplomatiques de Jérusalem, et qu'à ses paragraphes 2 et 1, respectivement, la résolution ES-10/19 de l'Assemblée générale

« exige que tous les États respectent les résolutions du Conseil de sécurité concernant la Ville sainte de Jérusalem et s'abstiennent de reconnaître les actions et les mesures qui y sont contraires »

et

« demande à tous les États de s'abstenir d'établir des missions diplomatiques dans la Ville sainte de Jérusalem, en application de la résolution 478 (1980) ».

La situation à Gaza continue de souiller l'image de l'humanité. Le blocus illégal imposé par Israël à la bande de Gaza est entré dans sa treizième année. Le dernier rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement relatif au coût du blocus (voir A/75/310) fait état de pertes économiques colossales. Le coût cumulé du blocus et des opérations militaires s'élève à 16,7 milliards de dollars,

soit six fois la valeur du produit intérieur brut de Gaza. Gaza enregistre aujourd'hui le taux de chômage le plus élevé au monde, la moitié de sa population vivant sous le seuil de pauvreté. Ce ralentissement économique dévastateur est aggravé par une croissance démographique galopante de 43 % et l'augmentation de la densité de population. La densité de population de Gaza, la détérioration de ses infrastructures et la pénurie chronique de fournitures médicales et de lits d'hôpitaux dont souffre Gaza augmentent considérablement le risque d'une épidémie de COVID-19 de grande ampleur.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) poursuit ses activités dans des circonstances extrêmement difficiles, et les défis auxquels il est confronté se sont encore accrus en raison de la COVID-19. Faute de financement suffisant, l'Office a été contraint de réduire les campagnes de vaccination essentielles et de retenir les salaires de son personnel. Comme les prévisions de recettes de l'UNRWA sont toujours aussi mauvaises en 2021, il existe un risque croissant que des mesures plus drastiques soient prises pour éviter un effondrement financier de l'Office. L'UNRWA est indispensable pour apporter des soins de santé et des secours d'urgence vitaux à des millions de personnes. Pendant la COVID-19, les services fournis par l'UNRWA sont devenus une question de survie pour de nombreux Palestiniens. Nous avons tous le devoir moral d'intensifier notre soutien à l'Office.

Il est essentiel de revitaliser le processus de paix au Moyen-Orient si nous voulons honorer la promesse de longue date que nous avons faite au peuple palestinien : vivre dans la dignité. Cela est également primordial aux fins de la stabilité de notre région. La communauté internationale a un rôle clef à jouer. Nous devons œuvrer collectivement à la relance des négociations en vue de concrétiser la solution des deux États, conformément au droit international et aux résolutions des organes de l'ONU en la matière.

Annexe 47**Déclaration de la Mission permanente des Émirats arabes unis
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et arabe]

Les Émirats arabes unis ont le plaisir de présenter cette déclaration à l'ONU au nom du Groupe des États arabes.

Le Groupe des États arabes souhaite la bienvenue au nouveau Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, et lui adresse tous ses vœux de succès dans l'exercice de ses fonctions. En outre, il remercie M. Nickolay Mladenov, ancien Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, des efforts inlassables qu'il a déployés au fil des années.

Le Groupe des États arabes salue les efforts consentis par la République tunisienne, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité ce mois-ci, pour que la discussion d'aujourd'hui se distingue des débats précédents en mettant l'accent sur la mobilisation du soutien international afin de parvenir à une solution pacifique et juste de la question palestinienne.

La communauté internationale s'évertue depuis des décennies à aider les parties à trouver une solution pacifique, juste et globale à la question palestinienne, mais ces efforts ont échoué à maintes reprises, engendrant de plus grandes souffrances pour les civils et une escalade des tensions et de la violence. Qui plus est, les chances de concrétiser la solution des deux États fondée sur les frontières de 1967 sont minces.

Nous rappelons à cet égard la signature des Accords d'Oslo, la création du Quatuor pour le Moyen-Orient, le lancement de l'Initiative de paix arabe, l'adoption de centaines de résolutions et la tenue de dizaines de conférences et sommets internationaux sur la question.

Il est donc impératif que la communauté internationale réfléchisse sérieusement à la manière d'insuffler une nouvelle dynamique internationale pour sortir le processus politique de l'impasse et de relancer un processus de paix crédible fondé sur des résolutions internationales et des paramètres convenus au niveau international, ce qui demeure indispensable.

Dans ce contexte, le Groupe des États arabes réaffirme la nécessité de mettre fin aux pratiques illégales qui menacent la réalisation de la solution des deux États basée sur les frontières de 1967, et de créer un environnement propice à la reprise de négociations sérieuses, selon un calendrier précis, afin de mettre un terme à l'occupation israélienne et de parvenir à une paix juste et globale.

Cela exige la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2334 (2016), et la cessation des mesures illégales qui entravent le processus de paix, au premier rang desquelles figure l'ampleur sans précédent de la construction et de l'expansion des colonies. Cela implique en outre qu'Israël renonce entièrement à tous ses projets d'annexion des terres palestiniennes en raison de leur effet destructeur sur la solution des deux États.

À cet égard, le Groupe des États arabes condamne l'annonce récente d'Israël, qui entend poursuivre la construction de milliers de logements dans le territoire palestinien occupé. Nous appelons de nos vœux la fin de la démolition et de la confiscation des biens palestiniens, du déplacement forcé de la population, des attaques contre les civils perpétrées par les forces d'occupation et les colons, du siège injuste de la bande de Gaza, de l'obstruction à la circulation des citoyens

palestiniens et de l'arrestation arbitraire de milliers de Palestiniens. Le Groupe des États arabes rejette les mesures unilatérales prises par Israël pour changer l'identité de Jérusalem, en violation du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous soulignons la nécessité de maintenir le statu quo historique et juridique sur les lieux saints de Jérusalem, en particulier la mosquée Al-Aqsa et le Haram el-Charif.

En outre, tout en soulignant le caractère central de la question palestinienne pour les pays et les peuples arabes, le Groupe des États arabes réaffirme son appui à l'initiative du Président Mahmoud Abbas et à son appel au Secrétaire général pour qu'il travaille en coordination avec le Quatuor pour le Moyen-Orient et le Conseil de sécurité afin d'organiser une conférence internationale qui mobiliserait les efforts d'acteurs internationaux et des pays de la région pour activer un mécanisme multilatéral international, sous les auspices de l'ONU, afin de parrainer le processus de paix au Moyen-Orient.

Dans le cadre des appels au renforcement de la coordination entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes, le Groupe des États arabes approuve les propos tenus par M. Mladenov lors de son dernier exposé au Conseil, le 21 décembre 2020, à savoir que :

« Le Quatuor pour le Moyen-Orient – aux côtés des partenaires arabes – et les dirigeants israéliens et palestiniens doivent œuvrer ensemble à la reprise de négociations constructives » (*S/2020/1275, annexe I*).

Nous réaffirmons que le Groupe des États arabes est prêt à travailler avec le Conseil de sécurité et le Quatuor pour le Moyen-Orient afin d'apporter une solution juste et globale à la question palestinienne, conformément à l'Initiative de paix arabe.

Le Groupe des États arabes se déclare également préoccupé par la détérioration des conditions humanitaires, sociales et économiques dans le territoire palestinien occupé, qui se sont aggravées en raison de la nouvelle pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La dernière évaluation des besoins humanitaires réalisée par l'ONU révèle qu'environ 47 % de la population palestinienne a actuellement besoin d'aide. En conséquence, le Groupe des États arabes souligne qu'il faut aider le peuple palestinien à atteindre les objectifs de développement durable, notamment en appuyant les organismes des Nations Unies tels que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

En outre, le Groupe des États arabes souligne la nécessité de fournir des vaccins contre la COVID-19 au peuple palestinien, ainsi que les fournitures et équipements médicaux nécessaires pour combattre la pandémie. Dans ce contexte, le Groupe des États arabes insiste sur la responsabilité d'Israël en tant que Puissance occupante.

Par ailleurs, le Groupe des États arabes souligne qu'il importe de mener à bien le processus de réconciliation nationale palestinienne et de permettre au Gouvernement palestinien d'assumer pleinement ses responsabilités dans la bande de Gaza. Dans ce contexte, le Groupe des États arabes se félicite du décret présidentiel, publié par le Président palestinien Mahmoud Abbas, prévoyant la tenue d'élections législatives et présidentielle, en plus des élections au Conseil national de l'Organisation de libération de la Palestine, cette année.

Nous espérons que l'ONU, le Quatuor pour le Moyen-Orient et la communauté internationale apporteront leur concours à ces élections en veillant à ce qu'Israël ne les entrave pas, en particulier à Jérusalem-Est. Nous soulignons en outre l'importance de soutenir la participation politique des femmes et des jeunes tout au long du processus électoral. Le Groupe des États arabes appuie également l'admission de la Palestine

à l'ONU en tant que Membre à part entière afin de renforcer son statut juridique et international.

En conclusion, le Groupe des États arabes appelle le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et à mettre fin à l'occupation israélienne de tous les territoires palestiniens et arabes. Le Groupe des États arabes affirme qu'il n'y a d'autre option que la solution des deux États et l'indépendance d'un État palestinien souverain à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.
